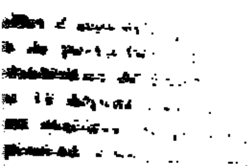
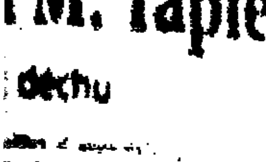
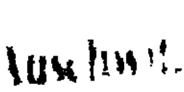






Le Monde



CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15555 – 7 F
DIMANCHE 29 - LUNDI 30 JANVIER 1995
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Vers une hausse des prélèvements obligatoires

Malgré les dénégations répétées du gouvernement, les économistes sont de plus en plus nombreux à penser que, pour réduire le déficit public, un accroissement de la fiscalité sera inévitable au lendemain de l'élection présidentielle. p. 6

■ La réconciliation entre Washington et Hanoï

Vingt ans après la fin de la guerre du Vietnam, Washington et Hanoï ont signé, samedi 28 janvier, un accord qui prévoit l'ouverture de bureaux de liaison dans chacune des deux capitales. Le rapprochement entre les deux pays avait été engagé il y a un an lorsque Bill Clinton avait levé l'embargo commercial. p. 2

■ Un entretien avec le président de Carrefour

Daniel Bernard plaide pour un assouplissement du gel de l'implantation des grandes surfaces décidé par Edouard Balladur à son arrivée à Matignon. Il souligne que la grande distribution favorise la création d'emplois. p. 16

■ Il y a cent vingt ans naissait la IIIe République

Il y a cent vingt ans, l'amendement Wallon fondait la République, à une voix près. Une Assemblée en majorité monarchiste adoptait le régime républicain, sans exclure de rétablir un jour la royauté p. 13

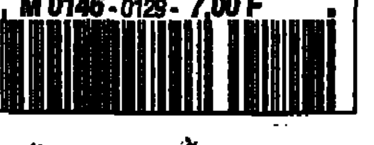
■ Les éditoriaux du « Monde »

Le Maroc et le verdict de Fès ; le débat sur la fiscalité dans la campagne présidentielle p. 15

■ « Le Monde Radio-Télévision »

Au sommaire de notre supplément hebdomadaire : Canal Plus fête le Nouvel An chinois ; les productions internationales s'exposent à Nice. Et tous les programmes.

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 85 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0146 - 0129 - 7,00 F

La tension militaire s'accroît entre l'Equateur et le Pérou

Les chancelleries du continent américain tentent de désamorcer le conflit frontalier



Les chancelleries du continent américain cherchent, depuis vendredi 27 janvier, à éviter une escalade militaire entre le Pérou et l'Equateur. Des escarmouches ont eu lieu à plusieurs reprises, ces deux derniers jours, entre des détachements des deux pays. Quito a proclamé l'état d'urgence et Lima a envoyé des renforts à la frontière. Le président péruvien, Alberto Fujimori, qui fait actuellement campagne pour sa réélection, a effectué un voyage surprise, vendredi, auprès du haut commandement des forces dans cette zone. Malgré l'existence d'un protocole signé en 1942, le Pérou et l'Equateur revendiquent le contrôle d'une zone frontalière, « la Cordillère du Condor », qui serait riche en or.

Lire page 3

Trois peines capitales sont prononcées à Fès

Le sort des condamnés, venus de France, est entre les mains du roi Hassan II

AU TERME d'un procès expéditif, la cour d'appel de Fès a condamné à mort, samedi 28 janvier, deux beurs de Seine-Saint-Denis et un Algérien vivant en France qui avaient participé à la campagne d'attentats islamistes organisés pendant l'été 1994 au Maroc. Deux des condamnés – le Franco-Algérien Stéphane Aït Iddir et le Franco-Marocain Radouane Hamadi – avaient participé, le 2 août, à la fusillade meurtrière de l'Hôtel Atlas Asni de Marrakech, au cours de laquelle deux touristes espagnols avaient été tués. Hamal Marzoug, un Algérien vivant en France, a lui aussi été condamné à la peine capitale, ayant été jugé coupable d'avoir tiré une rafale sur un mur du cimetière juif de Casablanca et d'avoir participé à deux attaques à main armée contre une banque d'Oujda et un restaurant Mc Donald's de Casablanca. Trois autres jeunes islamistes, qui, le 25 août 1994 à Fès, avaient ouvert le feu sur des policiers sans faire de blessés, ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité.

Au vu de la minceur des éléments à charge retenus contre les accusés les plus lourdement condamnés, le verdict de Fès apparaît d'autant plus sévère que ni le troisième membre du « groupe de Marrakech », Tarik Falah, ni le commanditaire présumé de la campagne d'attentats, Abdelilah Ziad, *alias* « Rachid », tous deux actuellement écroués en Allemagne, n'ont été entendus par la justice marocaine. Dès l'annonce du verdict, les avocats des condamnés ont annoncé leur intention de déposer un pourvoi en cassation et de demander grâce au roi Hassan II. Mes Francis Terquem et Marie-Paul Pioli estiment que cette sentence constitue *« une grave faute politique qui plonge le Maroc dans la barbarie »* et que *« le Maroc vient de créer trois martyrs islamistes »*. Pour leur part, deux des principales associations françaises de défense des droits de l'homme ont vivement réagi. La Ligue des droits de l'homme a annoncé qu'elle allait saisir le gouvernement français et l'Organisation marocaine des droits de l'homme. Au nom de SOS-Racisme, Fodé Sylla a regretté que les chefs du réseau islamiste n'aient pas été entendus.

Très suivi du côté de La Courneuve, le procès aura mis en lumière l'existence d'un mouvement islamiste en France. Un islamisme d'autant plus dangereux que, comme l'a montré l'enquête, il est constitué – *via* l'action de redoutables *« sergent recruteurs et manipulateurs »* – d'un redoutable mélange des genres, islamiste, militaire et criminel.

Lire page 11

Vivre avec les catastrophes

INFINIMENT moins dramatiques que le séisme de Kobé, les inondations qui affectent depuis plusieurs jours une bonne partie de la moitié nord de la France apparaissent en phase avec les nouvelles peurs qui traversent la société. Depuis les années 80, la hantise de la catastrophe a supplanté celle de l'accident ou de la maladie. *« Auparavant, on redoutait un événement individuel et imprévisible ; avec la menace des risques technologiques majeurs est revenue la crainte de la catastrophe collective de grande ampleur »*, souligne François Ewald, philosophe et directeur des affaires publiques de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA).

La montée des périls pesant sur l'environnement (avec l'accident de la centrale de Tchernobyl) ou sur la médecine (avec l'affaire du sang contaminé par le virus du sida ou de l'hépatite C) a nourri la crainte de voir certaines négligences engendrer, ultérieurement, des catastrophes à grande échelle. Or les scientifiques observent précisément une augmentation des risques. *« A l'échelle mondiale, le nombre de personnes concernées par les catastrophes naturelles augmente de 6 % par an alors que la démographie croît de 2 % »*, expliquait, en décembre dernier, Claude Allègre, président du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), lors des Entretiens de l'assurance. La concentration de populations et de richesses dans les zones à risques amplifie encore ce phénomène, certes atténué par les progrès de la prévention.

La France ne fait pas exception. Même si elle n'est pas aussi exposée que le Japon ou l'Italie aux « phénomènes naturels dangereux », elle souffre d'une vulnérabilité accrue qui, selon Philippe Masure, expert de la prévention des catastrophes, se confirme d'année en année. Elle pourrait, selon lui, conduire au doublement, d'ici à l'an 2000, des dégâts sur les biens des particuliers, qui pourraient alors se chiffrer à 10 milliards de francs par an (*Le Monde* du 24 novembre 1993).

Logiquement, ces catastrophes n'apparaissent plus aussi « naturelles ». En raison de la dégradation des sols, *« les coefficients de ruissellement normaux ont été largement dépassés et une pluviosité un tant soit peu supérieure à la moyenne a des conséquences désastreuses »*, constate Claude Allègre, qui n'hésite pas à affirmer que *« les glissements de terrain vont se multiplier dans les années à venir »*. Tel devrait aussi être le cas des inondations, qui représentent à elles seules les deux tiers des dépenses liées aux « risques naturels » et que l'exceptionnelle période de sécheresse de la deuxième partie des années 80 avait presque fait oublier.

Se sentant menacée, la société s'est mise à traquer les responsables avec davantage de persévérance, à la grande satisfaction des assureurs, soucieux de ralentir la croissance des risques et de redorer une image souvent malmenée. *« La sensibilité est tout à fait nouvelle,* note François Ewald. *On considère désormais que l'indemnisation ne règle pas tout, et la prévention est devenue un souci beaucoup plus présent. Indiscutablement, nous en revenons à une société de responsabilité. »* Méfiance, tout de même. Selon les spécialistes, la mémoire collective des catastrophes n'excède pas dix ans...

Jean-Michel Normand
Lire pages 9 et 24

Une nouvelle star du tennis mondial



Mary Pierce

BATTUE en finale de Roland-Garros *en juin 1994 par Arantxa* Sanchez, Mary Pierce a pris sa revanche sur la joueuse espagnole en s'imposant (6-3, 6-2), samedi 28 janvier à Melbourne, dans la finale des championnats d'Australie de tennis.

Née en 1975 à Montréal d'un père américain et d'une mère française, elle a déjà consacré dix ans de sa vie au tennis, d'abord sous l'autorité tyrannique de son père, qui avait décidé d'en faire une championne à dix ans. Après une rupture avec ce père Pygmalion qui n'a pas supporté la défaite de sa fille à Roland-Garros en 1992, la Française a rejoint le camp de Nick Bollettieri, « gourou » de Jim Courier et d'André Agassi. Désormais acccompagnée d'un entraîneur et d'un préparateur physique, Mary Pierce a modelé son corps et transformé son jeu pour se hisser parmi les meilleures joueuses mondiales. Sa victoire à Melbourne lui vaut d'accéder au troisième rang derrière Steffi Graf, toujours blessée, et Arantxa Sanchez. Certains voient dans cette victoire les prémices d'un nouveau règne sur le tennis féminin.

Lire page 12

David contre Goliath dans l'audiovisuel

JACQUES SANTER, nouveau président de la Commission européenne, vient de commettre une double faute. En déclarant à l'*International Herald Tribune*, vendredi 27 janvier : *« Un quota est toujours quelque chose d'artificiel qui ne peut durer qu'un moment »*, il ne pouvait que heurter la sensibilité des Français sur le dossier très chaud de l'audiovisuel. En faisant siennes, dans un journal américain, des thèses ultralibérales, il défiait les groupes de pression audiovisuels français, qui interprétaient ses propos comme une provocation. Si M. Santer souhaitait la guerre, celle-ci est déclenchée.

Curieusement, la même nervosité se manifeste chez les Français et les Américains sitôt qu'il est question de « quotas de diffusion ». Pour les premiers, les quotas, tels qu'ils ont été institués par la directive « Télévision sans frontières » de 1989, sont un moyen de défendre l'industrie audiovisuelle européenne contre l'hégémonie hollywoodienne. Ces quotas obligent en effet les chaînes de télévision d'Europe à consacrer une *« proportion majoritaire »* de leur temps de diffusion à des *« œuvres européennes »*, et ce *« chaque fois que cela est réalisable »*. Imposés par les Français en 1989, ils sont aujourd'hui remis en question par les Allemands, qui les estiment contraires à leur Constitution, et par les Anglais, hostiles par principe à tout protectionnisme.

Conçus pour limiter la diffusion des programmes américains, les quotas ont été instaurés en France dans les années 70 avec des résultats contrastés. En 1977, 61 % de la fiction programmée en France étaient d'origine étrangère, et 39 % étaient achetés aux Etats-Unis. En 1993, la fiction américaine représentait 54,2 % de la fiction diffusée, contre 27,1 % pour la fiction française. Comme le notait le Conseil supérieur de l'audiovisuel dans son rapport annuel remis en 1994, *« seuls les pays disposant d'une très puissante industrie de programmes, comme les Etats-Unis et le Brésil, ou d'une volonté affichée de préserver l'identité nationale de leurs programmes, comme la Grande-Bretagne, peuvent se passer de telles mesures : dans ces pays, la proportion de programme national excède souvent 80 % du volume total de l'offre »*.

Tels qu'ils ont été transposés dans la loi française, les quotas de diffusion répondaient, en outre, à un objectif particulier : assurer une présence majoritaire de films français à la télévision. En clair, ils étaient un moyen de préserver les intérêts d'une minorité de producteurs de cinéma indépendants. Echouant à rentabiliser leurs longs métrages dans les salles, ceux-ci se sont battus pour assurer à leurs films un marché permanent sur le petit écran.

Les quotas ont eu cependant un effet pervers : ils ont appauvri les producteurs de téléfilms et enrichi les producteurs de films. Conçus pour protéger le cinéma, ils n'ont jamais réellement favorisé les producteurs de télévision, condamnés par les chaînes à une épuisante gymnastique financière pour joindre les deux bouts. Ils n'ont jamais non plus favorisé la circulation des œuvres en Europe. Ainsi les Français sont-ils de plus en plus souvent accusés d'instaurer des barrières autour de l'Union sans rien faire pour favoriser les échanges.

Reste que l'hypersensibilité des Américains sur le sujet a aussi de quoi intriguer. Certes, les quotas les gênent, mais seulement en France et à la marge. Les chiffres cités plus haut le prouvent. Pourquoi s'énervent-ils ? Sans doute pour préserver l'avenir. *Si les quotas* étaient durcis par une seconde directive, les chaînes de télévision numériques, que les groupes de communication américains s'apprêtent à exploiter sur quinze pays grâce aux satellites, ne pourraient utiliser les catalogues de films, de dessins animés et de documentaires déjà amortis sur le marché américain. Ni le paiement des films à la séance ni les bibliothèques de programmes *(video on demand)* ne pourraient être librement commercialisés, par câble et par satellite, en français ou en finnois, sans intégrer tôt ou tard un pourcentage *« majoritaire »* de films, de dessins animés et de documentaires européens.

Alors les Américains se battent. Au nom d'un libéralisme intransigeant, ils réclament l'abolition des quotas. Quant aux Français, c'est au nom de la culture qu'ils exigent leur maintien. Dans les deux cas, ce sont des intérêts économiques et financiers qui sont en jeu. Quelle différence ? La même qu'entre David et Goliath. Mais dans ce secteur, aucun miracle n'est à attendre.

Yves Mamou

DIPLOMATIE Les Etats-Unis et le Vietnam ont signé samedi 28 janvier, à Hanoï, deux documents réglant les contentieux, notamment économiques, issus de la guerre qu'ils se sont menée dans les années 60 et 70. Cet accord va permettre l'ouverture effective de bureaux de liaison de chacun des deux pays dans la capitale de l'autre. ● Il s'agit d'une étape importante vers une normalisation qu'avait préparée la levée de l'embargo américain en 1994. Le principal dossier encore à traiter est celui des « GI's » disparus en mission durant la guerre d'Indochine. ● Cette normalisation permettra aux firmes américaines de se lancer en grand dans la compétition économique au Vietnam, un des pays les plus pauvres du monde, mais aux taux de croissance très prometteurs. Elle rassure d'autre part Hanoï, qui se sent plus que jamais vulnérable face à la Chine.

Les Etats-Unis et le Vietnam normalisent leurs relations

Vingt ans après la fin de la guerre, les deux pays ont décidé d'ouvrir des bureaux de liaison à Washington et à Hanoï. Reste à régler le dossier des GI disparus durant le conflit

LES ÉTATS-UNIS et le Vietnam ont franchi, samedi 28 janvier, une étape décisive dans le long processus de leur réconciliation en signant un accord prévoyant l'ouverture de bureaux de liaison dans chaque capitale. Vingt ans après la fin d'une guerre qui avait permis à Hanoï de prendre empire sur l'ensemble du pays, et qui avait de façon durable traumatisé les Américains, les deux anciens ennemis prennent ainsi acte de la nouvelle donne en Extrême-Orient, marquée par l'effacement de l'Union soviétique et l'explosion mondiale des échanges commerciaux.

Les documents signés samedi portent sur la restitution des propriétés diplomatiques et des avoirs financiers (environ 500 millions de dollars) saisis dans les deux pays après 1975. Washington va donc pouvoir récupérer une trentaine de bâtiments officiels, dont son ancienne ambassade de Saïgon (devenue Ho-Chi-Minh-Ville), et les dirigeants d'Hanoï se verront rétrocéder l'ex-ambassade sud-vietnamienne à Washington. La mission américaine occupera un immeuble rénové de neuf étages, dans un quartier populaire de la capitale vietnamienne, et sera dirigée par un haut fonctionnaire du département d'Etat, qui avait servi comme capitaine durant la guerre, James Hall *(lire ci-dessous)*.

Cet accord est très loin d'être une surprise puisqu'il prolonge un effort de rapprochement déjà bien engagé. Le 3 février 1994, le président Bill Clinton avait brisé un tabou en levant l'embargo économique décidé dix-neuf ans plus tôt à l'encontre de Hanoï. Une telle décision avait été pour le moins délicate à prendre pour le chef de l'exécutif américain en raison de la controverse entourant son passé d'opposant à la guerre du Vietnam, mais M. Clinton avait su habilement la faire endosser par des membres du Congrès – au Sénat notamment – aux états de service incontestés.

En outre, le président pouvait se réclamer du réalisme économique à un moment où les milieux d'affaire américains s'inquiétaient ouvertement des appétits de leurs concurrents asiatiques et européens sur un marché vietnamien en train de s'ouvrir aux investissements étrangers. Washington n'avait d'ailleurs pas tardé à prendre pied dans le pays indochinois puisque, dès l'été 1994, des relations informelles étaient nouées à Hanoï alors qu'une trentaine des plus grosses firmes américaines disposaient déjà de représentations sur place. En réalité, l'embargo avait été considérablement assoupli bien avant le geste officiel de M. Clinton. Car c'est bien évidemment avec le feu vert de Washington que des organismes comme le FMI ou la Banque mondiale avaient octroyé des prêts au régime communiste dès l'automne 1993. Le Vietnam avait dès lors cessé d'être un paria.

LES SOLDATS DISPARUS

Si la majorité des Américains, selon les sondages, est plutôt favorable à ce nouveau cours diplomatique, le gouvernement reste confronté à une question qui recèle une charge émotionnelle toujours très forte dans l'opinion : celle des soldats disparus au Vietnam (*missing in action*, généralement désigné par la presse comme *« MIA »*). L'American Legion, la principale association d'anciens combattants, n'avait d'ailleurs pas hésité à accuser M. Clinton de *« trahison »* au moment de la levée de l'embargo. Le chef de la Maison Blanche soutient, au contraire, que le rétablissement des liens bilatéraux au plus haut niveau est précisément le meilleur moyen de régler ce dossier sensible. Depuis 1975, les Américains ont perdu la trace de 2 211 soldats sur l'ensemble de l'Indochine, dont 1 621 au Vietnam.

A l'exception d'auteurs attisant l'illusion populaire à des fins commerciales, bien peu de gens croient aujourd'hui encore que ces disparus sont toujours vivants. Jeudi 26 janvier est, au demeurant, paru aux Etats-Unis, un livre intitulé *Les Archives secrètes d'Hanoï* dont l'auteur, Malcom Mac Connell, s'appuyant sur des sources américaines *« inédites »* et des documents *« secrets »* de l'armée vietnamienne, soutient que les forces communistes se sont livrées à des exécutions massives de prisonniers américains mais *qu'ils ont toujours refusé de livrer ces informations à Washington*. Les autorités de Hanoï ont aussitôt très vivement réagi à ces révélations, les qualifiant de *« pure fabrication »*.

La controverse entourant le sort de ces disparus n'en demeure pas moins un frein à la normalisation définitive des relations entre les deux pays. Les adversaires de cette évolution, notamment dans les rangs des républicains, ne devraient pas manquer d'exploiter les silences de Hanoï sur ce passé douloureux.

PRESSION

De la même manière, M. Clinton devra affronter les critiques à propos de la situation des droits de l'homme au Vietnam, qui reste préoccupante. Si Hanoï a annoncé, début 1992, la fermeture des « camps de rééducation » dans lesquels étaient détenus, dans des conditions très difficiles, les anciens responsables du régime vaincu de Saïgon, les arrestations récentes de deux hauts dignitaires de l'Eglise boudhiste unifiée du Vietnam (EBUV, disssidente) viennent de montrer que certaines anciennes habitudes perdurent. Les Vietnamiens devront faire preuve de beaucoup plus de souplesse sur ces deux dossiers s'ils veulent accélérer et mener à son terme un réchauffement diplomatique consacrant des années d'efforts de leur part en vue de réintégrer la communauté internationale.

L'enjeu est de taille pour Hanoï. L'objectif ultime de cette capitale est, en effet, non seulement de financer un développement économique ambiteux, mais aussi d'élargir le jeu diplomatique afin d'éviter un face-à-face avec une Chine en pleine expansion et dont les prétentions régionales immémoriales s'affichent à nouveau assez crûment. Les Etats-Unis seraient ce nouveau partenaire susceptible de soulager la pression.

Frédéric Bobin

Un des pays les plus pauvres du monde

Premier ministre
Vo Van Kiet
(depuis août 1991)

République socialiste
Capitale
Superficie
Population
Espérance de vie
Analphabétisme

TAIWAN
PHILIPPINES
Iles Paracels
VIETNAM
Iles Spratley
BRUNEI
MALAISIE
INDONESIE

CHINE
VIETNAM
Hanoï
Haïphong
LAOS
THAÏLANDE
CAMBODGE
Da Nang
Chu Lai
Mer de Chine méridionale
Ho-Chi-Minh-Ville
Vung Tau
Golfe de Thaïlande
250 km

PIB variation en %

1991	92	93	94
6,1	8,6	8	8,9

Source : MOCI

Monnaie officielle
dong
cours officiel : 0,5 F = 1 000 dongs

Dette extérieure totale
PNB par tête
PNB 1993

Infographie Le Monde

Un connaisseur en mission

Le département d'Etat a confirmé que James Hall dirigera la mission des Etats-Unis au Vietnam, avec rang de consul général, nous indique notre correspondant à Washington Laurent Zecchini. Ce choix paraît approprié : directeur depuis juin 1993 des affaires du Vietnam, Laos et Cambodge au département d'Etat, M. Hall est en outre marié à une Vietnamienne. Il a passé cinq ans (à partir de 1965, en plusieurs séjours) comme capitaine de l'armée de terre américaine au Vietnam. Il a aussi servi dans ce pays au titre du corps du développement rural (AID Corps) ainsi qu'à l'ambassade des Etats-Unis à Saïgon (1973-1975).

Hanoï cherche à résister aux ambitions régionales chinoises

Les choix de développement économique prennent en compte la traditionnelle précarité des relations avec Pékin

HO-CHI-MINH-VILLE
de notre envoyé spécial

Sur la magnifique rade en eau profonde de Chu-Lai, à une centaine de kilomètres au sud-est du port central de Da-Nang, les Vietnamiens vont aménager une vaste zone industrielle dotée d'une raffinerie, d'un complexe pétrochimique, d'une aciérie et d'une verrerie. Les installations aéroportuaires laissées par les Américains à Chu-Lai, l'un de leurs points d'appui pendant la guerre, vont être restaurées. L'ensemble sera relié plus tard au bas Laos et au Nord-Est thaïlandais *via* Da-Nang par la route transasiatique. Les autorités espèrent que ce vaste projet, qui pourrait représenter, au bout du compte, un investissement de quelques milliards de dollars, attirera en priorité des capitaux américains, japonais et européens.

L'objectif affiché est d'encourager le développement équilibré d'un pays tout en longueur et dont les petites plaines du centre, coincées parmi les contreforts orientaux du Truong Son, la cordillère indochinoise, sont pauvres. Les deux tiers des 74 millions de Vietnamiens vivent dans le Centre et le Nord, alors que le reste peuple le Sud, où la reprise économique est la plus forte. En 1994, Ho-Chi-Minh-Ville a, pour sa part, connu un taux d'expansion de 14,5 %, contre une moyenne nationale située dans une fourchette de 8,5 % à 9 %. *« 60 % du commerce extérieur du Vietnam passe par Ho-Chi-Minh-Ville »*, explique Lê Ngoc Huê, qui dirige depuis douze ans le Bureau des statistiques de la grande métropole méridionale, en soulignant que les provinces limitrophes sont les premiers bénéficiaires de ce boom.

Depuis deux ou trois ans surtout, des dizaines de milliers de ruraux du Centre, notamment des provinces de Quang Nam et de Quang Ngai, dont la rade de Chu-*Lai marque la frontière commune*, ont donc émigré vers Ho-Chi-Minh-Ville en quête d'emplois non qualifiés. Les autorités veulent enrayer ces transferts de population, en particulier parce que l'ancienne Saïgon compte déjà plus de 5 millions d'habitants, si l'on inclut environ 1 demi-million d'habitants sans permis de résidence et, parfois, sans toit. De gros investissements orientés, surtout depuis 1993-1994, vers Hanoï et son port de Haïphong procèdent d'un souci identique de parvenir à une distribution mieux répartie des richesses.

TRIANGLE DE CROISSANCE

La zone industrielle de Chu Lai héritera donc, en dépit de son éloignement des lieux de production off-shore de pétrole et de gaz au large de Vung Tàu (ex-Cap-Saint-Jacques), de la première grande raffinerie de pétrole du Vietnam. Le gouvernement semble décidé à ne pas revenir sur cette décision malgré le surcoût dû notamment au transport. Chu Lai se trouve, en effet, à quelque 700 kilomètres de Vung Tàu. Mais ce centre d'extraction de gaz et de pétrole forme déjà avec Ho-Chi-Minh-Ville et Bin-Hoa un triangle de croissance qui est déjà le véritable moteur du développement au Vietnam depuis l'ouverture du pays en 1988-1989.

Néanmoins, les projets de création de zones industrielles dans le Centre, à Da Nang comme à Chu Lai, en exploitant des rades bien abritées et les installations laissées derrière elle par l'armée américaine, ont aussi un autre but, moins avoué : faire pièce à la Chine populaire qui, surtout depuis l'éclatement de l'URSS, dévoile davantage ses ambitions en Asie du Sud-Est – une région avec laquelle l'empire du Milieu a eu, autrefois, des rapports de suzeraineté et que le nationalisme *chinois a de tout temps considéré* comme son pré-carré. Dominés pendant mille ans par la Chine et contraints, depuis le Xe siècle, de freiner constamment les ambitions territoriales chinoises, les Vietnamiens ne peuvent pas se permettre, aujourd'hui, d'avoir la mémoire courte.

En février 1992, en dépit de la normalisation des rapports entre les deux pays, l'Assemblée nationale populaire chinoise (ANP) a ainsi voté la souveraineté du pays sur 85 % de la superficie de la mer de Chine du Sud, ce qui inclut donc les archipels des Paracel et des Spratly, que se disputent les deux capitales, ainsi que, selon Hanoï, une partie du plateau continental vietnamien. A la même époque, les Chinois ont commencé à armer à tour de bras *l'armée birmane, lui permettant* de consolider suffisamment son assise pour amorcer l'ouverture *du pays et laisser entrevoir* une toute relative libéralisation du régime. En outre, le resserrement des liens avec Rangoun comme la normalisation des relations avec Hanoï se sont accompagnés d'une invasion de produits chinois dans deux pays bien mal armés pour faire face à une telle concurrence.

SOUVERAINETÉ

Les Vietnamiens tentent de se défendre, avec leurs maigres moyens, contre cette somme de pressions chinoises. Privé de son point d'appui soviétique (livraisons militaires, pièces de rechange), la flotte vietnamienne ne peut pas faire face aux forces d'intervention rapides dont vient de se doter la marine chinoise. Des manœuvres chinoises, conduites au large de Shanghaï en septembre 1994, n'ont pas rassuré Hanoï, surtout quand Pékin réitère régulièrement que sa souveraineté sur la *mer de Chine du Sud* est *« indiscutable »* et *« non négociable »*. Les Chinois en sont même venus à autoriser, en 1992, une société pétrolière américaine, Crestone, à explorer une zone au large de Vung Tàu que les Vietnamiens estiment être sur le plateau continental.

Pour toutes ces raisons, Hanoï souhaiterait pouvoir plus rapidement rétablir des relations diplomatiques avec Washington, afin que les Etats-Unis jouent, à terme, le rôle d'un contrepoids face aux appétits de la Chine. Dans le même esprit, le Vietnam sera admis le 22 juillet, donc plus tôt que prévu, au sein de l'ASEAN, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. La création de complexes industriels dans le centre du Vietnam procède également de la même préoccupation : par le biais du développement économique, il s'agit d'impliquer davantage, dans des zones stratégiquement sensibles, les Etats-Unis, le Japon et l'Europe dans le rééquilibrage de leurs relations avec Pékin.

Par ailleurs, les divergences entre communistes vietnamiens ne sont jamais que tactiques dès qu'il s'agit de jauger la Chine. Les uns sont partisans d'amadouer Pékin en ne lui portant pas ombrage. D'autres pensent que moderniser le pays, en faisant appel notamment aux Occidentaux, constitue la meilleure recette. Le projet de Chu Lai, à caractère strictement économique, présente donc aussi l'avantage de ne pas donner de prétexte à une réaction chinoise. Les Chinois ne pourront rien y redire et, à moyen terme, pour y avoir placé quelques billes, Occidentaux et Japonais auront d'autant plus intérêt à ce que la paix prévale dans la région.

Jean-Claude Pomonti

Contentieux territorial

Les relations entre Vietnamiens et Chinois se sont échauffées à plus d'une reprise dans le passé récent. Dès 1974, en pleine guerre d'Indochine, les forces de Pékin avaient occupé l'archipel des Paracels, en mer de Chine du Sud, en chassant une petite garnison de l'armée de Saïgon. Bien plus gravement, en 1979, pour riposter à l'occupation militaire du Cambodge par le Vietnam, l'armée chinoise avait franchi la frontière entre les deux pays et occupé quelques secteurs pendant deux ou trois mois avant de se retirer en y pratiquant la politique de la terre brûlée.

En 1988, Pékin a fait une autre démonstration de diplomatie musclée en attaquant un point d'appui naval vietnamien sur les Spratleys, l'archipel le plus méridional dont Pékin conteste l'appartenance au Vietnam.

Depuis la « normalisation » en 1991 des relations sino-vietnamiennes, Pékin a changé de tactique, proposant en particulier une exploitation conjointe des richesses de la mer de Chine du Sud par les pays qui sont présents dans ses différents archipels : outre le Vietnam, Taïwan, la Malaisie et les Philippines. Des « séminaires » se réunissent, de temps à autre, en Indonésie et aux Philippines. Mais ils n'ont toujours pas débouché sur des décisions concrètes. Lors de la visite, en novembre 1994, au Vietnam, du chef de l'Etat chinois, Jiang Zemin, les deux pays se sont contentés de proclamer une nouvelle fois leur volonté commune de régler leurs contentieux frontaliers par la *« négociation »*.

Un rapprochement progressif

● **Guerres.** La déroute militaire française de Dien Bien Phu, en 1954, avait débouché sur les accord de Genève et la partition du Vietnam. Au début des années 60, l'armée américaine entreprit d'intervenir, de plus en plus massivement, en faveur du régime de Saïgon. Cet engagement, et notamment l'extension des bombardements au nord du 17e parallèle, avait été en partie décidé à l'insu du Congrès.

● **Opinions.** La politique américaine avait progressivement soulevé l'hostilité d'une partie de l'opinion publique internationale et nationale. Sur les campus des Etats-Unis, notamment, une vague d'insubordination s'était manifesté parmi les jeunes gens. Le président Nixon dut finalement engager des pourparlers avec Hanoï, au printemps de 1968. En 1973, les accords de Paris officialisaient le retrait des G.I. Le 30 avril 1975, Saïgon, tombait aux mains des forces communistes.

● **Embargo.** Les Etats-Unis avaient imposé un embargo économique contre Hanoï dès 1955 ; ils l'ont étendu au Vietnam réunifié après 1975. Ces sanctions ont été renforcées en 1979, au lendemain de l'intervention vietnamienne au Cambodge. Après avoir été assoupli au début des années 90, l'embargo a été définitivement levé en février 1994 par le président Clinton.

● **Disparus.** 56 227 militaires américains ont été tués au combat, et 2 211 restent *« portés disparus »* sur l'ensemble de l'ex-péninsule indochinoise. Parmi eux, 1 621 sont réputés perdus au seul Vietnam. Il s'agit de soldats dont les corps n'ont pas été retrouvés. Les difficultés entourant le règlement de ce dossier constituent le principal obstacle à une normalisation complète des relations diplomatiques entre Hanoï et Washington.

La pression monte entre le Pérou et l'Equateur à propos d'un vieux conflit frontalier

Lima a envoyé des troupes à la frontière et Quito a proclamé l'état d'urgence

Les chancelleries du continent américain sont mobilisées depuis vendredi 27 janvier pour tenter de trouver d'urgence un réglement pacifique au conflit frontalier qui oppose le Pérou et l'Equateur. La proclamation de l'état d'urgence par Quito aggrave la brusque poussée de fièvre déjà provoquée par des accrochages dans une région frontalière dont la délimitation est contestée depuis 1942.

LA TENSION entre le Pérou et l'Equateur, à propos d'un conflit frontalier vieux de cinquante ans, est montée d'un cran vendredi 27 janvier, avec la proclamation de l'état d'urgence par le président équatorien, Sixto Duran Ballen. *« Conformément à mes obligations envers le pays et le peuple équatoriens, et dans le cadre de la mission pacifique inébranlable de l'Equateur, j'ai dû proclamer l'état d'urgence »*, a-t-il annoncé, au lendemain d'escarmouches entre des troupes péruviennes et équatoriennes le long de leur frontière commune (*Le Monde* du 28 janvier). On ne connaît pas pour l'instant le bilan de ces accrochages.

L'état d'urgence donne à Sixto Duran Ballen des pouvoirs exceptionnels. Mais on ignore pour l'instant quelles mesures il compte prendre. Il a par ailleurs appelé la population à garder son calme. La défense civile équatorienne a fait savoir que, par mesure de sécurité, elle avait commencé à évacuer les populations des zones contestées. Le ministre équatorien des affaires étrangères, Galo Learo Franco, a déclaré à la presse que l'Equateur avait proposé un cessez-le-feu au Pérou, mais, selon lui, Lima l'aurait reposué. Il a également démenti les informations en provenance du Pérou, selon lesquelles un hélicoptère équatorien aurait attaqué un poste-frontière jeudi. Le président équatorien a, pour sa part, affirmé à la presse que les troupes de Quito ne quitteraient pas les positions qu'elles occupent actuellement. *« Céder signifierait contribuer à ce que l'Equateur reste confiné dans les limites qu'a toujours voulu nous imposer le Pérou »*, a-t-il ajouté.

Du côté péruvien, le réflexe d'union patriotique prévaut, sans doute stimulé, chez les politiques, par la perspective de l'élection présidentielle qui doit avoir lieu au mois d'avril. Depuis deux semaines, les autorités du Pérou avaient répondu assez mollement aux accusations de l'Equateur qui dénoncait les incursions péruviennes dans cette portion de territoire qu'il revendique, dans la Cordillière du Condor, à l'extrême nord du Pérou. La reconnaissance officielle par les Equatoriens, jeudi, de la validité du protocole de Rio, signé en janvier 1942 (voir ci-contre), bien qu'assortie de réserves sur ses *« vices »*, avait pu faire croire un moment à un réglement définitif du dossier. Mais des mouvements de troupes équatoriennes et les premiers accrochages à la frontière, quelques heures plus tard, ont immédiatement rompu le processus diplomatique et provoqué une escalade des deux cotés avec mobilisation de forces armées et de police.

LES CHANCELLERIES MOBILISÉES

Cette poussée de tension à la frontière nord n'est pas nouvelle. Elle se produit chaque année à l'approche de l'anniversaire du protocole de Rio. Mais, cette fois, elle serait attisée par un conflit qui opposerait le président Sixto Duran à son ministre de la défense, le général José Gallardo Roman. Ce dernier tenterait de *« préserver »* certains *« privilèges »* que les militaires équatoriens seraient menacés de perdre, en poussant la carte du nationalisme équatorien. C'est du moins l'explication que donne Lima à la rupture d'un réglement diplomatique qui semblait pourtant en bonne voie.

Le président Fujimori s'est rendu, quant à lui, vendredi soir à Tumbes (ville à 1200 km au nord-ouest de Lima), pour s'entretenir avec les responsables militaires du secteur, a rapporté la chaîne Panamericana Television. Le Pérou a massé vendredi des troupes et des véhicules blindés dans la zone : des avions militaires et commerciaux transportant des soldats ont décollé de la base aérienne de Lima. Toutefois, le commandement des forces armées péruviennes a indiqué que ses actions ne déborderaient pas *« de l'autre côté de la frontière pour éviter l'escalade de la confrontation guerrière »*.

Après la proclamation de l'état d'urgence par l'Equateur, toutes les chancelleries du continent américain se sont déclarées prêtes à aider au règlement de ce conflit. Les Etats-Unis ont exprimé dans la soirée, leur *« profonde préoccupation »* après les incidents survenus depuis jeudi entre les deux pays. Christine Shelly, le porte-parole du département d'Etat, a appelé Quito et Lima au dialogue et exprimé son espoir dans *« les excellents mécanismes en place pour réduire les tensions »* régionales.

Pour sa part, Cesar Gaviria, le secrétaire général de l'Organisation des Etats Américains (OEA), devait entreprendre samedi 28 janvier, une navette de bons offices entre le Pérou et l'Equateur. Dans des entretiens téléphoniques successifs avec les présidents péruvien et équatorien, il a affiché son intention de trouver les moyens de *« mettre fin aux hostilités »*. Il entend, a-t-il dit, s'appuyer pour cela sur les membres garants du protocole de Rio, le Chili, l'Argentine, le Brésil et les Etats-Unis. A Brasilia, le ministre des affaires Etrangères a convoqué séparément les ambassadeurs équatorien et péruvien pour qu'ils examinent, avec leurs homologues des pays signataires du protocole accrédités au Brésil, les moyens de régler leur différend. Un document appelant à la paix devrait être rendu public samedi, a-t-on appris de source diplomatique.– *(AFP, Reuter.)*

Un litige ancien

Au cœur du litige entre le Pérou et l'Equateur se trouve une zone de 340 km² (« la cordillière du Condor », 500 km au sud de Quito, 1200 km au nord-ouest de Lima), située en pleine jungle mais que l'on dit riche en or et en pétrole. Le conflit entre les deux pays est ancien. Au cours d'une guerre-éclair, qui a éclaté en janvier 1941, le Pérou avait envahi l'Equateur et conquis 200 000 km² de territoire situés sur le revers amazonien des Andes. Un protocole avait été signé à Rio de Janeiro, le 29 janvier 1942, sous l'égide des Etats-Unis, du Brésil, du Chili et de l'Argentine. La délimitation retenue par ce protocole accordait la part du lion au Pérou, qui se voyait alloué la majeure partie du territoire contesté.

Affirmant que ce traité avait été signé sous la contrainte, le chef de l'Etat équatorien, Velasco Ibarra, avait dénoncé le traité de Rio, en 1961. Depuis, de multiples incidents d'intensité variable, notamment en 1981 et 1991, ont émaillé l'histoire de cette zone frontalière dont 78 km n'ont jamais été définitivement bornés.

Deux armées largement équipées par la France

LE PÉROU, deux fois plus peuplé que l'Equateur, dispose d'environ deux fois plus de capacités militaires que son voisin : 115 000 hommes d'active (dont 66 000 conscrits pour un service sélectif de deux ans) et quelque 190 000 réservistes rappelables dans le premier cas, contre 56 000 hommes d'active (dont 35 000 recrues avec un service sélectif d'un an) et pas moins de 100 000 réservistes mobilisables dans le second. Les deux armées ont cependant des caractéristiques communes. D'abord, elles ont développé leur armée de l'air : pas moins d'une centaine d'avions de combat chacune, avec notamment des Mirage F1 français anciens en Equateur et des Mirage-2000 récents au Pérou. Ensuite, elles sont pour l'essentiel à base de forces terrestres (avec des blindés français et brésiliens pour l'Equateur, et des blindés français, ex-soviétiques ou américains au Pérou). Si la marine péruvienne, en raison des 2 200 kilomètres de côtes à surveiller, est plus puissante que la marine équatorienne, il n'en demeure pas moins qu'elles sont assez complètes l'une et l'autre : elles ont fait appel toutes les deux à une famille de bateaux, depuis les sous-marins jusqu'à des bâtiments amphibies (pour le débarquement de commandos), en passant par des corvettes ou des frégates lance-missiles (avec, au Pérou comme en Equateur, des missiles anti-navires Exocet de conception française).

Le gouvernement égyptien s'en prend aux Frères musulmans

Les forces de l'ordre ont arrêté plusieurs membres de syndicats proches de la confrérie

LE CAIRE
de notre correspondant

Après une courte accalmie, le bras de fer a repris entre le gouvernement et la confrérie des Frères musulmans. Le syndicat général des médecins, dominé par les islamistes, a réuni, vendredi 27 janvier, une assemblée générale pour protester contre la mise en garde à vue de plusieurs de ses membres. Dans un communiqué, il a condamné *« le comportement irresponsable des services de sécurité »* qui *« ont interdit aux cars de médecins venant d'autres provinces d'entrer au Caire »*.

Les forces de l'ordre avaient arrêté, dimanche 22 janvier, vingt-huit Frères musulmans, gardés à vue pendant quinze jours en vertu de la loi sur l'état d'urgence. Parmi les personnes arrêtées figurent le secrétaire adjoint du syndicat général des médecins ainsi que le responsable de la section d'Alexandrie. L'opération, qui a été menée dans plusieurs provinces, a été condamnée par les islamistes et notamment les syndicats des médecins, des ingénieurs, des professions scientifiques et l'ordre des avocats.

« DÉCAPITER » LE MOUVEMENT

Selon un communiqué des Frères musulmans, les arrestations visent à *« décapiter »* leur mouvement, et à empêcher l'opposition islamiste de participer aux élections législatives prévues pour l'automne prochain. On ajoute, dans ces mêmes milieux, que le gouvernement veut aussi affaiblir les syndicats dominés par les islamistes avant les élections syndicales prévues pour cette année. L'objectif serait de mettre les syndicats sous contrôle judiciaire conformément à la nouvelle loi qui prévoit cette mesure dans le cas où moins de 40 % des membres participent au scrutin. Lors des précédentes élections syndicales, il y a près de quatre ans, le taux de participation avait été de 30 % en moyenne.

Le gouvernement continue, pour sa part, de suivre une ligne dure à l'encontre de la confrérie, qui n'a plus d'existence légale depuis 1954 mais dont l'activité était tolérée depuis une vingtaine d'années. Le ministre de l'intérieur, le général Hassan El Alfi, l'avait récemment accusée de *« financer les attentats extrémistes musulmans »* et d'avoir transformé les syndicats qu'ils dominent en *« foyers du terrorisme »*.

Alexandre Buccianti

■ **SIX POLICIERS** ont été tués et cinq autres blessés, vendredi 27 janvier, dans un attentat commis à Abou Qourqas, dans la province de Miniya, en Haute-Egypte. Un groupe d'intégristes embusqués dans un champ de canne à sucre ont tiré des rafales d'armes automatiques sur des conscrits au moment où ils descendaient d'un camion pour relever des collègues. – *(AFP.)*

Pretoria et Paris négocient un partenariat industriel à des fins militaires

PRETORIA ET PARIS viennent d'ouvrir des discussions pour jeter les bases d'un partenariat industriel dans les domaines naval et aéronautique. Le ministre français de la défense, François Léotard, l'a récemment indiqué à des parlementaires qui se préoccupaient de savoir si la levée de l'embargo de l'ONU contre Pretoria pouvait laisser entrevoir une reprise des relations militaires entre les deux pays. La France et l'Afrique du Sud ont eu autrefois des échanges intenses dans le secteur de la défense, notamment pour ce qui concerne les avions de combat, les hélicoptères, les sous-marins et divers équipements électroniques.

En matière navale, le projet le plus important qui soit aujourd'hui en négociations a trait à la fourniture de quatre frégates de 2 200 tonnes, que les Sud-Africains considèrent comme appartenant à la classe des corvettes embarquant un hélicoptère. La direction des constructions navales (DCN) vient de proposer d'associer industriellement les chantiers Dorbyl, à Durban, de façon à leur faire assembler trois des quatres navires en question. Si l'offre française est retenue, M. Léotard a donné son accord pour que la DCN, par l'intermédiaire de sa société de commercialisation à l'exportation DCN International, puisse prendre une participation dans le capital des chantiers sud-africains. Ce sont ces mêmes chantiers qui ont modernisé trois sous-marins classiques du type *Daphné* construits par Dubigeon-Nantes et vendus à Pretoria en 1967.

PROJET AÉRONAUTIQUE

Dans le domaine aéronautique, le projet consiste, selon M. Léotard, à associer l'entreprise sud-africaine Atlas-Aviation au groupe européen Eurocopter détenu par l'allemande DASA et la française Aérospatiale.

L'Afrique du Sud possède de longue date la licence de fabrication des hélicoptères français Alouette et Puma. Une filiale du consortium franco-allemand, Eurocopter Southern Afrika, est déjà responsable de la révision sur place de certains types d'hélicoptères civils et militaires. Le nouveau projet de coopération est double. D'une part, le groupe Atlas-Aviation deviendrait la base d'entretien de toutes les « machines » Eurocopter dans l'ensemble de l'Afrique australe. D'autre part, les deux entreprises s'associeraient pour fournir à Pretoria des hélicoptères Cougar embarqués sur les frégates de 2 200 tonnes et des hélicoptères BK-117 ou EC-135 pour renouveler le parc ancien des Alouette III.

Atlas-Aviation demeure néanmoins un concurrent direct du groupe Eurocopter, en produisant en Afrique du Sud un hélicoptère d'attaque, le Rooivalk, dérivé du Puma français et proposé à la Grande-Bretagne. Le consortium franco-allemand présente, de son côté, l'hélicoptère Tigre. Le marché britannique est évalué à environ quatre-vingt-dix hélicoptères.

Suspension de la seconde phase de l'autonomie palestinienne

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La deuxième phase du processus de paix israélo-palestinien, c'est-à-dire l'extension de l'autonomie à tout ou partie de la Cisjordanie occupée, est suspendue. La radio d'Etat a révélé, vendredi 27 janvier, que, dès avant le récent attentat de Netanya, le premier ministre Itzhak Rabin avait indiqué que le redéploiement des troupes hors des villes palestiniennes de Cisjordanie n'aurait pas lieu *« dans un avenir proche »*.

Prévu par la Déclaration de principes signée à Washington en septembre 1993, ce redéploiement, qui devait avoir lieu en juillet 1994 – selon un calendrier maintenant abandonné –, constitue un préalable aux élections palestiniennes. Selon Kol Israël, la radio d'Etat, M. Rabin, recevant, la semaine dernière, à son bureau, les chefs de l'opposition parlementaire, leur a révélé avoir offert à Yasser Arafat, le 19 janvier, l'alternative suivante : ou bien vous acceptez d'organiser vos élections dans la situation actuelle, étant entendu que les soldats israéliens resteront, ce jour-là, dans leurs casernes de Cisjordanie, ou bien nous commençons à négocier un accord plus large.

Selon M. Rabin, le chef de l'Autorité palestinienne à Gaza et à Jéricho aurait choisi la deuxième solution *« estimant que cela prendrait quatre ou cinq mois supplémentaires »*. Toujours d'après la radio, le premier ministre aurait, pour sa part, fait savoir que les négociations dureraient *« beaucoup plus longtemps »*. A la veille du week-end, pas plus du côté israélien que palestinien, aucun commentaire officiel n'était venu confirmer ou infirmer ces propos.

« Le processus de paix est de facto *échoué »*, a écrit, vendredi, dans le quotidien *Haaretz*, Zeev Chiff, célèbre commentateur militaire. *« Les négociations avec les Palestiniens vont reprendre, mais il est clair qu'il est impossible de mettre en œuvre la seconde phase de l'autonomie dans la situation actuelle »*. Cinquante-cinq Israéliens ont péri, ces dix derniers mois, dans quatre attentats-suicides.

Lors d'une réunion du groupe parlementaire travailliste, organisée cette semaine après l'attentat de Netanya, M. Rabin aurait cependant fait part de sa certitude que le processus de paix avec les Palestiniens continuerait : *« Il n'est pas stoppé,* aurait-il confié à ses proches, *mais, dans les circonstances présentes, nous avons besoin d'un peu de temps pour voir comment les choses vont évoluer »*.

Patrice Claude

Le pouvoir mauritanien fait face à un fort mécontentement populaire

LES PRINCIPAUX dirigeants de l'opposition, interpellés lundi 23 janvier, se trouvaient toujours en garde à vue vendredi. Ils sont accusés d'être les instigateurs des violentes manifestations populaires qui ont eu lieu dimanche pour protester contre la récente augmentation de 25 % du prix du pain.

L'opposition a rejeté l'accusation et a dénoncé les dernieres mesures économiques du gouvernement qui *« rongent ce qui reste du pouvoir d'achat des citoyens »*.

DÉVALUATION

Les Mauritaniens ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de manière sensible depuis la dévaluation de 28 % de l'ouguiya, la monnaie nationale, en octobre 1992, suivie par une hausse de 40 % des produit de première nécessité. Cette décision a déjà entraîné des émeutes contraignant les autorités à instaurer un couvre-feu.

La dévaluation de l'ouguiya a été prise sous la pression du Fonds monétaire international (FMI) qui, en contrepartie, a fourni une aide de 390 millions de dollars destinée à assurer une croissance de 3,5 % par an. Cet objectif a été atteint sans que, pour autant, l'inflation, de l'ordre de 14,5 % en 1994, puisse être enrayée. Le nouveau prêt de 68 millions de dollars, que le FMI vient d'accorder, assure le pays du soutien des bailleurs de fonds et ceux-ci se félicitent d'une politique de rigueur économique. Mais cette dernière frappe de plein fouet les couches les plus défavorisées.

EXCÈS RELIGIEUX

La population (2,4 millions de personnes) a doublé en trente ans. 44 % des Mauritaniens ont moins de 15 ans. Nouakchott, la capitale, compte un demi-million d'habitants. L'intérieur du pays, victime de la sécheresse, n'a bénéficié d'aucun progrès notable : ni électricité, ni eau, pas de routes, peu d'écoles et de dispensaires.

Le multipartisme, instauré en 1991 par le président Maaouyia Ould Taya et confirmé par les premières élections pluralistes, en 1992, n'a apporté aucune amélioration aux yeux de la population.

Bien que divisée, l'opposition a réussi à récupérer les mécontents mais aussi, peu à peu, des mouvements religieux qui, sous couvert d'associations caritatives sans statut légal, ont radicalisé leur discours, dénonçant les nantis du régime, les libertés « permissives », notamment celles dont bénéficient les femmes.

La Mauritanie, qui se croyait à l'abri des excès religieux parce qu'elle pratique un islam tolérant, voit ainsi se développer, presque à visage découvert, un courant intégriste envers lequel l'opposition a eu une attitude ambiguë en condamnant la politisation de la religion, tout en prônant la création de partis politiques islamistes. – *(AFP.)*

■ **LE MINISTRE ALGÉRIEN** des affaires étrangères, Mohamed Salah Dembri, a demandé, vendredi 27 janvier à Rome, le soutien de l'Union européenne aux *« initiatives en cours, afin de favoriser le retour d'une situation démocratique normale dans le pays »*. Quant au Front des forces socialistes (FFS), il a appelé les Algériens à *« agir pour la mise en œuvre du contrat national »*, signé dans la capitale italienne par les principaux partis de l'opposition, y compris l'ex-Front islamique du salut (FIS). – *(AFP.)*

Les cérémonies d'Auschwitz ont été l'occasion d'une « mise en garde solennelle à toute l'humanité »

Pour la première fois, le président Walesa a évoqué le martyre du peuple juif

Les représentants de vingt-quatre Etats ont participé, vendredi 26 *janvier, aux cérémonies du cinquantième anniversaire de la libération des camps d'Auschwitz.* Ils ont lancé un appel demandant l'arrêt *« de la violence, du fanatisme et du terrorisme »*. Le président polonais qui, la veille, s'était abstenu de prononcer le mot *« juif »*, a évoqué à Auschwitz *« la souffrance des nations, en particulier de la communauté juive »*.

CRACOVIE
de nos envoyés spéciaux

Auschwitz nu. Sans neige, sans lumière, sans couleurs, sans brouillard. Juste un froid sec et glacial. Comment faisaient-ils alors ? Comment vivaient-ils ? Comment résistèrent-ils ? Et pourquoi reviennent-ils ?

En cette date symbole, celle de l'arrivée des troupes soviétiques dans le camp d'extermination où ne vivaient plus que 7 600 moribonds abandonnés par les Allemands, l'heure du souvenir s'était voulue surtout l'heure des résolutions et des mises en garde. On avait frôlé l'incident dû à une incompréhensible volonté polonaise d'ignorer ou de minimiser la singularité de la tragédie juive. Mais le cinquantième anniversaire de la libération d'Auschwitz a été l'occasion d'un appel aux nations, dans un imprévisible sursaut d'unité.

On le comprend dès l'arrivée du cortège officiel, à quelques mètres de l'inscription *Arbeit macht frei* (Le travail rend libre) au-dessus du portail d'entrée. En tête, entourant le président Walesa, les deux représentants sans doute les plus symboliques, les plus légitimes pour cette célébration : Simone Veil, mandatée par le gouvernement français mais surtout rescapée de ce camp de la mort où elle fut internée avec sa mère et ses deux sœurs, et Elie Wiesel, réprésentant du gouvernement américain et ancien déporté.

Cette disposition, qui reléguait à l'arrière la reine Beatrix des Pays-Bas, le roi Harald V de Norvège, le grand-duc du Luxembourg, les présidents tchèque, allemand, autrichien et italien, valait tous les messages à la communauté juive. Les discours, remaniés *in extremis*, a-t-on appris, vinrent confirmer l'intention. Avant le dépôt d'une gerbe au « mur de la mort » contre lequel sont tombés les fusillés (probablement 20 000), le président polonais évoque Auschwitz comme symbole de *« la souffrance des nations, en particulier de la communauté juive »*. C'était la première fois en deux jours qu'il évoquait les victimes juives .

Le message fut repris quelques minutes plus tard à Birkenau, ce deuxième camp à 3 kilomètres du premier, dont la chambre à gaz a fonctionné dès mai 1942. Lech Walesa évoqua à nouveau l'extermination des juifs, puis celle des Tziganes et enfin celle des Polonais. Mais voici qu'Auschwitz perdit dans sa bouche sa spécificité : *« Cet endroit est un symbole mais, hélas, pas une exception »*, dit-il, toujours prompt à évoquer les *« milliers d'autres camps tout autour du monde »*.

Une maladresse évitée par les autres orateurs qui ne s'abstinrent pas pour autant d'actualiser leurs propos. Ainsi Maurice Goldstein, président du Comité international d'Auschwitz, a dénoncé *« l'épuration ethnique qui a lieu non loin de nous en Europe »* et souhaité qu'*« Auschwitz soit une mise en garde solennelle à toute l'humanité »*. Ainsi le président de la Knesset, Shevah Weiss, et surtout Elie Wiesel qui, au cours d'un discours mi-poème, mi-prière, a demandé que de ce lieu *« où l'humanité a été trahie par l'assassinat collectif soit lancé un appel pour arrêter la violence, les effusions de sang, le fanatisme et le terrorisme en Terre Sainte »*.

Au moment du départ, une mère prit son grand fils par le bras et l'entraîna vers une baraque sans porte ni fenêtre. *« C'était ici*, dit-elle, *c'était mon Block »*. Deux minuscules chambres de chefs à l'entrée, puis sur trois niveaux une succession de châlits sur lesquels les femmes s'entassaient pour dormir. L'escapade n'a duré qu'une minute.

Annick Cojean et Lucas Delattre

« Un devoir envers les victimes » et « envers les vivants »

Voici le texte de l'appel aux nations du monde, lancé vendredi 27 janvier d'Auschwitz, par les chefs ou représentants de vingt-quatre Etats et dix Prix Nobel de la paix :

« Cinquante ans après la libération d'Auschwitz-Birkenau, nous nous sommes retrouvés pour le souvenir du plus grand crime commis dans l'Histoire, crime qui devait apporter la « solution finale », dans l'intention de ses auteurs, crime contre les juifs, principalement contre les juifs, mais aussi contre d'autres peuples : polonais, rom, russe, hollandais, français, allemand, autrichien, biélorusse, bulgare, yougoslave, luxembourgeois, lituanien, letton, danois, estonien, tchèque, croate, hongrois, bosniaque, belge, italien, ukrainien, slovène, slovaque, roumain, macédonien, norvégien et albanais. » Ici, en terre de Pologne, mais non par des mains polonaises, les nazis allemands avaient érigé un réseau de camps, parmi lesquels Auschwitz-Birkenau est devenu le symbole de barbarie, au-delà du XX[e] siècle. Nous avons le devoir envers les victimes de garder le souvenir de leur mort. Nous devons aussi nous souvenir de leur vie. Leur héritage doit aider l'humanité à consolider la foi dans un avenir libre de racisme, de haine et d'antisémitisme.

» Rendant hommage aux victimes du KL Auschwitz, nous avons aussi le devoir envers les vivants d'œuvrer pour la paix, la tolérance et les droits de l'homme. Nous croyons et nous espérons que ces principes seront acceptés et ancrés dans la conscience de la communauté mondiale tout entière, qu'ils toucheront les cœurs et les esprits. Qu'à la fin du XX[e] siècle, des instruments seront créés pour garantir la solution pacifique de tous les conflits.

» Les crimes de génocide ne peuvent être oubliés, quels qu'en soient les lieux, les temps et les auteurs. Ils doivent être jugés équitablement et devenir l'avertissement pour les contemporains et les générations à venir.

» Il est dit : « Qui sauve une vie, sauve le monde entier. Qui ôte une vie, détruit l'ordre de ce monde. » Pour cela, nous souhaitons porter au monde entier, à tous les peuples et tous les hommes, le message suivant : plus jamais de fanatisme ni de violence, plus jamais de guerres ni de tueries. »

Les négociations entre Dublin et Londres devraient être conclues fin février

LONDRES
de notre correspondant

Le nouveau premier ministre irlandais, John Bruton, a reçu pour la première fois, vendredi 27 janvier à Dublin, le chef du mouvement républicain d'Irlande du Nord (Sinn Fein), Gerry Adams. Cette rencontre est intervenue au lendemain de celle du chef de la diplomatie irlandaise, Dick Spring, avec le ministre britannique chargé de l'Irlande du Nord, Sir Patrick Mayhew, et alors que l'autre chef de la branche politique de l'IRA, Martin McGuinness, se trouve à Londres. Commentant l'apparent blocage des négociations anglo-irlandaises sur la rédaction d'un document-cadre commun sur une solution à la crise au nord de l'île, M. Bruton a estimé que si les progrès étaient *« lents »* ils n'en étaient pas moins *« réguliers »*. MM. Spring et Mayhew se sont en effet séparés après six heures de discussions en annonçant qu'*« il existait encore quelques zones complexes »* et que *« plus de travail était nécessaire »*. Le sommet Bruton-Major destiné à officialiser le document-cadre, dont on parlait pour début février, serait retardé à la fin du mois.

Le plus difficile est de mettre au point un texte qui ne soit inacceptable par aucune des parties tout en étant assez précis pour être opérationnel. On en serait pour l'instant à un accord sur 98 % de ce texte de vingt-trois pages. Le point le plus sensible concerne les organismes transfrontières qui devraient être mis en place pour traiter de questions communes, essentiellement économiques et sociales. Auront-ils les *« pouvoirs exécutifs »* que réclament Dublin et les nationalistes, et que les unionistes jugent *« inacceptables »* ? Ces derniers auront-ils un droit de veto dans ce domaine, comme le laissait entendre jeudi le *Financial Times* ? Ce qui a fait bondir les nationalistes. Peut-on envisager que ces organes n'aient que des pouvoirs exécutifs limités, et que les Parlements de Belfast et de Dublin aient la possibilité de les leur retirer ? Et à quelle majorité, les catholiques n'étant que 40 % au Nord ?

ABROGATION

L'autre problème concerne l'amendement de la Constitution irlandaise, dont les articles 2 et 3 affirment l'appartenance du Nord à la République, et dont Londres et les unionistes demandent l'abrogation. Les Britanniques décideront-ils en échange la modification de l'Acte sur le gouvernement d'Irlande de 1920 qui officialise la partition de l'île ? Les unionistes du Parti unioniste de l'Ulster (UUP), qui avaient accordé leur appui à la politique irlandaise du gouvernement de John Major, ont manifesté ces derniers jours leurs craintes de concessions trop importantes à Dublin. L'UUP, dont la très relative modération tranche avec l'extrémisme du mouvement rival du pasteur Ian Paisley, sait que M. Major a besoin de ses députés pour conserver une majorité aux Communes, et il est prêt à le faire payer cher. Au point que certains de ses députés n'excluent pas la possibilité de provoquer la chute du gouvernement conservateur.

La marge de manœuvre du premier ministre britannique est donc très étroite, et il ne pourra pas aboutir sans le soutien ou la neutralité de l'UUP, tout accord devant être soumis à référendum. Londres suivrait aussi, selon certaines sources, une tactique visant à faire délibérément traîner les négociations en longueur. Plus le cessez-le-feu se prolonge, plus il sera difficile à l'IRA de reprendre les armes, entend-on dire. Certains unionistes soulignent pourtant que l'IRA compte réexaminer sa position sur le cessez-le-feu, décrété il y a cinq mois, à la fin février. Les négociations anglo-irlandaises sont donc arrivées à un point crucial, et faire traîner les choses risque de cristalliser encore plus les antagonismes et de donner des arguments aux extrêmes, selon lesquels toute solution négociée est illusoire.

Patrice de Beer

La visite en France du premier ministre québécois relance la guérilla diplomatique entre Paris et Ottawa

LE PREMIER MINISTRE du Québec, Jacques Parizeau, avait plusieurs raisons de se déclarer *« très satisfait »* de la visite officielle de quatre jours qu'il a conclue à Paris, vendredi 27 janvier. Convaincu que les dirigeants français, quelle que soit leur couleur politique, s'en tiendraient à la politique de *« non-ingérence mais non indifférence »* qui est la leur depuis 1984 à l'égard de sa province, M. Parizeau se serait fort bien contenté d'obtenir, en privé, une seule promesse : celle que la France reconnaîtrait le Québec comme une nation indépendante, dans l'hypothèse où le *« oui »* l'emporterait au référendum sur la *« souveraineté »* qu'il *compte organiser dans sa province*, d'ici la fin de l'année.

Or, par une sorte d'effet d'entraînement qui n'est pas étranger à la préparation de l'élection présidentielle en France, le chef du Parti québécois a obtenu des assurances publiques en ce sens. Cette « onction française » arrive pour lui comme pain béni. Un sondage de grande envergure (mené auprès de 10.000 Québécois) et publié jeudi à Montréal montre que ses compatriotes sont toujours partagés : 54 % se prononcent contre la souveraineté et 46 % pour.

GRAND ÉMOI

Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a ouvert le ban mardi, recevant son hôte avec beaucoup de chaleur et d'égards : *« Nous entendons marcher à vos côtés, au rythme que vous déciderez »*, a-t-il déclaré. Le maire de Paris, Jacques Chirac, qui avait boudé les indépendantistes québécois au cours des deux dernières années, a, le même jour, été plus explicite : *« Les nations francophones, et en particulier la France, devraient être immédiatement aux côtés des Québécois et reconnaître la situation nouvelle »* si le *« oui »* l'emportait, a-t-il estimé.

Jeudi, M. Balladur, que la cause québécoise n'avait pas jusqu'ici semblé intéresser outre mesure, a glissé, devant les journalistes, aux côtés de son invité, une petite phrase qui a fait grand bruit au Québec, de la part d'un *« présidentiable »* en avance dans les sondages : *« Le premier ministre Parizeau vient de faire des recommandations ; je ne doute pas qu'elles seront suivies. »* Seul M. Mitterrand, que l'idée d'un divorce canado-québécois n'a jamais enthousiasmé, n'a pas ajouté sa voix à ce concert.

Ces déclarations ont semé un grand émoi à l'ambassade du Canada à Paris et à Ottawa, où l'on misait sur plus de réserves diplomatiques de la part des dirigeants français. *« Un politicien expérimenté ne répond pas à des questions hypothétiques, surtout dans ce genre de situation »*, a sèchement déclaré le premier ministre Jean Chrétien, commentant les propos de M. Chirac.

La guérilla diplomatique qui avait empoisonné les relations entre Paris et Ottawa, à cause du Québec, jusqu'en 1984, sous le mandat de Pierre Elliott Trudeau, a toutes les chances d'être relancée. D'autant qu'un appel d'une trentaine d'intellectuels français – allant de Jean Dutour à Jean Edem Hallier – circule actuellement à Paris, jetant de l'huile sur le feu. Les signataires y évoquent *« l'invasion de la Nouvelle-France »* (les Français, tout aussi *« envahisseurs »* que les Anglais sur ces terres ont perdu le Canada à la suite de la défaite militaire de Québec en 1763) et les *« deux siècles de résistance »* d'un peuple menant *« combat pour que vive le Québec libre »*.

Martine Jacot

La Russie envoie des renforts en Tchétchénie

GROZNY. Les indépendantistes tchétchènes ont opposé, vendredi 27 janvier, une résistance acharnée aux forces russes dans les quartiers sud-est de Grozny encore sous leur contrôle, tandis que des renforts russes massifs s'approchaient des faubourgs de la capitale. Une colonne d'infanterie et de blindés, forte d'environ 150 véhicules, susceptible de transporter un millier d'hommes, a été envoyée en renfort vers Grozny. Des avions russes ont bombardé le quartier de Minoutka, ainsi que les environs de la station de tramways, à l'est du palais présidentiel, où se déroulaient les plus violents combats. Zelimkhan Yandarbiyev, le vice-président tchétchène, a affirmé que les troupes russes n'occupaient qu'un tiers de Grozny.

Par ailleurs, le ministère russe de la défense a interdit au conseiller présidentiel pour les droits de l'homme, Sergueï Kovalev, d'accompagner la délégation de l'OSCE qui a quitté Moscou vendredi matin pour la Tchétchénie, selon la radio Echo de Moscou. – *(AFP.)*

Prise du quartier général de la guérilla karène en Birmanie

BANGKOK. Les troupes gouvernementales birmanes se sont emparées du quartier général de l'insurrection karène, Manerplaw. Un millier de combattants de cette minorité nationale, en rébellion depuis près d'un demi-siècle contre le pouvoir central de Rangoun, ont traversé la rivière Moei pour trouver refuge en Thaïlande, suivis de nombreux civils. C'est le général Bo Mya, chef historique de l'insurrection, qui a donné l'ordre d'évacuation. La chute de Manerplaw est un coup décisif porté par la junte militaire à la puissante Union nationale karène (KNU), qui combat pour l'autonomie depuis l'indépendance de la Birmanie en 1948. Les Karens, la plus importante – avec ses 4 millions de membres – de la douzaine de minorités ethniques de Birmanie, sont aussi les derniers à n'avoir pas signé, depuis un an et demi, un cessez-le-feu avec Rangoun.

Après la sanglante répression en 1988 d'un soulèvement à Rangoun en vue de restaurer la démocratie, Manerplaw était devenu le symbole de la résistance à la junte. Quelque 2 000 étudiants birmans, fuyant le régime militaire, y avaient rejoint la KNU. Le pouvoir avait rompu en décembre 1994 un cessez-le-feu unilatéral avec la KNU et attaqué Manerplaw, profitant d'une grave crise au sein de l'organisation karène entre sa direction, d'obédience chrétienne, et une partie de ses troupes, à majorité bouddhiste. Environ 400 combattants bouddhistes retranchés dans un temple situé au confluent du fleuve Salween et de la Moei s'affrontaient avec le reste des forces de la KNU. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : M. Kohl menace de démanteler la chaîne publique ARD,** au lendemain d'une émission satirique qui l'avait brièvement brocardé. ARD avait diffusé, jeudi 26 janvier, un faux entretien téléphonique entre Helmut Kohl et le président russe Boris Eltsine à propos de la Tchétchénie. Le chancelier demandait en particulier à son ami Boris de faire quelque chose pour qu'on ne voie pas trop de cadavres traîner dans les rues de Grozny. *« En raison de la discussion actuelle sur la situation de la télévision publique, et en particulier d'ARD, je me pose encore une fois la question de savoir dans quelle mesure l'existence d'ARD peut se justifier »*, a affirmé M. Kohl dans une lettre au président de la chaîne. – *(AFP.)*

■ **GÉORGIE : des Géorgiens ont attaqué,** jeudi 26 janvier, un groupe de la milice abkhaze dans la région frontalière de Gali, faisant un mort et deux blessés graves, selon les autorités abkhazes citées, vendredi, par l'agence russe Interfax. Par ailleurs, une nouvelle série de pourparlers visant à résoudre le conflit opposant la Géorgie à l'Abkhazie s'ouvrira le 7 février à Genève, a annoncé vendredi un porte-parole de l'ONU. Armés par les Russes, les sécessionnistes abkhazes ont vaincu les troupes gouvernementales géorgiennes en 1993, provoquant l'exode de quelque 250 000 Géorgiens. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ALBANIE : deux « marines » américains** ont été blessés par balles dans le port de Durres, vendredi 27 janvier, a indiqué un responsable du Pentagone. Ils participaient aux premières manœuvres navales conjointes entre les Etats-Unis et l'Albanie, qui ont lieu du 27 au 31 *janvier, dans le cadre du Partenariat pour la paix de l'OTAN.* – *(AFP.)*

■ **BIÉLORUSSIE : pour la première fois depuis l'investiture** du nouveau président de la République, Alexandre Loukachenko, en juillet 1994, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont protesté, jeudi 26 janvier, contre l'augmentation des prix et la baisse des salaires. Le salaire mensuel moyen est d'environ 130 francs. – *(AP.)*

■ **PAY-BAS : l'ancien premier ministre Ruud Lubbers a été nommé ministre d'Etat,** une distinction honorifique attribuée à vie par le gouvernement. Premier ministre entre 1982 et 1994, M. Lubbers pourra être appelé à conseiller la reine Beatrix. – *(AFP.)*

■ **CHYPRE : M. Rauf Denktash est candidat à sa propre succession.** Le président de la République turque de Chypre du Nord (RTCN, autoproclamée en 1983 et reconnue uniquement par la Turquie) a déclaré vendredi 27 janvier son intention de se présenter à l'élection prévue pour le 16 avril. – *(AFP.)*

AFRIQUE

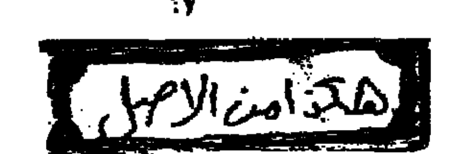
■ **SIERRA LEONE : les sept religieuses enlevées** le 25 janvier à Kambia par la rébellion du Front révolutionnaire uni (RUF) n'auraient pas été libérées, contrairement à ce qu'avait annoncé le gouvernement. La guérilla a provoqué l'exode de 10 000 Sierra-Léonais vers la Guinée au cours des deux derniers jours. – *(AFP, Reuter.)*

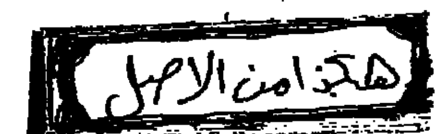
■ **RWANDA : un accord entre le Zaïre et le HCR** a été signé vendredi 27 janvier à Kinshasa afin d'assurer la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais de Goma et Bukavu. Le gouvernement zaïrois mettra à la disposition du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés 1500 hommes et du matériel. L'opération nécessitera 13 millions de dollars (72 millions de francs) dans les cinq prochains mois. Le HCR, constatant de meilleures conditions de sécurité dans les camps, va procéder à partir du 29 janvier à l'enregistrement des 2 millions de réfugiés rwandais au Zaïre. – *(AFP.)*

■ **GAMBIE : une tentative de coup d'Etat** dirigée contre le président gambien, le capitaine Yayah Jammeh, s'est soldée par l'arrestation, vendredi 27 janvier, du vice-président et du ministre de l'intérieur, les capitaines Sana Sabally et Sadibou Heydara. – *(AFP, Reuter.)*

CONJONCTURE

■ **URUGUAY ROUND : la libéralisation des échanges commerciaux** dans le monde fera gagner entre 60 et 100 milliards de dollars par an aux pays en développement, a déclaré à Washington, l'économiste en chef de la Banque mondiale, Michael Bruno. *« Ces gains, qui représentent une augmentation estimée entre 1,3 et 2 % du revenu réel de ces pays, seront réalisés en dépit d'une libéralisation limitée du secteur agricole (...). À la fin de la décennie, les pays en voie de développement* [devraient] *absorber un tiers des exportations des pays développés contre un cinquième actuellement. »* – (AFP) ■ **ALGÉRIE : les exportations de gaz ont baissé** de 3,5 milliards de mètres cubes en 1994 pour revenir à 31,5 milliards, entraînant pour la compagnie pétrolière nationale Sonatrach un manque à gagner de près de 300 millions de dollars (1,6 milliard de francs), selon *Gas Matters*, une lettre d'information spécialisée. Des problèmes techniques à l'unité de liquéfaction d'Arzew, sur la côte ouest, et une baisse des achats de gaz par l'Italie expliqueraient le reflux des exportations.





La Russie envoie les renforts en Tchétchénie

Prise du quartier général de la guérilla karène en Birmanie

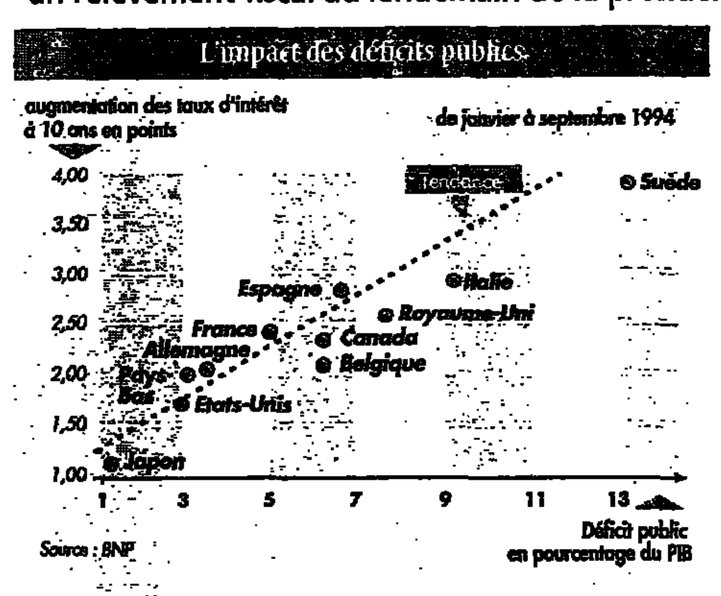
PONCTION Selon les études des plus grands instituts de prévision, le gouvernement minore l'ampleur des déficits publics. Ils sont de plus en plus nombreux à prévoir au lendemain de l'élection présidentielle une hausse des prélèvements obligatoires, et notamment un relèvement de la contribution sociale généralisée. Une solution périlleuse car la consommation est encore fragile. ● LES HOMMES politiques évitent d'évoquer une hausse de la pression fiscale, à l'exception de Raymond Barre. L'UIMM (patronat de la métallurgie) juge qu'une augmentation des prélèvements est *« inévitable après les élections »*. ● LES CONFÉDÉRATIONS syndicales sont divisées sur les solutions à apporter au grave déficit de la Sécurité sociale. FO organise un meeting dimanche 29 janvier. Seule la CFDT accepte un élargissement de l'assiette de la CSG.

Une hausse des prélèvements obligatoires paraît inévitable

Dans les grands instituts de prévision et les services d'études des banques, les économistes sont de plus en plus nombreux à prévoir un relèvement fiscal au lendemain de la présidentielle, malgré les dénégations du gouvernement

LE GOUVERNEMENT qui arrivera aux affaires au lendemain de l'élection présidentielle devra-t-il, avant toute chose, mettre en œuvre un plan de redressement des comptes publics, sinon un véritable plan d'austérité ? A écouter les premières joutes de la campagne présidentielle, l'interrogation n'est officiellement pas d'actualité. Le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, et celui de l'économie, Edmond Alphandéry, ne cessent en tout cas de le répéter : à quelques ajustements près, il n'en est pas question.

Pas question du tout ? S'il faut en croire une série d'études que viennent d'achever quelques uns des plus grands instituts de prévision français ou divers services économiques des principales banques françaises ou étrangères, le débat promet, au fil des prochains mois, de prendre de l'ampleur, même si pour l'heure, dans les milieux politiques, il n'y a guère que Raymond Barre pour évoquer un possible relèvement de la contribution sociale généralisée (CSG).



Le tableau montre que plus les déficits publics sont élevés, plus la hausse des taux d'intérêt est forte. La France est donc en moins bonne posture que l'Allemagne.

LA SANCTION DES MARCHÉS

La plupart des économistes font en effet le même constat : dans ses comptes, le gouvernement minore l'ampleur des déficits publics. Il les évalue à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 1994 et 4,6 % en 1995. Or la situation serait beaucoup plus préoccupante. Dans sa dernière note de conjoncture (France conjoncture, études et prévisions sur l'économie française, n° 19, 1er trimestre 1995), le Crédit lyonnais fait ainsi cette mise en garde : *« Le déficit 1995 pourrait être légèrement plus fort que prévu et avoisiner 285 milliards de francs. En particulier, le niveau des taux longs prévu par la direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais est proche de 8,5 %, contre une hypothèse officielle de 7 % »*. Les économistes de la banque publique estiment donc qu'en 1995 les déficits publics pourraient avoisiner *« 4,8 % du PIB »*.

Dans une étude récente (*Le Monde* du 25 janvier), la Dresdner Bank, numéro deux des banques allemandes à capitaux privés, est encore plus pessimiste : *« Alors que le déficit public en Allemagne sera vraisemblablement inférieur à 3 % du PIB en 1995, il devrait approcher le taux de 5 % en France, malgré la reprise conjoncturelle. »* Rattaché à la Fondation nationale des sciences politiques, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) avance, de son côté, un chiffre identique, proche de 5 %, dans ses dernières prévisions économiques (Lettre de l'OFCE n° 134, 25 janvier 1995).

Or, de nombreux économistes de banques soulignent les dangers de cette dérive : inquiets, les marchés financiers risquent de sanctionner la France, moins vertueuse que l'Allemagne, par une tension plus forte sur ses taux d'intérêt à long terme. Dans une étude récente, le chef des études économiques de la BNP, Philippe d'Arvisenet, relève en effet la corrélation qui existe entre le niveau des déficits et celui des taux : *« Les marchés, même si l'on considère qu'ils sont aberrants, établissent néanmoins une certaine hiérarchie dans leur façon de voir les choses. On note (...) que plus le déficit public est élevé, plus on a de chances d'avoir eu une remontée des taux d'intérêt importante. (...)Les marchés effectuent ainsi une sorte de « rating » des différents pays en fonction de la ponction que les pouvoirs publics effectuent sur les taux. »* L'économiste n'évoque certes pas explicitement le cas précis de la France, mais le graphique qu'il a établi *(voir ci-contre)* pour étayer sa démonstration est éloquent : la situation relative de la France vis-à-vis de l'Allemagne s'est déjà dégradée dans le courant de 1994 à cause de l'état de ses comptes publics.

De nombreux économistes sont donc convaincus que, si les politiques n'osent encore trop le dire, des mesures de redressement devront inéluctablement être mises en œuvre à moyen terme. Ou, plus précisément, au lendemain de l'élection présidentielle. Le premier organisme à avoir retenu cette *« hypothèse technique »* pour parvenir à établir ses prévisions de croissance pour 1995 est le Centre d'observation économique (COE) de la Chambre de commerce de Paris. Dans ses simulations réalisées à l'automne 1994, il prenait en effet en compte un relèvement de la CSG du taux actuel de 2,4 % à 3,7 % en 1995. Signe des temps, l'OFCE, de son côté, vient d'agrémenter sa dernière prévision d'une simulation complémentaire, tendant à mesurer les conséquences macro-économiques du *« passage à 4 % de la CSG à partir de juillet 1995 »*. Ce travail ne présage évidemment en rien les décisions politiques que prendra le futur gouvernement issu de l'élection présidentielle, mais il est révélateur d'une communauté de réflexion dans le milieu des économistes : quoi qu'en dise l'actuelle majorité, de nouveaux prélèvements seront inéluctables. Dans la même étude, les économistes du Crédit lyonnais, pourtant souvent très prudents, l'expliquent d'ailleurs très clairement : *« L'économie française est confrontée à (...) des déficits publics importants (...), ce qui pourrait conduire à un freinage des dépenses sociales et une hausse des prélèvements. »*

Dans un registre très voisin, la direction des marchés de capitaux de la Société générale vient, de son côté, de réaliser coup sur coup deux études qui s'inscrivent dans la même réflexion et plaident pour la mise en œuvre de réformes de structure, notamment dans le cas de la protection sociale.

Bref, si les politiques sont encore peu prolixes sur le sujet, les économistes, eux, n'ont pas ce souci et conviennent donc, même implicitement, qu'il faudra modifier le cap de la politique économique au lendemain de l'élection. Mais de quelle manière, et dans quelle proportion ? C'est évidemment le cœur de la question. Pour l'économiste Christian de Boissieu, professeur à l'université Paris-I et conjoncturiste réputé, ce sera même le *« grand débat »* du second semestre de 1995. Il observe en effet que les marchés financiers surveillent la France de très près et, sitôt l'élection passée, attendront du nouveau gouvernement des *« signaux rapides et tangibles »* de redressement des comptes publics, et en tout premier lieu des comptes sociaux. Et c'est là toute la difficulté. Car la limitation de la dépense publique – solution défendue par Nicolas Sarkozy aussi bien dans le cas du budget que des comptes sociaux – ne produit des effets que très lentement. Elle pourrait donc ne pas suffire à répondre à l'impatience des marchés. Le gouvernement pourrait donc être contraint d'engager une *« course de vitesse »*, et, pour ce faire, de jouer d'abord sur les recettes, en relevant les taux des prélèvements, et notamment celui de la CSG.

La solution, toutefois, est périlleuse. Car, si les perspectives de croissance de l'économie française sont bonnes, la consommation est encore fragile. Celle-ci *« ne se redressera que modérément »* en 1995, souligne la note de conjoncture du Crédit lyonnais. Selon M. de Boissieu, le premier débat sur l'opportunité des prélèvements débouchera donc inévitablement sur un second, qui portera sur le dosage du plan de redressement. En clair, le futur gouvernement devra naviguer entre deux écueils, en réduisant les déficits publics mais sans déprimer la consommation. Ce qui requerra un pilotage excessivement fin de l'économie.

Mais, pour l'heure, le débat politique ne s'embarrasse pas de ces nuances. C'est le moment des promesses : il n'y aura pas, c'est certain, de prélèvements nouveaux. Ou si peu...

Laurent Mauduit

★ **La dette publique en Europe : le fil du rasoir ? 3 octobre 1994 – France : les enjeux économiques des comptes sociaux, 6 janvier 1995.**

L'UIMM : « On peut toujours rêver »

Dans la dernière livraison de sa lettre *Actualités*, la puissante fédération patronale de la métallurgie, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), tient sur la conjoncture économique un propos pessimiste : *« La reprise de la croissance en 1994 autorise tous les espoirs. De là à croire qu'elle pourrait dépasser 3 % en 1995 et entraîner un recul sensible du chômage, il n'y a qu'un pas que la campagne présidentielle nous permettra certainement de franchir. On peut toujours rêver. »* L'UIMM fait en particulier cette mise en garde : *« Pour ceux qui n'auraient pas encore compris que, pour faire face aux déficits, une augmentation des prélèvements est inévitable après les élections, la hausse du prix de l'essence devrait leur éclaicir l'esprit (...)Nul n'ignore (...)que la France a ledit avenir obscurci par un certain nombre de problèmes structurels que ses dirigeants politiques, à ce jour, n'ont pas cru devoir affronter. Ce n'est pas par manque de courage, c'est seulement affaire de popularité –et pour gagner les élections, il faut ce qu'il faut. »*

Les syndicats sont divisés sur le financement de la protection sociale

JAMAIS l'avenir du système de protection sociale n'a représenté un enjeu politique et économique aussi important. Jamais, pourtant, les syndicats ne se sont montrés aussi divisés. En l'espace de dix jours, les trois principales confédérations de salariés organisent, chacune de leur côté, des manifestations sur ce thème : FO tient une réunion publique à Bercy dimanche 29 janvier ; la CGT a prévu une journée nationale d'action avec la Fédération des mutuelles de France (FMF) le 4 février ; la CFDT, la Mutualité française, les deux fédérations enseignantes (FEN, FSU), la FNATH (accidentés du travail) et l'Uniopss (établissements sanitaires) animeront une journée nationale d'information le 8 février. Si les syndicats et les associations partagent une inquiétude commune sur l'avenir du système de sécurité sociale – le régime général accusera un déficit cumulé de 105 milliards de francs fin 1995 –, aucun n'a le même diagnostic, ni a fortiori les mêmes remèdes pour répondre à la crise la plus grave que la Sécurité sociale ait connue depuis la Libération.

La position de FO, pour la défense du statu quo s'explique en partie par l'emprise qu'elle exerce depuis près de trente ans, au niveau local et national, sur les caisses d'assurance-maladie. Trente milliards de déficit par an, *« c'est de l'évaporation sociale »* et *« ce n'est pas cher payé pour la santé des Français »*, répète son secrétaire général, Marc Blondel. Il affiche un *« keynésianisme raisonnable »* et plaide pour une augmentation des salaires, qui relancerait la consommation et l'activité. Mais FO estime que la Sécurité sociale, *« propriété »* des salariés, doit être financée par les revenus du travail. Dans ces conditions, son hostilité à un financement du système de protection sociale par l'impôt, qui se traduirait immanquablement par un renforcement du rôle de l'Etat dans la gestion de la Sécurité sociale, est compréhensible.

L'analyse de la CGT n'est guère différente. A une nuance près : la centrale de Louis Viannet s'est toujours opposée à la CSG, qui, pour elle, ne met pas suffisamment le capital à contribution. Elle propose donc de taxer les revenus financiers au même taux que les salaires, ce qui rapporterait, selon elle, 77 milliards de francs aux caisses de sécurité sociale.

Face à ces deux confédérations un pôle réformiste est en train de se créer autour de la CFDT, dont les dirigeants plaident pour un prélèvement sur la valeur ajoutée des entreprises et un élargissement de l'assiette de la CSG. Après avoir défendu la CSG dans sa version actuelle, elle demande aujourd'hui que cette contribution devienne une *« cotisation sociale généralisée »* déductible de l'impôt sur le revenu et l'instrument privilégié du financement de l'assurance-maladie. La proposition est cohérente, la CFDT distinguant deux types de régimes sociaux sous-tendus par deux logiques différentes. Relèvent de la première les organismes (caisses de retraites, assurance-chômage) qui versent un revenu de remplacement se substituant au salaire ; ils devraient donc être financés par des cotisations sociales assises sur les salaires. Ceux qui appartiennent à la seconde, c'est-à-dire les caisses qui couvrent des risques relevant de la solidarité nationale (assurance-maladie, allocations familiales), devraient être alimentés par un prélèvement sur l'ensemble des revenus.

Ces divergences entre les syndicats apparaissent dans le rapport final sur le financement de la protection sociale que Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire général au Plan, a remis récemment au premier ministre. Elles pourraient laisser le gouvernement bien seul lorsqu'il engagera une réforme qu' Edouard Balladur juge pourtant *« prioritaire »*.

Jean-Michel Bezat

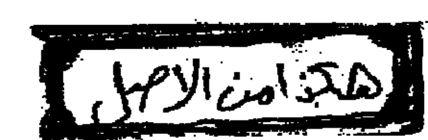
Seul Raymond Barre admet une nouvelle ponction

SI LES ÉCONOMISTES laissent présager un infléchissement de la politique économique au lendemain de l'élection présidentielle, le gouvernement défend, lui, invariablement la même thèse : ce ne sera pas nécessaire. A Raymond Barre, l'un des rares hommes politiques à avoir annoncé depuis plusieurs mois qu'une hausse de la CSG *« nous pend au nez tout comme un sifflet au bout d'une ficelle »* (*Le Monde* du 11 octobre), il rétorque en effet qu'il n'en sera rien.

Pourtant centriste, comme lui, le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, vient encore de le rappeler, dans un entretien publié par *Paris-Match* (daté du 2 janvier) : *« Eh bien, là, nous avons une divergence. A titre personnel, mon souhait est que le prochain gouvernement n'augmente pas la CSG. »* Et M. Alphandéry ajoute : *« Il ne faut pas céder à la facilité en augmentant les impôts. Si la France a un tel chômage aujourd'hui, c'est aussi parce que les prélèvements obligatoires sont trop élevés. »* Cette position est aussi celle défendue par le ministre du budget. Dans un entretien au *Figaro* (5 janvier), Nicolas Sarkozy soulignait que le premier effort à entreprendre était celui de la limitation des dépenses et qu'après seulement il faudrait étudier l'éventualité de certains prélèvements. *« Je suis très réservé sur une nouvelle hausse de la CSG, comme d'ailleurs sur celle de la TVA »*, disait-il. Tout juste observait-il qu'il pourrait se résoudre *« non à l'augmentation des taux, mais à l'élargissement de l'assiette de la CSG »*.

Dans ce dossier, Raymond Barre a toutefois de solides arguments à faire valoir. Les finances de la Sécurité sociale accusent des déficits sans précédent, de l'ordre de 105 milliards, en cumulé sur les deux années 1994 et 1995. Or la maîtrise des dépenses ne s'est pas encore traduite par une révision à la baisse de ces prévisions officielles. De surcroît, l'augmentation de l'assiette de la CSG, qui est souvent évoquée, aurait un rendement faible. Selon les modalités techniques qui pourraient être retenues (taxation du livret A, actuellement défiscalisé, etc.), elle pourrait rapporter de 9 milliards à 15 milliards. Une goutte d'eau dans l'océan des déficits sociaux.

L. M.



Il suffit d'une fois pour ne plus jamais l'oublier. Le sida.

Le virus du sida (VIH) peut se transmettre lors d'un seul rapport sexuel. C'est ainsi qu'une simple nuit d'amour, qu'on imaginait sans lendemain, peut bouleverser toute une vie.

Sans test de dépistage pratiqué régulièrement, on ne peut jamais être sûr de son statut sérologique, ni de celui de son ou de sa partenaire. Même si vous le (la) croisez souvent et depuis longtemps. Même si on dit que cette personne n'a jamais d'« aventures ». Même si en apparence elle est en bonne santé. Le dialogue avec l'autre n'en devient que plus important.

Alors la façon la plus sûre de se protéger dès la première rencontre, **c'est l'utilisation du préservatif**. Et quelle que soit la situation : une rencontre occasionnelle, des partenaires différents, des retrouvailles avec un(e) « ex », la toute première fois... Et même si on est fidèle successivement à plusieurs partenaires au cours de sa vie.

Face à l'ignorance qui est toujours source de dangers et de doutes, pour soi comme pour les autres, **le test de dépistage** permet de connaître son statut sérologique du moment. Il doit être fait 3 mois après avoir pris un risque. Chacun peut le demander à son médecin. Le test est remboursé ou gratuit, et il peut être anonyme. Et il y a au moins une Consultation de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) dans votre département.

Et pour s'informer ? On trouvera adresses et horaires des consultations de dépistage les plus proches, sur Minitel en composant le 11 et en tapant « sida » (dans la rubrique « nom »), puis le nom ou le code de votre département (dans la rubrique « département »). Ou bien auprès de la Direction des affaires sanitaires et sociales de votre département (DDASS). Un service d'écoute et de renseignement anonyme et gratuit est accessible 24h/24 :
Sida Info Service au 05 36 66 36.

SIDA. UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE.



Les artisans-taxis « sauront se souvenir » de ce que M. Balladur a fait pour eux

Le vote de la loi autorisant la vente des licences résulte d'un travail d'influence actif

La puissante Fédération nationale des artisans du taxi (FNAT) a obtenu le vote par le Parlement, le 11 janvier, d'une loi préparée et quasiment écrite par ses soins. Elle assortissait ses arguments d'une promesse à l'intention du premier ministre : *« Nous saurons nous en souvenir. »*. Le succès de cette opération met en lumière l'efficacité des groupes de pression à l'approche de l'élection présidentielle.

ALAIN BOCK, cinquante-deux ans, protestant et fier de l'être, a les yeux très bleus, une crinière blanche en bataille, et porte, les jours d'hiver, une petite écharpe marron en laine tricotée main. Ce franc-tireur, artisan-taxi depuis quinze ans et longtemps militant à la CFDT, qui avait tout intérêt, à titre personnel, à voir voter la « loi Pasqua », s'est pourtant battu contre ce texte, par conviction, *« pour la morale »*.

La loi, parue le 21 janvier au *Journal officiel*, prévoit que toutes les « plaques » – autorisations nécessaires à l'exercice du métier – pourront désormais être vendues, alors que 48 % d'entre elles ne pouvaient l'être puisque délivrées gratuitement par l'administration (*Le Monde* des 21 décembre et 13 janvier). Ces licences peuvent valoir jusqu'à 1 million de francs en province et 450 000 francs à Paris.

UNE CHAÎNE INTÉGRÉE

En quasi-rupture avec la Fédération nationale des taxis indépendants (FNTI), à laquelle il appartient encore officiellement, Alain Bock ne peut admettre une loi *« qui casse le système de promotion sociale d'une profession »*. Jusqu'à présent, les artisans-taxis, lorsqu'ils cessaient d'exercer, restituaient leur plaque gratuite à l'autorité qui la leur avait délivrée : la préfecture à Paris et les mairies en province. Les licences pouvaient, ainsi, être attribuées à des candidats qui n'avaient pas les moyens d'acheter leur « autorisation de stationnement », soit plus de dix mille personnes en liste d'attente à Paris, selon la préfecture.

Les « locataires » – ceux qui louent leur plaque et leur voiture à des sociétés faute de pouvoir les acheter – travaillent au-delà des horaires légaux pour dégager de quoi vivre ; mais ils n'ont pas eu voix au chapitre. Quant aux artisans, qui ont acquis leur licence au prix fort, dans des villes où le marché, très étroit, va être cassé par la mise en vente de plaques jusqu'à présent incessibles, ils se sont époumonnés en vain pour faire obstacle à la loi.

En toile de fond, le paysage syndical n'offre guère de choix : la plupart des organisations sont, en fait, des entreprises de services, qui proposent des assurances, de la formation, la gestion de la comptabilité et, même, l'organisation des transferts de licence, en collaboration avec des organismes de prêts. *« Quand des gars du Front national souscrivent une assurance à la MFA et qu'ils reçoivent en prime d'accueil une carte de la CGT, le* Journal des cochers-chauffeurs *et six mois de conseil gratuit d'un avocat, ça leur fait drôle ! »*, s'amuse Daniel, ancien dessinateur industriel au chômage reconverti dans le taxi. *« Tout se tient*, soupire un salarié. *La FNAT, par exemple, assure la formation et fournit les examinateurs agréés par les commissions d'examen. »* A ceux qui sont reçus au CAP, on propose un vendeur, le prêt, l'assurance, etc. Une chaîne intégrée, bien huilée.

Résister à ce système est d'autant plus difficile que la FNAT, largement majoritaire, dispose d'une remarquable organisation. Désireuse, selon de nombreux observateurs de la profession, de maîtriser mieux encore le marché de la formation – rendue obligatoire par la nouvelle loi – et soucieuse de répondre à la revendication d'une partie des artisans, qui souhaitaient pouvoir vendre leur licence, la FNAT œuvre depuis des années à cette loi. Sans lésiner sur les moyens.

En mai 1993, elle accueille à son congrès d'Amiens le directeur de l'artisanat, Daniel Perrin : à cette époque, si projet de loi il y a, il sera présenté par Alain Madelin, ministre des entreprises, du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. M. Perrin, s'appuyant sur un rapport de l'inspection générale de l'industrie et du commerce, avance qu'il est impossible pour l'Etat de rendre toutes les licences cessibles, sous peine de *« provoquer un enrichissement sans cause des personnes qui ont eu des autorisations gratuites »*.

L'AIDE DE M. PASQUA

Un congrès plus tard, Armand Arianer, président de la FNAT, fraîchement élu président de la chambre des métiers et par ailleurs proche du RPR, a l'avantage de donner à ses adhérents des informations plus rassurantes : *« Lors de notre cinquantième congrès, nous avons eu la grande satisfation d'entendre de la bouche même de Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, que les revendications réaffirmées par nos congrès successifs allaient être enfin satisfaites. »* Le projet a changé de mains, passant de celles de M. Madelin à celles de M. Pasqua, et l'on ne parle plus de choses qui fâchent, comme *« l'enrichissement sans cause »*. Toutes les licences pourront donc être vendues, même les gratuites.

Il ne faut pas traîner. L'examen du projet de loi a été reporté une fois, le 10 novembre ; il est donc *« capital de faire pression sur le gouvernement pour qu'il mette ce projet à l'ordre du jour du Parlement »*, écrit M. Arianer à ses troupes. Il joint à cet effet une carte postale qu'il faut adresser *« immédiatement »* au premier ministre, Edouard Balladur, ainsi libellée : *« Nous faisons appel à vous pour que vous demandiez l'inscription de ce projet à l'ordre du jour du Sénat avant la fin de la session parlementaire actuelle. Nous vous en remercions et nous saurons nous en souvenir. »* On ne saurait être plus délicat. M. Arianer enjoint à ses nombreux adhérents de faire *« ce simple geste qui peut rapporter beaucoup »*, afin que *« l'effet de masse dû à des milliers de cartes postales reçues à l'hôtel Matignon obtienne que notre projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour du Sénat »*.

Quelques chauffeurs à la retraite, qui attendaient depuis des années de pouvoir vendre leur licence, réputée jusque-là incessible, affichaient à la sortie de l'Assemblée nationale, le 11 janvier, une mine réjouie. Dans un premier temps, les quelques autorisations mises en vente risquent de faire chuter un peu les prix, mais il est clair que ce marché se rétrécira de plus en plus, du fait de la disparition des licences gratuites, et que les prix finiront par monter. Objectif atteint pour les entreprises qui maîtrisent le « transfert des plaques » ; bataille perdue pour les plus démunis et pour les locataires.

Béatrice Gurrey

Trois « poids lourds » à Paris

Les sociétés, concentrées pour l'essentiel à Paris tandis que les artisans dominent en province, emploient des locataires ou des salariés. Dans la capitale, le marché est dominé par trois « poids lourds » : la G 7 (750 licences) et la Slota (600 licences), cette dernière réunissant en fait une multitude de petites sociétés, ainsi qu'une coopérative, la Gescop, qui regroupe trois sociétés d'actionnaires. On trouve ensuite quatre cent quarante-cinq petites « maisons » qui exploitent entre six et deux cents licences, six étant le seuil minimal pour constituer une société. On compte 8 700 artisans à Paris et 22 700 en province.

UDF : M. Longuet déplore l'« autodestruction » des talents

GÉRARD LONGUET, président du Parti républicain (PR), qui a dû démissionner du gouvernement avant sa mise en examen pour recel d'abus de biens sociaux, a déclaré, vendredi 27 janvier, que l'UDF avait procédé *« systématiquement »* à *« l'autodestruction de ses talents »*. *« Si l'UDF avait voulu présenter son candidat en 1995, elle aurait eu une politique de gestion des hommes et des carrières. Elle n'aurait pas construit systématiquement l'autodestruction de ses talents (...) Chacun y a contribué, les torts sont largement partagés »*, a observé M. Longuet, en ajoutant : *« Nos idées l'emportent, ce n'est déjà pas si mal »*. A propos de son avenir personnel, l'ancien ministre n'a pas exclu d'arrêter la politique : *« Le champ de l'entreprise est l'un des plus beaux combats qui soit »*, a-t-il observé, en se demandant *« si le pouvoir, aujourd'hui, n'est pas dans l'initiative de ces entreprises qui donnent du travail aux Français »*. Interrogé sur Edouard Balladur, M. Longuet a salué son *« audace »* et son *« courage »*. *« C'est un homme qui sait prendre des décisions »*, a ajouté l'ancien ministre.

■ **PARTI SOCIALISTE : Daniel Percheron, « surpris » de figurer parmi les soutiens de Lionel Jospin.** – Daniel Percheron, premier secrétaire de la fédération PS du Pas-de-Calais a publié, vendredi 27 janvier, un communiqué dans lequel il indique avoir *« constaté avec surprise »* que son nom figurait parmi les signataires des premiers secrétaires fédéraux *« soutenant la candidature à la candidature de Lionel Jospin »* pour la présidentielle. *« Je n'en ai pas été informé, ni consulté »*, écrit-il. *« Je n'entends en aucun cas tenter d'influencer le vote des milliers de militants socialistes du Pas-de-Calais »*, ajoute M. Percheron.

■ **Radical exprime sa solidarité à Bernard Tapie.** – Radical a exprimé, vendredi 27 janvier, sa *« parfaite solidarité »* à Bernard Tapie, en regrettant le rejet de sa demande, destinée à obtenir la suspension des effets du jugement le mettant en liquidation judiciaire personnelle et entraînant la déchéance de ses mandats électoraux (*Le Monde* du 28 janvier).

■ **EMPLOI : 13 % des patrons des petites et moyennes entreprises** seulement envisagent d'embaucher dans les trois prochains mois, selon un sondage réalisé pour le compte de l'ordre des experts-comptables entre le 17 et le 19 janvier par CSA auprès de 501 entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 1 et 50 millions de francs. Pour lutter contre le chômage, 49 % des patrons interrogés sont prêts à développer le travail à temps partiel ; 33 % sont partisans du travail six jours sur sept ; 5 % du travail le dimanche ; 4 % du télétravail. Une PME sur deux se dit prête à recruter un apprenti, mais 52 % jugent la formation en alternance inadaptée à leur besoin.

SOCIAL

■ **FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX : une délégation de maires** devrait être reçue, lundi 30 janvier, par le premier ministre au sujet des problèmes posés par la hausse de 3,8 points de la cotisation employeurs de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Cette délégation comprendra Jean-Paul Delevoye, président (RPR) de l'Association des maires de France, Jean-Marie Rausch (ex-majorité présidentielle), président de l'Association des grandes villes de France, qui soutient la candidature d'Edouard Balladur à l'élection présidentielle, et Jean Auroux, président (PS) de l'Association des villes moyennes. Les associations de maires avaient demandé à M. Balladur, dans une lettre du 20 janvier, de *« suspendre l'application du décret »* gouvernemental paru fin décembre. Le comité des finances locales doit se saisir de ce problème, mardi 31 janvier.

■ **L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)** s'est prononcé, vendredi 27 janvier, pour la mise en œuvre du partage du travail et la réduction du temps de travail, afin de combattre la précarité de l'emploi. L'UNSA tiendra son premier congrès statutaire les 8 et 9 juin prochain. Emanation de la FEN, de la FGAF et de huit autres syndicats autonomes de l'agroalimentaire, de l'audiovisuel, des transports, etc., l'UNSA, qui revendique 350 000 syndiqués, a dressé un premier bilan positif de ces deux premières années d'existence. Surtout présente dans le secteur public (90 % de sa représentation), elle souhaite prendre une part plus active au débat public et participera à la journée d'action du 8 février pour la défense du système de santé.

Jacques Chirac préconise un « contrat entre la France et ses agriculteurs »

CHERBOURG
de notre correspondant

« La Manche est l'un des départements les plus imaginatifs que je connaisse. A la pointe dans de nombreux domaines, il conjugue modernité et tradition grâce à un acquis technologique incontestable et à une réalité rurale particulièrement dynamique », a déclaré Jacques Chirac vendredi 27 janvier. S'exprimant devant trois cents sympathisants UDF et RPR réunis dans un grand café de Cherbourg par le député UDF de la Manche, Yves Bonnet, le maire de Paris a placé son voyage de deux jours en Basse-Normandie sous le signe du réaménagement du territoire. *« Ce département possède plusieurs cartes, maîtresses mais méconnues. Nous devons tenir compte de son potentiel scientifique et agricole et de sa façade maritime, deux domaines où il y a beaucoup à faire : nous devons définir une autre politique maritime et agricole pour redonner à la France la place qu'elle mérite. »*

Il a pu mesurer sa popularité dans un département qui avait massivement voté pour lui en 1988. A Cherbourg, lors d'un déjeuner de travail, où il a parlé de la défense en compagnie de personnalités locales du secteur nucléaire civil et militaire, puis à la table ronde qui l'a confronté, l'après-midi, à des jeunes ruraux et responsables agricoles et, enfin, au meeting organisé le soir par le RPR, M. Chirac n'a cessé d'affirmer son ambition pour la France : *« Un pays qui a beaucoup d'atouts, le principal étant son territoire : je récuse le pessimisme dicté par les experts qui pensent que notre déclin est programmé. »*

« ÉTAT D'URGENCE »

L'alternative ? *« Soit nos compatriotes refusent les changements pour s'en remettre à un réformisme homéopathique : c'est la position des adeptes d'un conformisme prudent, la voie des demi-réformes et des demi-mesures, l'alibi de l'immobilisme. (...) La seconde voie – celle que je privilégie – s'inspire d'une conception plus exigeante de la responsabilité du politique. Je crois que les Français sont mûrs pour le changement car nous sommes en état d'urgence (...). Chaque candidat doit définir sa vision des choses et, s'il n'en a pas, il ne doit pas se présenter. Au peuple de choisir ensuite le projet retenu. »*

Devant le public majoritairement rural du meeting de Saint-Lô, M. Chirac a affirmé que l'agriculture constituait une des clés de l'avenir : *« Mais il convient de définir un nouveau contrat entre la nation et ses agriculteurs (...), de relancer les accords professionnels et les politiques de contractualisation (...), de mieux contrôler le marché intérieur en combattant et sanctionnant les importations abusives et frauduleuses et de veiller à ce que la grande distribution ne contribue pas à l'effondrement des cours. »*

« Il faut engager un mouvement programmé de baisse des charges fiscales et financières qui pénalisent l'activité agricole, la moderniser sans contester le principe d'une politique européenne, mais pas laisser le dollar gagner en maître. L'union économique et monétaire ne serait qu'une bien modeste protection si l'économie mondiale restait dominée par les manipulations de taux de change. L'Union doit exiger de ses principaux concurrents le respect d'un minimum de règles du jeu », a conclu M. Chirac.

René Moirand

M. Mitterrand lance le programme social de l'Union européenne

LE PRÉSIDENT de la République, François Mitterrand, a reçu vendredi 27 janvier, à l'Élysée, une délégation de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui comprenait notamment Nicole Notat (CFDT), Marc Blondel (FO) et Alain Deleu (CFTC). Il l'a entretenue de son projet de *« contrats sociaux européens »* et de son intention d'associer *« le monde social »* à la préparation de la conférence intergouvernementale de 1996. Dans un communiqué rendu public à l'issue de l'audience, la CES, dont la délégation était conduite par son président, M. Fritz Verzetnitsch, a confirmé *« sa disponibilité à entamer des négociations avec les employeurs européens en vue d'aboutir à des accords cadres sur des sujets ayant un impact positif sur la création d'emplois »*. C'est devant le Parlement européen à Strasbourg, le 17 janvier, que le chef de l'Etat avait exposé sa conception d'une *« Europe sociale »* dont il avait regretté qu'elle n'ait encore qu'un *« contour »* mais *« pas de contenu »*.

M. Mitterrand a également prévu de rencontrer, jeudi prochain, une délégation de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), présidée par François Perigot.

Le Conseil constitutionnel accepte que l'aménagement du territoire entraîne des entorses à l'égalité

LES TRAVAUX législatifs du ministre de l'intérieur ne sont pas toujours très appréciés par le Conseil constitutionnel. Les textes du ministre de l'aménagement du territoire sont, eux, louangés. En lisant la décision, rendue publique vendredi 27 janvier, sur sa loi d'orientation relative à l'aménagement et au développement du territoire, Charles Pasqua devra s'en persuader. Non seulement les gardiens de la Constitution ont repoussé tous les arguments avancés par les députés qui les avaient saisis, mais ils ont de plus souligné que la nouvelle législation permettait de mieux assurer le principe d'égalité. A l'inverse, les trois articles, sans grande portée, jugés contraires à la Constitution l'ont été pour des raisons de forme.

Permettre un développement équilibré du territoire oblige à prévoir des aides particulières pour les collectivités locales défavorisées. La conséquence en est, évidemment, que la règle n'est pas la même pour tous les Français. Sans contester la totalité du texte de M. Pasqua, les députés socialistes en avaient déduit qu'il y avait atteinte à l'égalité de tous devant la loi et à l'unité de la République. Ils avaient également critiqué la présence de nombreuses dispositions dépourvues de valeur normative. Le Conseil constitutionnel n'a pas du tout répondu sur ce second point. Sans répliquer globalement au premier, il a constaté, au fil de l'analyse, qu'aboutir à une égalité réelle imposait de mettre en cause une égalité apparente.

Il a ainsi estimé que la limitation du champ d'application des *« directives territoriales d'aménagement »* à *« certaines parties du territoire national répond à la prise en compte de situations différentes »* et ne saurait méconnaître *« le principe d'égalité non plus que porter atteinte au principe d'indivisibilité de la République »*. De même, il a accepté la création de trois types de zones prioritaires de développement économique, clairement définis, parce que *« le principe d'égalité ne fait pas obstacle à ce que le législateur édicte, par l'octroi d'avantages fiscaux, des mesures d'incitation au développement et à l'aménagement de certaines parties du territoire national dans un but d'intérêt général »*.

UN HANDICAP POUR M. MAUROY

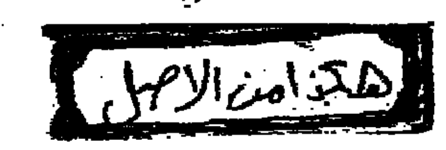
Il a même constaté que la procédure d'« agrément » par l'administration pour l'extension de locaux professionnels constituait *« un moyen d'assurer la mise en œuvre »* du principe d'égalité. Le Conseil a aussi félicité M. Pasqua pour avoir fait poser des conditions à la suppression de certains services publics, en faisant remarquer que cela avait pour objet *« de définir des garanties nouvelles de mise en œuvre du principe de continuité des services publics »*.

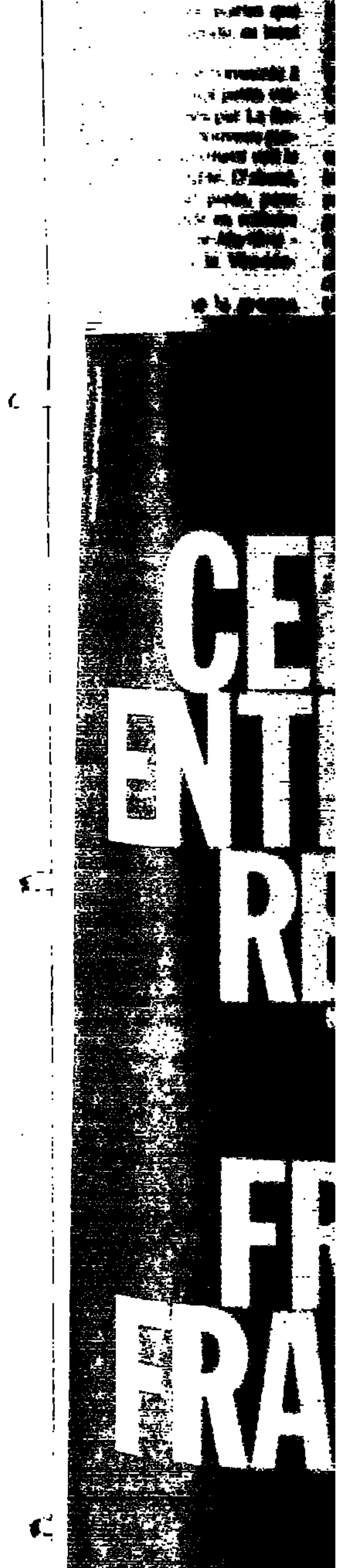
Le Conseil a estimé, contrairement aux députés socialistes, qu'il n'y avait dans la loi aucune atteinte à la liberté d'administration des collectivités locales, prévue par la Constitution. Il a ainsi accepté l'amendement, ajouté à la demande de sénateurs de droite du Nord, qui oblige les communautés urbaines à prévoir dans leur conseil au moins un représentant par commune, ce qui pourrait faire perdre à Pierre Mauroy le contrôle de celle de Lille. Il a, en effet, considéré que si *« la répartition des sièges doit respecter un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque collectivité locale participante, il peut être toutefois tenu compte dans une mesure limitée d'autres considérations d'intérêt général, notamment de la possibilité qui serait laissée à chacune de ces collectivités de disposer d'au moins un représentant au sein du conseil »* de l'organe de coopération.

Le plus vexant, pour les députés socialistes, est que les trois « censures » décidées par le Conseil constitutionnel concernent des articles qu'ils n'avaient pas contestés. Il a ainsi refusé la possibilité offerte à certaines collectivités de passer des *« conventions »* désignant l'une d'entre elles comme *« chef de file »* pour l'exercice de certaines de leurs compétences, estimant que, faute de précisions sur les conditions de passation, il y avait atteinte à la libre administration des collectivités territoriales. De même, il a jugé contraires à la Constitution deux articles accroissant la liste des documents devant accompagner les projets de loi de finances.

Le Conseil constitutionnel a, par ailleurs, validé la totalité de la loi portant diverses dispositions d'ordre social (DDOS). Les députés socialistes, qui n'avaient contesté que trois de ses articles, n'ont en rien été suivis par le Conseil constitutionnel. Celui-ci a accepté l'autorisation accordée aux entreprises d'employer, sous certaines conditions, des chômeurs indemnisés par l'Unedic. Ils ont aussi admis que le régime dérogatoire prévu pour les *« associations intermédiaires »* n'était pas contraire à la Loi fondamentale, étant acquis que ces associations ne devaient pas mener des *« opérations à but lucratif impliquant le prêt de main-d'œuvre ou le marchandage »*. Ils ont, enfin, admis la validation *« pour des raisons d'intérêt général »* des arrêtés approuvant la convention signée entre la Caisse nationale d'assurance- maladie et des syndicats de médecins alors que ces arrêtés sont contestés devant le Conseil d'Etat.

Thierry Bréhier





Les collectivités locales toutes voiles dehors

De la Charente-Maritime à la Manche, les élus parrainent « leurs » navigateurs dans les grandes courses autour du monde

Le départ de la troisième étape du BOC challenge, la course autour du monde en solitaire, est donné dimanche 29 janvier à Sydney. Jean-Luc Van Den Heede, avec *Vendée-Entreprises*, sera du voyage ; mais pas Isabelle Autissier, dont l'*Ecureuil-Poitou-Charentes* a été perdu en mer pendant la deuxième étape. Comme les navigateurs qu'elles parrainent afin de rendre plus dynamique leur image, les collectivités locales sont ainsi soumises aux fortunes de mer. Certaines y « laissent leur chemise », d'autres abandonnent, déçues de l'absence de retombées, d'autres encore n'ont qu'à se féliciter de s'être lancées dans l'aventure, qui leur assure une notoriété inespérée.

LORSQU'UN GROUPE de sportifs, de professionnels et de responsables locaux du monde des affaires se lance, en 1981, dans l'aventure du premier des catamarans *Charente-Maritime*, le département du même nom entend changer d'image. Plutôt que celle des pantoufles et des escargots, il veut exporter celle du dynamisme dans l'industrie des plastiques et des matériaux composites et s'affirmer comme leader dans la recherche en matière de nautisme.

Alors présidé par Josy Moinet (MRG), le conseil général se fédère ainsi autour du projet de construction d'un catamaran océanique arborant les couleurs de la Charente-Maritime. Le voilier, en avance sur son temps, va collectionner victoires et records, avant de tomber d'une grue à Fort-de-France, en pleine gloire. Opération exemplaire et peu coûteuse, l'enthousiasme local a fait des miracles.

Philippe Marchand (PS) devient, en 1983, président du conseil général. Il s'engage à poursuivre l'action. La ville de La Rochelle, la région Poitou-Charentes suivent le mouvement. Malgré sa qualité, le deuxième catamaran va décevoir. Plus grand, plus cher, il n'a plus la même avance technique sur ses concurrents. On parle davantage de ses avaries que de ses succès. Il sera vendu au bout de trois ans.

Après une parenthèse consacrée à l'expérience de deux plus petits voiliers de course parrainés par La Rochelle et Rochefort, un nouveau projet ambitieux du département voit le jour en 1989 : il est double. D'abord, un monocoque de 60 pieds, pour courir autour du monde en solitaire et sans escale : *Charente-Maritime - TBS* sera lancé pour le Vendée-Globe en 1990.

Le projet provoque la grogne d'une partie de l'assemblée départementale, présidée alors par François Blaizot (UDF-CDS) : procès d'intention sur la volonté qu'aurait l'association (qui porte le projet) de mettre le département de côté, menaces de pressentir un autre skipper. Malgré la confirmation de bonnes retombées médiatiques, une partie des élus du département traînent les pieds.

Construit pour battre le record absolu de vitesse à la voile, le deuxième bateau, le voilier *Haute-Technologie*, est certes rapide. Mais, pour établir des performances, il doit naviguer en hiver et chercher le vent en Bretagne ou sur l'étang de Thau. L'image de la Charente-Maritime n'y trouve pas son compte. Ni l'occasion d'organiser des manifestations autour du projet. Le jeu étant joué jusqu'au bout, *Charente-Maritime-TBS* sera vendu. Il court toujours.

Quant à l'engin de vitesse, il attend depuis deux ans à La Rochelle de faire route vers le conservatoire de la plaisance à Bordeaux.

Le conseil général a ensuite consacré ses efforts à aider le projet *Ecureuil-Poitou-Charentes* d'Isabelle Autissier à la même hauteur que la région. Mais aujourd'hui, déçue par les aléas du parrainage multiple (les retombées vont beaucoup à L'Ecureuil, un peu à la région et pas du tout au département), l'assemblée, présidée maintenant par Claude Belot (UDF-rad.), songe à revenir vers des projets plus exclusifs.

Un peu plus haut sur la côte, c'est un Breton qui défend les couleurs de la Vendée. Son Morbihan natal n'a pas voulu l'aider à boucler son budget : alors Jean-Luc Van den Heede, non-prophète en son pays, s'en est allé faire le tour de ses amis. Cet ancien professeur de maths lorientais (dans le privé) n'en manque pas en Vendée. Hervé Grollier, le directeur de l'Institut catholique des études supérieures de La Roche-sur-Yon, est un de ses fidèles. « VDH », comme on appelle ce grand gaillard qui a participé deux fois au Vendée-Globe, la course du monde en solitaire sans escales, n'a-t-il pas été le parrain de la première promotion de la faculté catholique ?

Jouer l'atout voile comme un drapeau de modernité et d'audace

Avec le soutien du conseil général (qui a mis 400 000 francs dans l'aventure), de la ville des Sables-d'Olonne (qui investit 100 000 francs) et de quelques entreprises, 1,2 million de francs a été mobilisé. L'ancien *SOFAP-Helvim* a été rebaptisé *Vendée-Entreprises*. Pour compléter le financement, une association Club Vendée-Entreprises a été créée. Elle regroupe des petites entreprises qui ne pouvaient pas investir 220 000 francs chacune, comme l'ont fait les trois grandes (Arrivé, Adrien et Kirié).

Pour le département de la Vendée, la troisième place de « VDH » est une aubaine. « *La voile, cela nous permet, avec de petits moyens, d'associer la Vendée à la mer : 90 % de notre tourisme est côtier, et les chantiers navals de plaisance et de pêche comptent chez nous* », souligne Laurent Pineau, directeur de la communication du département. « *Cette troisième place nous permet d'avoir de bonnes retombées* », poursuit Laurent Pineau. Hervé Grollier est encore plus enthousiaste : « *VDH » garde toutes ses chances pour gagner. Il est un des vecteurs importants de l'image de notre département.* » Un département qui entend jouer l'atout voile comme un drapeau de modernité et d'audace.

Autre son de cloche à Cherbourg : accueillie avec soulagement, l'heureuse conclusion du sauvetage miraculeux d'Halvard Mabire dans la Route du Rhum en novembre a atténué le désappointement d'une ville qui a choisi d'axer sa promotion sur la mise en valeur de son potentiel nautique. Mais à l'heure des comptes force est de constater que l'opération de partenariat engagée par la ville avec l'association Cherbourg-Technologies n'aura pas tenu ses promesses. Construit en partie par le skipper, le bateau est aujourd'hui au fond de l'océan et pour vivre son propriétaire a rallié l'équipe de Marc Pajot à San-Diego, alors qu'il devait figurer au départ d'autres courses comme celle de l'Open UAP.

Pour pouvoir conserver son ambassadeur flottant, sa ville natale a bien tenté de mobiliser le département (Manche) et la région (Basse-Normandie) aux côtés de poids lourds de l'opération Promotion Cherbourg Technologies (Cogema, Alcatel-Telspace, EDF, DCN-Cherbourg ou le Crédit agricole). Mais le refus d'autres partenaires institutionnels de s'engager qui vient d'être notifié risque bien de mettre fin à une expérience qui a coûté bon an mal an, depuis 1987, quelque 500 000 francs aux finances d'une commune de 28 000 habitants.

de nos correspondants
Claude Dubillot, René Moirand et Gaspard Norrito

La suppression du bocage favorise-t-elle les inondations ?

Agriculteurs et écologistes du Finistère s'opposent sur l'efficacité des talus contre la montée des eaux

BREST
de notre correspondant

Si les talus de Bretagne n'avaient pas été détruits, les inondations se seraient-elles produites ? Depuis la guerre, le paysage agricole a subi un profond bouleversement avec l'avènement des tracteurs et du bulldozer. Après avoir été considérés comme l'héritage d'une agriculture archaïque, les talus se voient aujourd'hui dotés de toutes les vertus. En retenant la terre et l'eau, ils permettent de lutter contre l'érosion des sols ; ils favorisent en même temps le passage de l'eau dans les nappes phréatiques, sans compter leur action sur le vent. Cependant, certains agriculteurs refusent de voir dans l'arasement des talus la cause de tous les dérèglements hydrauliques. Ainsi Guillaume Roué, éleveur de porcs, président de la chambre départementale d'agriculture du Finistère, constate qu'en 1925 il y a eu des crues tout aussi importantes sur les bassins de l'Aulne, de l'Odet et de la Laïta : « *Et, à l'époque, il y avait bien des talus ! Etablir une relation de cause à effet entre les inondations et l'agriculture intensive me paraît bien hasardeux* », assure-t-il.

Les événements des derniers jours confortent les apôtres des pratiques culturales fondées sur l'utilisation maximum des surfaces agricoles, et qui ont abouti depuis la guerre à la démolition de 140 000 kilomètres de talus en Bretagne. « *Il ne faut pas hurler avec ceux qui voient dans la disparition des talus l'origine des inondations, les choses ne sont pas si simples* », reconnaît Jean-Yves Kermarrec, chargé de l'environnement au parc naturel régional d'Armorique, secrétaire de la Société de pêche de l'Elorn et militant ardent pour la protection des rivières. « *Une fois que le sol est saturé, ça ne change plus grand-chose en terme d'arrivée d'eau* », estime-t-il.

En ce qui concerne les routes, le conseil général du Finistère a pris des dispositions pour construire en certains endroits des bassins de rétention, comme sur la déviation de Sizun, en bordure de l'Elorn. Les élus du département préconisent aussi une politique de reconstruction de haies à partir de feuillus et d'espèces autochtones. Des subventions de 6 francs au mètre linéaire sont allouées au bénéfice d'agriculteurs regroupés par communes.

L'idée de la reconstitution du bocage fait son chemin. Un professeur d'une des plus grandes écoles d'agriculture bretonnes, à Peumerit-Jeudy (Côtes-d'Armor), Saïg Jestin, a publié un manuel sur l'art et la manière d'ériger les barrières de terre. Un enseignant du lycée de Châteaulin, Mickaël Madeg, a fondé une « école des talus ». Ce mouvement trouve un écho particulier dans le milieu du militantisme culturel bretonnant, et a aussi une grosse cote de sympathie au sein de l'UDSEA finistérienne (Union départementale des syndicats d'exploitants agricoles), syndicat dissident de la FDSEA. Les écologistes en ont fait, de leur côté, un de leurs chevaux de bataille. « *On ne peut pas invoquer la fatalité pour expliquer le niveau de ces inondations* », assure Gérard Borvon, porte-parole régional des Verts. « *Nous sommes allés trop loin dans le remembrement* », dit Guillaume Roué, qui reste cependant réservé sur la reconstruction des talus. « *Il faudrait en faire avec des effets calculés.* » L'idée est dans le contrat de baie lancé pour la protection de la rade de Brest.

Gabriel Simon

PAUVRETÉ L'association Droit au logement devait, samedi 28 janvier après-midi, conforter un peu plus son installation dans l'immeuble parisien de la Cogedim du 7, rue du Dragon, dans le sixième arrondissement. Occupé depuis le 18 décembre 1994, ce bâtiment accueille une *soixantaine de familles.* ● L'ASSOCIATION Droits devant, créée par le DAL, envisageait de démurer une entrée de l'immeuble donnant sur la rue de Rennes et *d'inaugurer en fanfare* un lieu d'accueil des sans-abri et une « université populaire ». ● SAMEDI matin, le préfet de police de Paris faisait déployer deux compagnies de CRS aux abords de l'immeuble et était décidé à « *interdire, pour des raisons de sécurité, l'accès du public* » à l'inauguration. ● PAR AILLEURS, les services fiscaux constatent depuis deux ans une forte augmentation du nombre de foyers insolvables.

« Droit au logement » relance son action contre l'exclusion

Un lieu d'accueil pour les sans-abri et une « université populaire », parrainée par des intellectuels, ouvrent à Paris
C'est un pari supplémentaire de Jean-Baptiste Eyraud, qui préside l'association depuis 1990

EN DÉMURANT, samedi *28 janvier*, la seconde entrée de l'immeuble de la Cogedim, 52, rue de Rennes, dans le sixième arrondissement de Paris, les militants de l'association Droit au logement (DAL), qui ont envahi ce bâtiment dimanche 18 décembre 1994 (*Le Monde* du 20 décembre 1994), ont ouvert aux personnes défavorisées un tout autre chemin : celui de la culture et de la connaissance. A côté des locaux d'habitation, accessibles au 7, rue du Dragon, qui abritent actuellement soixante ménages, un vaste espace, désormais géré par l'association Droits devant !, créée par DAL, a été aménagé pour accueillir notamment une université populaire et des ateliers-forums animés par des artistes. C'est un nouveau champ d'action qui jouxte ainsi la vocation initiale de DAL – la défense des sans-abri et des mal-logés –, selon le souhait de son président, Jean-Baptiste Eyraud.

Né, le 20 décembre 1954, d'un père comédien, Marc Eyraud (*l'inspecteur Ménardeau dans* la série télévisée « Les Cinq Dernières Minutes »), et d'une mère artiste peintre, soeur du cinéaste et romancier Alexandre Astruc, Jean-Baptiste n'a pourtant pas eu d'attirance pour la scène, l'écran ou l'atelier. La seule fibre artistique qu'il se soit jamais reconnue, c'est son appétence de musique, et il avait commencé, dans son adolescence, à étudier le violon.

ADEPTE DE LA NON-VIOLENCE

Le monde du spectacle rattrape Jean-Baptiste Eyraud par hasard, beaucoup plus tard, lorsqu'il rencontre, en mai 1990, le chanteur de chansons folkloriques Jean-Claude Amara dans leur combat commun pour reloger les familles, immigrées pour la plupart, qui campent place de la Réunion (Paris 20e), chassées de leurs meublés par plusieurs incendies criminels. Jean-Claude Amara entraîne, dans le sillage militant de DAL, fondé quelques mois après, son ami Jacques Higelin. Le soutien d'artistes est acquis au nouvel espace Droits devant !. Sans que les uns et les autres ne sachent, sans doute, qu'à *ce numéro 7 de la rue du Dragon a* habité, au tout début de sa carrière, un certain Gérard Philipe...

Jean-Baptiste Eyraud, avec sa blondeur bouclée et son 1,83 mètre, ne déparerait pas, c'est vrai, en Fanfan la Tulipe pourfendeur d'injustices sociales, à ceci près qu'il est, depuis longtemps, un adepte convaincu de la non-violence. L'après-mai 68 le trouve pourtant au premier rang des contestataires, lors des grandes grèves estudiantines de 1971, au lycée technique de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), où il est élève en classe de seconde. Au contact d'enseignants « *tous plus gauchistes les uns que les autres* », il traverse « *tous les courants* : *anar, mao, etc* ». Délégué au conseil de classe, il prend « *facilement* » la parole en public et, devant les grilles de son lycée, il essuie... sa première charge de CRS.

RAMONEUR, BÛCHERON...

Une effervescence interrompue, à la fin de sa seconde, par un ennui de santé : il souffre d'asthme, et ses parents l'envoient à Briançon (Hautes-Alpes), où il rejoint l'internat du lycée climatique de la ville. Ce n'est pas pour lui déplaire. Très tôt, il a donné des signes d'indépendance à l'égard de sa famille, et son comédien de père doit souvent lui jouer le classique : « *Passe d'abord ton bac, après tu feras ta vie.* » Ce qu'il réussit, « *à la surprise générale* ».

Mission accomplie envers sa famille, le futur émule de l'abbé Pierre décide d'arrêter là ses études, ne cherchant même pas à exploiter son diplôme. De 1973 (il va avoir dix-neuf ans) jusqu'au début de 1978, il reste à Briançon et dans sa région, pour, en quelque sorte, découvrir la vie. L'été, il est tour à tour ramoneur, bûcheron, manoeuvre dans le bâtiment, animateur de classes vertes. L'hiver, il travaille essentiellement dans le secteur des remontées mécaniques, où il tente d'implanter un syndicat CFDT. Mais la CGT locale s'y oppose et, lors de toutes ses actions ultérieures, il va garder une certaine « *méfiance* » envers les communistes, même s'il reconnaît aujourd'hui l'apport financier du PCF dans les luttes que mène son association ou l'attitude ouverte *d'un Henri Malberg, conseiller* communiste de Paris. « *DAL accepte le soutien de partis politiques,*



mais sans aucune réciprocité », précise son président. Dans les forêts du Briançonnais, Jean-Baptiste Eyraud a aimé la nature en général et le bois en particulier. C'est décidé : il sera charpentier, et son CAP, il l'obtient après un stage de formation professionnelle, en 1978, à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Mais il peut, cette année-là, rejoindre la région Rhône-Alpes pour participer aux manifestations antinucléaires à Creys-Malville, où un militant pacifiste trouve la mort. Un événement qui le « *marque profondément* » et qui l'incite à réfléchir sur sa propre relation avec la violence.

Il comprendra, sur ce point, une « *leçon définitive* » fin décembre 1983, quand, dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, les « occupants-rénovateurs » d'une usine désaffectée de la rue des Dunes, « *écolos un peu anars* » dont il est proche, se heurtent violemment aux forces de l'ordre et que trois de ses camarades sont condamnés à six mois de prison, sanction *qui* détruit la dynamique du mouvement. « *La force des hommes sera dans la non-violence* », se persuade le président de DAL.

C'est une autre forme de violence qui lui a définitivement fait *abandonner l'idée de travailler* dans un pays pauvre. Par expérience : l'année 1980 le voit en Egypte, où, après un temps de tourisme, il trouve un emploi à Louqsor. « *Je n'étais*, dit-il, *qu'un petit conducteur de travaux, mais, confronté à la misère des gens, j'ai estimé injuste de gagner tant d'argent. J'ai aussi renoncé à un projet de descendre en Afrique noire. Je suis rentré en France au bout de cinq mois.* » Le charpentier qu'il est se partage alors entre la Bretagne, la capitale et la région Rhône-Alpes, travaillant essentiellement à... des décors de théâtre. *Fin décembre* 1982, il *s'installe*, avec des amis du Collectif d'action culturelle et sociale (CACS), dans une petite usine désaffectée au 116, rue des Pyrénées, dans le vingtième arrondissement de Paris.

C'est la première fois qu'il occupe un lieu illégalement. « *Au départ, l'idée de squatter m'amusait, c'était une petite aventure.* » Celle-ci dure presque un an : le 30 novembre 1983, à la veille de l'entrée en vigueur de la trêve hivernale (fixée alors au 1er décembre et avancée au 1er novembre par la suite), la police intervient soudainement pour interpeller les occupants. Jean-Baptiste Eyraud *échappe à l'arrestation et prend* l'initiative d'alerter la presse : le succès rencontré auprès des médias est tel que le futur président de DAL prend aussitôt date...

LE VOYAGE À ROME

Jean-Baptiste a trente ans, fin 1984, quand il commence à s'intéresser aux médecines douces, qu'il a découvertes au hasard de lectures ou d'émissions de télévision. Pour mieux y réfléchir, lui qui aime tellement la marche, il décide, comme ça, d'effectuer un long trajet à pied. Direction : Rome. Parti de Paris, tente et sac sur le dos, avec son chien et ses « *bouquins d'acupuncture* », il met quatre mois, de juin à septembre 1985, pour rallier la Ville éternelle par les sentiers de randonnée. Aujourd'hui, ce romantique qui s'ignore rêve de traverser ainsi « *toute l'Europe et toute l'Asie, sans doute avec un animal de bât* ».

Rentré de Rome par le train – « *drôle d'effet de remonter en une nuit un parcours de quatre mois* » –, il se plonge alors, en dehors de son travail du bois, dans ses nouvelles études, les dessins des méridiens d'acupuncture lui rappelant précisément la charpente. Il étudie en particulier le *shiat'su*, méthode de massage sino-japonaise. Il est fin prêt, à la rentrée de 1986, pour ouvrir un cabinet.

Jean-Baptiste Eyraud n'exercera pas cet art-là. A l'automne 1986, un premier incendie criminel jette à la rue des familles africaines – bien avant, donc, le regroupement de la place de la Réunion. Le charpentier-acupuncteur, alerté par des amis, aide à l'ouverture d'un squat, au 67, rue des Vignoles, à Paris-20e, mais, pour lui, son rôle devait s'arrêter là. « *Les problèmes sociaux*, affirme-t-il aujourd'hui, *n'étaient pas ma préoccupation principale à l'époque. La catastrophe de Tchernobyl venait de se produire, j'étais plutôt écolo et je cherchais à prendre contact avec un mouvement comme Robin des bois.* »

« OTAGE... CONSENTANT »

Et puis une « *réunion décisive* » pour ces sans-abri a lieu à la mi-octobre. Jean-Baptiste est si « *peu motivé* » qu'il arrive en retard. Mais son charisme fait effet ; on le plébiscite, en quelque sorte. « *A partir de ce moment-là*, relate-t-il, *j'ai été entraîné dans quelque chose que je ne maîtrisais pas, qui se faisait sans préparation, indépendamment d'une recherche personnelle, quelque chose qui ne correspondait pas à mes choix individuels. Mais j'ai été investi de responsabilités, j'étais devenu nécessaire, je ne pouvais plus reculer, les familles et les gens du quartier m'avaient pris en otage... consentant. J'ai abandonné tout ce que je faisais jusque-là.* »

C'est ce sentiment d'être utile, de réaliser à chaque fois des opérations « *concrètes* » pour des collectivités en souffrance, qui anime *ce père de deux enfants, lui-même* au chômage depuis un an et logé dans un étroit deux-pièces parisien. Une ferveur qui ne saurait s'assimiler à la foi chrétienne d'un abbé Pierre. « *J'ai été scout*, sourit-il, *j'étais prêt à croire. On verra ça plus tard...* »

Michel Castaing

La préfecture interdit l'accès au public

Pour « *des raisons de sécurité* », le préfet de police de Paris a décidé d'interdire l'« *accès au public* » de l'inauguration de l'espace « Droits devant ! », prévue samedi après-midi 28 janvier. Le préfet précise, dans un communiqué, qu'une lettre a été envoyée vendredi aux organisateurs pour les mettre en garde, après qu'une commission de sécurité, présidée par le directeur de la prévention et de la protection du public, eut dressé « *un constat alarmant* » des lieux situés au 52, rue de Rennes, dans le sixième arrondissement. Deux compagnies de *CRS ont été déployées, samedi matin, autour du bâtiment*. Sur les 8 000 mètres carrés libérés, sur cinq niveaux, par l'ancien Cours Désir, l'espace « Droits devant ! » doit offrir un lieu d'accueil pour les sans-abri, une permanence pour les associations « *qui militent sur le terrain* », une université populaire (où seront organisés conférences, débats, assises et cycles) et des ateliers d'artistes ; en outre, des réunions publiques pourront être tenues sous l'ancien préau de l'école.

Les agents du fisc se disent désarmés face à la multiplication des familles insolvables

Les déclarations de revenus 1994 seront adressées à 28 millions de foyers d'ici à la mi-février
Près de 500 000 familles en difficulté ont demandé à l'administration un allégement ou une remise sur les impôts qu'elles doivent acquitter

FRAPPÉS par la précarité et le chômage, les foyers qui demandent à l'administration fiscale un allégement ou une remise de leur impôt à titre gracieux sont chaque année plus nombreux. Avec 417 000 recours déposés en 1993 – contre 313 000 en 1991 –, leur nombre a augmenté de 33 % *en deux ans. Et cette évolution* se confirme en 1994, reconnaît la direction générale des impôts. Un décret du 25 juin 1938 autorise ceux qui sont dans la « *gêne* », voire dans l'« *indigence* », à demander aux services fiscaux un allégement partiel ou total de leur dette. L'administration ne peut évaluer le nombre de recours acceptés ou pris en compte. Ces chiffres ne sont pas centralisés. Mais sur le terrain les agents de l'administration se sentent de plus en plus désarmés face à ces situations.

Un arsenal législatif, composé d'exonérations, de dégrèvements et de plafonnements d'impôts, prend déjà en compte la situation des plus démunis. Mais ces dispositifs se révèlent impuissants lorsque, par exemple, la situation des contribuables se dégrade brutalement. C'est le cas des personnes licenciées, censées acquitter l'impôt sur les revenus de leur dernière année d'activité, en dépit de ressources fortement diminuées (*Le Monde* du 12 janvier).

Une fragile amélioration de la situation du ménage ou la suppression d'un abattement peuvent a contrario entraîner des frais supplémentaires insupportables. Les foyers non imposables sur le revenu et qui, d'une année *sur l'autre, le deviennent perdent* d'un seul coup tous les avantages liés à la non-imposition : taxes locales plafonnées, exonération de la redevance télévision, aides au logement, services gratuits ou à coût minimal offerts par les caisses d'allocations familiales et les collectivités locales (transports collectifs, cantines scolaires, bourses...).

La *modification*, en 1991, des critères de dégrèvement de la taxe d'habitation a ainsi fait perdre le bénéfice de tout allégement à 585 000 personnes. De même, la suppression en 1993 de l'abattement spécifique aux personnes âgées *a contraint plus de 100 000* personnes à quitter le « système » de la non-imposition. « *Beaucoup de personnes âgées se sont retrouvées en 1994 avec non seulement 500 francs d'impôt sur le revenu à verser mais avec en plus 4 000 francs de charges supplémentaires* », relève Michel Bastien, agent des impôts dans la Loire, affilié au Syndicat national unifié des impôts (SNUI).

Les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) sont à l'origine de 55 % des demandes de recours. Ces dernières années, il était impossible de prévoir le montant de ces impôts et ils étaient exigibles en une seule fois *en fin d'année. Le Trésor devrait* dès 1995 autoriser sur tout le territoire le paiement de ces taxes par mensualités prélevées automatiquement.

> « Il faut se prononcer en un quart d'heure sur la misère d'un contribuable... et évaluer sa bonne foi »

Assis sur la valeur locative du logement et non sur les ressources du contribuable, les impôts locaux ne prennent pas en compte les capacités financières réelles des ménages. De plus, les dégrèvements ou exonérations légalement consentis sur ces impôts reposent sur des situations administratives précises : allocataires du RMI, personnes sous contrat emploi-solidarité, veufs... Or, la proportion de contribuables qui échappent à ces classifications tout en affichant des ressources proches du RMI a tendance à augmenter. C'est le cas des chômeurs *bénéficiaires de l'allocation* spécifique de solidarité et des étudiants obligés de trouver un logement en dehors du foyer familial.

Les services fiscaux ont enregistré en 1994 un nombre grandissant de recours visant l'acquittement de la taxe foncière bâtie. Ils émanent de familles disposant de faibles revenus et ayant accédé à la propriété grâce aux prêts avantageux consentis par l'Etat : « *Dix ans après, ces familles se retrouvent étranglées : au moment même où elles perdent l'avantage de l'exonération de la taxe foncière, l'aide au logement diminue parce que les enfants ont grandi* », constate Jean-Louis Lasseur, ancien trésorier du Val-d'Oise, affilié à la fédération (FO) du Trésor. Et d'ajouter : « *Il est d'autant plus difficile d'arrêter les saisies ou de leur accorder une remise d'impôt que, en théorie, elles sont solvables !* »

Les agents comptables du Trésor et les services fiscaux sont souvent mal à l'aise pour évaluer ces situations. Tenus de faire tout leur possible pour recouvrer l'impôt, au risque de le voir prélever sur leurs biens propres, les premiers ne sont pas enclins à ralentir la procédure de recouvrement : lettres de rappel, saisie-arrêt sur salaire, commandement d'huissier.

De leur côté, beaucoup d'agents des impôts en sont réduits, à l'instar de ce contrôleur parisien, « *à se prononcer en un quart d'heure sur la misère d'un contribuable, évaluant sa bonne foi et tenant compte d'éléments de situation qui traditionnellement* [leur] *échappent complètement : charges de loyers, prestations diverses, etc.* ». « *C'est dans l'appréciation des situations individuelles que réside la noblesse du métier fiscal !* », rappelle Jean Lemierre, directeur général des impôts.

Pour éviter de trop grandes disparités dans l'acceptation ou le refus de ces recours, les services fiscaux tentent d'« *harmoniser leurs pratiques* ». Des « *barèmes officieux* » circulent dans les centres des impôts de certains quartiers défavorisés.

D'autres centres commencent à aller au-devant des contribuables : les agents du Gard ont ainsi affrété un « *fiscobus* » itinérant pour les habitants des villages isolés des Cévennes. D'autres encore s'organisent pour résoudre le problème des demandes gracieuses récurrentes, qui peuvent représenter jusqu'à 30 % des recours : « *Il faut aussi éviter que ces allégements gracieux ne deviennent un dû.* »

Dans la Loire, les services fiscaux cherchent à sensibiliser les municipalités en essayant de réactiver les « *commissions communales des impôts directs* ». Par cette procédure, les mairies peuvent établir « *une liste d'indigents* », à qui elles accordent, à leur charge, un allégement des taxes locales. Mais, avec l'adoption, à partir de 1982, d'une série d'exonérations et de dégrèvements légaux sur la fiscalité locale notamment destinés aux plus pauvres, cette procédure est tombée en désuétude, l'Etat compensant quasi intégralement le manque à gagner pour les collectivités (y compris les remises gracieuses). La contribution de l'Etat au titre de cette compensation a d'ailleurs doublé en huit ans (20 milliards de francs en 1993 au titre des taxes d'habitation et foncières). Sans pour autant empêcher les agents des impôts de continuer à jouer les « *pompiers sociaux* »...

Valérie Devillechabrolle

Trois beurs de la région parisienne ont été condamnés à mort par la cour d'appel de Fès

Ils avaient participé à la campagne d'attentats islamistes organisée cet été au Maroc

Deux beurs de La Courneuve, Stéphane Aït Iddir et Radouane Hamadi, qui avaient participé à la fusillade de l'hôtel Atlas Asni de Marrakech, et Hamel Marzoug, un Algérien vivant en France jugé coupable d'avoir tiré une rafale sur le cimetière juif de Casablanca, ont été condamnés à mort par la cour d'appel de Fès. Leurs avocats ont aussitôt décidé de se pourvoir en cassation et de demander leur grâce au roi Hassan II.

FÈS (Maroc)
de notre envoyé spécial

Trois condamnations à mort et trois peines de réclusion criminelle à perpétuité : la justice marocaine a durement frappé les jeunes gens considérés, au terme d'une procédure pénale bâclée, comme les principaux acteurs de la campagne d'attentats organisée en août 1994 à Casablanca, Fès et Marrakech. La peine de mort a été prononcée contre les deux beurs de La Courneuve – le Franco-Algérien Stéphane Aït Iddir, vingt-trois ans, et le Franco-Marocain Radouane Hamadi, vingt-six ans – qui avaient participé le 24 août à la fusillade meurtrière de l'hôtel Atlas Asni de Marrakech (deux touristes espagnols tués).

Egalement condamné à la peine capitale, Hamel Marzoug, un Algérien de vingt-neuf ans ayant passé l'essentiel de sa vie en France, a été jugé coupable d'avoir tiré une rafale sur un mur du cimetière juif de Casablanca en août 1994, et d'avoir participé à deux attaques à main armée contre une banque d'Oujda et un restaurant McDonald's de Casablanca en novembre 1993. *« C'est ce soir qu'on me tue ? »*, a demandé Hamel Merzoug, affolé, à la lecture du verdict, samedi 28 janvier à cinq heures du matin.

Ces condamnations à mort paraissent d'autant plus terribles qu'en l'absence du troisième membre du « groupe de Marrakech », Tarik Falah, écroué en Allemagne, les débats n'ont pas pu déterminer qui était l'auteur des coups de feu mortels de la fusillade de l'hôtel Atlas Asni. Le procès de Fès n'a pas réussi à établir que Stéphane Aït Iddir, qui rejetait sur Tarik Falah la responsabilité de l'assassinat, avait tiré sur les deux touristes. Hamel Merzoug, lui, est promis au peloton d'exécution sans jamais avoir été accusé d'avoir tiré sur quelqu'un : ce « braqueur » avait seulement ouvert le feu sur une vitre lors de l'attaque à main armée de la banque d'Oujda. Des trois condamnés à mort, seul Radouane Hamadi a été convaincu d'avoir blessé un gardien du McDonald's de Casablanca.

Les trois peines de prison à vie concernent le « groupe de Fès » qui, le 25 août 1994, avait ouvert le feu sur des policiers sans faire de blessé, après avoir détourné un taxi. Le Français Kamel Benakcha, un fils de harki âgé de vingt-six ans, le Marocain Abderrahman Boujedli, âgé de vingt-quatre ans et arrivé en France en 1980, et le Marocain Adbeslam Garoise, vingt-cinq ans, étaient accusés d'avoir projeté *« une opération d'assassinat contre les forces de l'ordre dans le but de créer la pagaille et de semer la terreur »* au Maroc.

« MARTYRS ISLAMISTES »

La cour d'appel a, en quelque sorte, sanctionné la violation de ce tabou consistant à s'en prendre aux policiers marocains. Intervenant après sept heures de délibéré, le verdict a cependant été plus modéré que les réquisitions du procureur général du roi, qui avait demandé la peine capitale pour les six islamistes précités. En ce qui concerne leurs onze complices présumés – des Marocains vivant au Maroc – l'échelle des peines prononcées va de six mois avec sursis à dix ans de prison ferme.

Au regard de la minceur des éléments à charge retenus contre les accusés les plus lourdement condamnés, à l'issue d'une instruction conduite à marche forcée et présentant d'indiscutables failles – absence du co-accusé Tarik Falah et du commanditaire présumé de la campagne d'attentats, Abdellilah Ziad, alias « Rachid », tous deux écroués en Allemagne depuis décembre (*Le Monde* des 24, 25, 26 et 27 janvier) –, il faut chercher des raisons d'ordre extra-judiciaire au jugement de Fès. *« Hamel Marzoug, de nationalité algérienne, est l'objet d'un règlement de comptes entre le Maroc et l'Algérie. Il ne mérite pas la peine de mort, sauf à accepter qu'on puisse ôter la vie pour les besoins de la diplomatie marocaine vis-à-vis de l'Algérie »*, ont réagi ses avocats, Mes Arnaud Montebourg et Kamel Dayekh. *« C'est une grave faute politique qui plonge le Maroc dans la barbarie. Le Maroc vient de créer trois martyrs islamistes »*, ont commenté Mes Francis Terquem et Marie-Paule Pioli, qui défendaient les deux beurs de La Courneuve aux côtés de Me Abdesslam Chahouche, l'un des responsables de l'Association marocaine des droits de l'homme.

Parlant au nom de ses « frères » assis sur les bancs des accusés, Radouane Hamadi avait fait une ultime déclaration en français à l'adresse des magistrats professionnels de la cour d'appel, juste avant la mise en délibéré du jugement : *« Nous voulons être jugés comme des êtres humains et non comme des terroristes ou des gangsters. Si nous avons embrassé un islam violent, c'est d'abord à cause du racisme régnant en France. Nos frères marocains se font tuer comme des lapins, en Corse notamment. J'ai moi-même des copains qui ont été assassinés par des policiers ou des racistes, qui ont été condamnés à des peines de un ou deux ans de prison avec sursis. C'est avec des choses comme ça que Rachid nous a endoctrinés »*. Comme ses « frères », Radouane Hamadi avait, dans cette dernière intervention, demandé pardon au roi.

Stéphane Aït Iddir, lui, s'était adressé à Hassan II : *« Je veux dire au roi, Commandeur des croyants, que je me suis aperçu, en prison, que le Maroc est géré islamiquement. »* Les avocats des trois condamnés à mort ont annoncé leur décision d'utiliser toutes les voies de recours extraordinaire, dont le droit de grâce royale, et déposeront dès lundi un pourvoi en cassation.

Erich Inciyan

RÉACTIONS

Une « instruction bâclée » pour la Ligue des droits de l'homme

Silencieuses tout au long du procès, les organisations de défense des droits de l'homme ont condamné les conditions inéquitables de son déroulement et le verdict prononcé samedi 28 janvier. *« L'instruction a été bâclée et n'a pas tenu compte des éléments à décharge. Si les accusés avaient été uniquement français, les autorités françaises auraient sans doute eu une attitude complètement différente »*, estime Michel Tubiana, secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme. Fodé Sylla, président de SOS-Racisme, estime qu'*« il est normal qu'il existe une justice sévère à l'égard de faits sans précédent »*, mais rappelle que *« les chefs du réseau n'ont même pas été entendus »*.

Deux Algériens tentent d'arracher l'asile politique à la France

LE GOUVERNEMENT ALGÉRIEN est-il en mesure de protéger les intellectuels qui se battent pour la liberté et le respect du droit ? Le peut-il, le souhaite-t-il réellement ? La commission de recours des réfugiés (CRR) a pris, vendredi 27 janvier, des airs de prétoire médiatique pour répondre à ces questions dont dépend le sort de milliers d'Algériens qui cherchent refuge en France. La salle, habituellement vide, de cette juridiction qui décide en appel d'accorder ou de refuser le statut de réfugié politique à des étrangers était bondée d'avocats, de magistrats, de représentants de leurs syndicats et de militants des droits de l'homme.

La présence exceptionnelle de Me Georges Kiejman, venu prêter son poids politique à la cause de deux demandeurs d'asile algériens, était la cause de cette mobilisation. Les dossiers de Dalila M., avocate, et d'Abdelouahab A., magistrat, reflètent cruellement le piège où sont enfermés les démocrates algériens, et la frilosité de la France. Me M., trente-six ans, militante communiste et avocate de la cause des femmes, a fui l'Algérie voici bientôt deux ans parce qu'elle était devenue la cible des intégristes. Menaces de mort répétées et publiques, agressions physiques, assassinats de collègues... Elle avait déjà raconté son enfer devant une simple section de la CRR (*Le Monde* du 23 septembre 1994), qui a préféré renvoyer l'examen de son cas à la formation présidée par Jean-Jacques de Bresson. Vendredi, elle a rappelé qu'elle avait été la proie des islamistes pour avoir fait condamner un militant du FIS qui avait abandonné femme et enfants et vendu leur maison pour partir s'entraîner en Afghanistan. Me M. a aussi expliqué comment ses multiples plaintes pour agressions s'étaient heurtées à l'indifférence de la police.

PRIS ENTRE DEUX FEUX

M. A. a décrit son itinéraire de jeune juge d'instruction qu'une foi farouche dans le droit avait amené à être pris entre deux feux. Menacé par les groupes islamistes, il a été sanctionné par le pouvoir pour avoir dénoncé les dérapages de la répression et continué l'instruction d'une affaire de corruption incluant des officiels. Muté dans une ville tenue par les islamistes, il s'est vu refuser ses demandes de protection pour se voir attribuer finalement un simple revolver.

La sincérité de ces récits n'a pas été mise en doute par l'OFPRA, qui a instruit les demandes en première instance. Pourtant, le statut de réfugié lui a été refusé, au motif que les persécutions alléguées n'ont pas été *« tolérées ou même volontairement encouragées par les autorités »*. Gouvernement d'un côté, islamistes de l'autre : voilà une *« analyse trop succincte de la réalité algérienne. Il existe une complicité de fait entre gouvernement et FLN d'une part, mouvements islamistes d'autre part*, a plaidé Me Kiejman. *Le FLN, et son émanation au sein de l'Etat, a tout intérêt à ce que le FIS le débarrasse de gêneurs »*.

L'avocat a demandé à la commission d'assouplir sa jurisprudence. Pour Me Kiejman, *« l'incapacité avérée des autorités à mettre un terme »* aux persécutions devrait suffire à accorder la protection du statut de réfugié, même en l'absence de preuve de la complicité de l'Etat : *« Auriez-vous recherché si le gouvernement du maréchal Hindenbourg tolérait ou non les exactions des S.A. pour accorder l'asile à un antinazi ? Non, vous auriez pris en compte les persécutions de fait, avant même qu'elles ne deviennent légales ! »*

Il faudra attendre les décisions, rendues dans un mois, pour savoir si les conclusions des rapporteurs, favorables aux deux demandes d'asile, seront retenues. Et si est ainsi décidée ou non une ouverture en direction des quelque trois cents Algériens qui demandent asile à la France chaque mois, et dont 98 % se voient refuser le statut de réfugié politique.

Philippe Bernard

Une enquête devra déterminer les causes du drame de Toul

TOUL
de notre envoyé spécial

Une information judiciaire pour homicides et blessures involontaires a été ouverte, vendredi 27 janvier, par le procureur de la République de Nancy, François Deby, et confiée au juge d'instruction Jean-Paul Hartmann, afin de déterminer les causes de l'effondrement, jeudi après-midi à Toul, d'une grue de chantier sur un bâtiment scolaire (*Le Monde* du 28 janvier).

L'accident a provoqué la mort sur le coup de six lycéens professionnels d'une vingtaine d'années du groupe scolaire privé Jean-Baptiste Vatelot (ex-Doctrine chrétienne), qui se trouvaient dans une salle d'arts plastiques au moment où le contrepoids en béton de la flèche de la grue, déséquilibrée par une forte bourrasque de vent, a crevé le toit de l'établissement. Une élève de dix-neuf ans se trouvait encore dans un coma léger, vendredi, au service de neurochirurgie de l'hôpital central de Nancy, où elle avait été opérée dans l'après-midi. Le grutier, âgé de trente et un ans, se trouvait, lui, dans un coma profond, après avoir été très grièvement blessé, sa nacelle, située sous la flèche à une trentaine de mètres de hauteur, s'étant décrochée au moment du choc.

UNE DISCUSSION « ASSEZ VIVE »

L'enquête devra notamment établir si la structure et le montage de la grue louée par l'entreprise SAEE-Ramelli (filiale de la Société auxiliaire d'entreprise), conductrice des travaux de gros œuvre du chantier, répondaient aux normes de sécurité, et surtout déterminer les circonstances dans lesquelles le grutier, un intérimaire embauché sur le site une semaine avant le drame, a été amené à travailler alors que des rafales de vent étaient chronométrées au même instant à la base militaire de Toul à plus de 100 km/h et que, sur des chantiers voisins, les grues avaient déjà cessé de fonctionner par mesure de sécurité.

Le directeur de la société SAEE-Ramelli, le chef de chantier ainsi que les ouvriers présents sur le chantier ont déjà été entendus par les enquêteurs. Des inspecteurs du travail et des enquêteurs de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment-travaux publics (OPPBTP) se sont rendus sur place. Le carnet d'entretien de la grue a été saisi et la dernière vérification de l'engin de levage remonte à novembre 1994, date à laquelle le chantier de l'îlot de la place du marché a émergé. De source judiciaire, on confirmait également qu'une discussion *« assez vive »* aurait opposé, peu de temps avant l'accident, le grutier, qui aurait refusé de reprendre son travail, à son chef de chantier.

Toute la journée de vendredi, des petits groupes de Toulois se sont pressés sur la place du marché, saisie par la bise, pour fixer la croix de fer et de béton figée sur l'établissement. Autour de l'église Saint-Gengoult, l'émotion et les opinions s'entrechoquaient : *« L'argent ! Toujours l'argent ! »*, *« Fallait-il que l'on se presse ainsi ? »*, *« Etait-on à deux jours près ? »* Ayant perdu le goût de rire, la maison des jeunes décidait de repousser le premier week-end d'un festival de l'humour.

Devant la grue terrassée, des élèves, les yeux embués, commentaient des images obsédantes. Solidaires, des élèves du lycée public Majorelle se rassemblaient silencieusement et portaient, à la mémoire des victimes, des bouquets de roses. Tôt le matin, pleurant et tremblant, un homme esseulé ne pouvait se résigner à quitter du regard l'amas métallique qui avait ôté, la veille, la vie à sa fille.

Jean-Michel Dumay

Un réquisitoire supplétif a été délivré contre Pierre Suard

LE JUGE D'INSTRUCTION Jean-Marie d'Huy, chargé de l'enquête sur les surfacturations dont est soupçonné le groupe Alcatel-CIT au détriment de France Télécom, a obtenu du parquet d'Evry un réquisitoire supplétif afin de pouvoir questionner le PDG d'Alcatel, Pierre Suard, sur les travaux effectués dans sa maison de Neuilly (Hauts-de-Seine). Publiée par *Le Point* du 28 janvier, cette information est confirmée de source judiciaire. Alors que le procureur d'Evry, Laurent Davenas, avait sollicité l'avis de la chancellerie sur une extension de la saisine du juge au mois de mai, la réponse n'est arrivée que tout dernièrement.

L'extension de la saisine du juge porte sur les 3,3 millions de travaux de sécurité effectués dans l'hôtel particulier de M. Suard par des entreprises travaillant pour Alcatel, et dont le PDG a toujours affirmé qu'ils étaient *« liés à sa fonction »*. Déjà mis en examen pour *« faux, usage de faux, escroquerie et corruption »* dans l'affaire des surfacturations (*Le Monde* du 6 juillet 1994), Pierre Suard risque une mise en examen supplémentaire, pour *« recel d'abus de biens sociaux et recel d'abus de confiance »*.

M. Charasse décide de porter plainte contre « Le Monde »

L'ANCIEN MINISTRE DU BUDGET, Michel Charasse, sénateur et maire (PS) de Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme), a décidé de porter plainte contre *Le Monde* pour *« diffamation d'un ministre »*. Selon un communiqué de son avocat, Me Gille-Jean Portejoie, transmis à l'Agence France-presse (AFP), M. Charasse a lu *« avec stupeur et indignation les sous-entendus qui semblent glanés en violation du secret de l'instruction dans le dossier de M. Gérard Colé »*, l'ancien PDG de la Française des jeux mis en examen pour *« abus de biens sociaux, faux et usage de faux, ingérence »*.

Dans son édition du 26 janvier 1995, *Le Monde* faisait état de déclarations de M. Colé au cours de sa garde à vue selon lesquelles il aurait été nommé à la tête de la Française des jeux lors d'un *« déjeuner des marquis »*, qui se tenait chaque mercredi à l'issue du conseil des ministres dans l'appartement privé de M. Charasse, au palais de l'Elysée. Me Portejoie précise que l'ancien ministre du budget *« n'a jamais été conciliant à l'égard de M. Gérard Colé, tant sur son dossier fiscal personnel que sur ses activités à la tête de la Française des Jeux »*. L'avocat de M. Charasse dément également l'information selon laquelle M. Colé aurait décidé de transférer à Puy-Guillaume l'une des deux imprimeries confectionnant les billets de Loto. Selon l'avocat, il s'agit d'une *« décison antérieure à la nomination de M. Colé »*. Samedi 28 janvier au matin, *Le Monde* n'avait pas reçu d'assignation.

JUSTICE

■ **DÉCHÉANCE : après le rejet par le premier président de la cour d'appel de Paris de la demande de Bernard Tapie** de suspendre l'exécution du jugement de liquidation judiciaire le concernant (*Le Monde* du 28 janvier), Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, a indiqué, vendredi 27 janvier sur RTL, qu'il préférait *« attendre la décision d'appel »* sur le fond du dossier, qui devrait être rendue avant la fin du mois de mars, avant d'engager la procédure de déchéance des mandats électoraux du député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône.

■ **DIFFAMATION : dans le procès en diffamation intenté par l'ancien procureur adjoint de Lyon Paul Weisbuch contre Michel Noir**, le tribunal correctionnel de Dijon a prononcé, vendredi 27 janvier, un sursis à statuer jusqu'à l'issue d'une autre procédure, engagée à la suite d'une plainte déposée cette fois par Michel Noir contre le magistrat.

DÉPÊCHE

■ **SOLIDARITÉ : la Journée mondiale des lépreux**, qui a lieu dimanche 29 janvier, sera relayée comme chaque année depuis sa création en 1954 par la Fondation Raoul-Follereau et les œuvres de l'ordre de Malte. La lèpre touche chaque jour 2 000 nouvelles victimes dans le monde, et 2,4 millions de malades sont en attente de traitement, rappelle la Fondation Raoul-Follereau, qui reprend cette année le slogan de son fondateur : *« Si vous ne donnez pas par amour, ne donnez rien. »*

Le couronnement de Mary Pierce, reine d'Australie

Victorieuse de l'Espagnole Arantxa Sanchez dans sa deuxième finale d'un tournoi du Grand Chelem, la joueuse française accède ainsi au troisième rang du tennis féminin

La Française Mary Pierce a remporté son premier titre dans un tournoi de tennis du Grand Chelem en battant (6-3, 6-2) l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario, deuxième joueuse mondiale, en 1 heure 26 minutes. Elle a donc pris sa revanche après sa défaite contre la Catalane en finale du dernier tournoi de Roland-Garros, et prive du coup son adversaire de la possibilité de déposséder « à la régulière » l'Allemande Steffi Graf (actuellement blessée) de sa première place au classement mondial. Débarrassée de l'encombrante présence de son père, qui l'avait entraînée au début de sa carrière avant de perturber sa montée vers le sommet de la hiérarchie, Mary Pierce passe de la cinquième à la troisième place du classement mondial. Elle devient le prototype d'un nouveau style de joueuses puissantes, qui devrait imposer son hégémonie sur le tennis féminin. Françoise Durr était la dernière joueuse française à s'être imposée dans un tournoi du Grand Chelem, en 1967, aux Internationaux de France.

MELBOURNE
correspondance

En se triturant les mains comme une petite fille, elle a remercié les sponsors, son entraîneur-accompagnateur néerlandais, Sven Groeneveld, et son préparateur physique colombien, José Rincon. Un petit mot pour le public, dont les compliments lui apprennent à se sentir belle, et une mention spéciale à son mentor, Nick Bollettieri, rappelé en Floride pour ses affaires. Pas un mot pour Arantxa, qui, pas rancunière, l'a gentiment gratifiée d'une bise. Rien pour sa mère, ex-chaperon, restée aux Etats-Unis, mais elle lui téléphone vite. De son irascible père, le coach des années de tennis-travaux forcés qu'elle *« ne regrette pas »*, elle lance, laconique : *« Je suis sûr qu'il m'a regardée à la télé et qu'il est très heureux pour moi, mais maintenant nous nous en tenons à des relations père-fille, et j'en suis heureuse. »*

Mary Pierce est devenue quelqu'un d'autre. Femme libérée du père brutal et embarrassant, elle a pris en main son destin. Enfin elle vit. N'en déplaise à la chronique sportive australienne, qui commence à s'agacer de ses mimiques et de ses moues d'apprentie comédienne sur le court. Au son d'un nouvel orage menaçant, le toit amovible du central de Flinders Park s'est lentement refermé. Sur une nouvelle championne soudain plus du tout cabotine. Comme choquée de sa performance, elle oublie cette langue française dont elle *commence juste à appréhender* les nuances. Elle s'empêtre dans son charmant accent. Elle ne sait même pas à qui dédier cette première grande couronne. Trop de choses se bousculent dans sa tête. Il lui faut déjà faire de nouveaux projets puisque, en quinze jours, elle a atteint tous les objectifs qu'elle s'était fixés pour la saison 1995 : progresser parmi les cinq meilleures mondiales et remporter un tournoi du Grand Chelem.

« Je n'oublierai jamais cela », a-t-elle déclaré en brandissant le trophée qu'une quinzaine sans fausse note – elle n'a pas concédé une seule manche – lui *promettait*. Le rêve est devenu réalité lorsque la jeune femme en tenue virginale et aux poses de star s'est brusquement transformée en fauve. Elle menait par trois jeux à deux dans la seconde manche après avoir ravi l'engagement d'Arantxa. Elle agitait d'un même élan son poing fermé et son avant-bras. Comme un Henri Leconte des grands jours. *« Come on »*, a-t-elle *hurlé d'une voix de* stentor. Il y a donc de la Mrs Hyde en Pierce.

Malgré une tension visible et de nombreuses fautes de part et d'autre du filet, Mary a survolé la première manche. Véloce et très présente sur les balles. Sanchez était visiblement à la peine, trahie par son souffle haletant, ses rugissements désespérés lorsqu'elle tentait de jouer en puissance contre bien plus puissante qu'elle. Car les balles de Mary sont rapides comme l'éclair et trempées dans l'acier. Ici et là, Arantxa parvint à l'ennuyer en liftant sur son revers. Mais la machine était lancée. Mary engrangeait les deux jeux suivants sans perdre un seul point. Elle tenait presque ce sacré trophé trônant sur un guéridon au bord du court. Vite. Ne plus tarder à conclure. Avant que les premières gouttes de pluie ne diluent sa belle concentration. Avant qu'Arantxa n'ait la possibilité d'entrer en conciliabule avec son entraîneur, comme en finale de Roland-Garros l'an passé.

LA RÉUSSITE SANS SON PÈRE

Impitoyable, la Française enfonce définitivement le clou : un dernier revers gagnant, puis elle bondit d'une joie modeste. Calmement, elle se dirige vers sa chaise. Les années de travail à la chaîne, sous la férule de son père, Jim, défilent à coup sûr dans sa tête. *« Le rude travail a payé »*, dira-t-elle. A dix ans, Mary a compris qu'il existait quatre tournois très importants. Elle a déjà remporté le premier. Mais elle ne *pensait pas se trouver où elle est aujourd'hui. « Parce que je ne faisais que jouer avec mes amis après l'école. »* Jusqu'au jour où Jim Pierce en a décidé autrement. D'une certaine façon, il est allé au bout de son rêve. Mais en poussant sa fille si loin qu'elle lui a définitivement tourné le dos. Pour mieux réussir sans lui.

On appréciait Mary pour sa gentillesse et sa fragilité hors du court. On se *l'arrache désormais* dans les tournois du monde entier. A Tokyo dès lundi, elle fera encore un peu plus oublier Steffi Graf, toujours blessée. L'Allemande lui avait officieusement passé son sceptre l'été dernier en déclarant, à l'issue de leur demi-finale à l'Open du Canada, qu'une meilleure condition physique et un service plus costaud mèneraient la Française au sommet. Mary devra attendre encore un peu cependant. Le forfait de Graf à Tokyo fera automatiquement de Sanchez-Vicario la nouvelle numéro un mondial. Mais Mary pointe désormais au troisième rang et reste sur la bonne voie. Les techniciens la voient comme la joueuse de tennis-type de demain. Christian Bîmes, le président de la Fédération française de tennis, qualifie sa victoire d'*« apothéose »*. Une prochaine victoire à Roland-Garros ferait presque figure de formalité. Tout le monde l'attend déjà à Wimbledon.

Patricia Jolly

Les Françaises et les tournois du Grand Chelem

Trois Françaises seulement, avant Mary Pierce, avaient remporté un tournoi du Grand Chelem. Suzanne Lenglen avait été la première après la première guerre mondiale à triompher à Roland-Garros (1920, 1921, 1922, 1923, 1925 et 1926) et à Wimbledon (1919, 1920, 1921, 1922, 1923 et 1925). Les trois autres victoires françaises avaient eu lieu à Roland-Garros pour Simone Mathieu (1938 et 1939) et Françoise Durr (1967).

Eric Cantona écarté de l'équipe de France de football

SUSPENDU PAR MANCHESTER UNITED jusqu'à la fin de la saison et condamné à une amende de 20 000 livres (160 000 francs) pour son agression sur un spectateur (*Le Monde* du 28 janvier), Eric Cantona ne sera pas sélectionné en équipe de France durant cette période. *« Je ne vois pas comment je pourrais retenir Eric en équipe de France étant donné qu'il ne jouera plus en compétition durant de nombreux mois »*, a indiqué Aimé Jacquet, le sélectionneur national. Ce dernier avait fait de Cantona (46 sélections, 20 buts) son capitaine lors des éliminatoires de l'Euro 96 dont le prochain match conduira l'équipe de France le 29 mars à Tel Aviv, contre Israël. Le club londonien de Crystal Palace a décidé d'interdire l'accès de son stade jusqu'à la fin de la saison à Matthew Simmons, le jeune spectateur qui avait insulté le joueur français.

■ **COUPE DE LA LIGUE :** Montpellier-Monaco sera l'affiche des quarts de finale, dont le tirage a été effectué vendredi 27 janvier. Les trois autres matches opposeront Bastia (D1) à Guingamp (D2), Châteauroux (D2) ou Rennes (D1) au Havre (D1) et Paris SG (D1) à Toulouse (D2).

CARNET

DISPARITIONS

Marcel Bidot

Le mentor de Jacques Anquetil

MARCEL BIDOT, l'une des grandes figures du cyclisme mondial, est décédé jeudi 26 janvier, à son domicile de Saint-Lyé, en Champagne. Il était âgé de 92 ans. Bon coureur sur route, il s'était forgé un honorable palmarès dans les années 20, avec notamment un titre de champion de France en 1929 et des succès dans Paris-Rouen (1920 et 1924), Paris-Bourges (1925), et une étape du Tour de France, en 1928 et en 1929.

Dans les pelotons de ses débuts, il avait côtoyé Eugène Christophe et les frères Pélissier, n'entrant lui-même dans la légende du Tour de France qu'après sa retraite de coureur, lorsqu'il devint sélectionneur des équipes de France de 1952 à 1961. Pour faire cohabiter sur la Grande Boucle des personnalités aussi affirmées que Louison Bobet, Raphaël Géminiani, Roger Rivière et Jacques Anquetil, il fallait de la diplomatie et du charisme. Bidot n'en manquait pas. Son nom reste surtout associé à celui d'Anquetil, dont il fut l'un des pères spirituels. Rappelé comme directeur technique de l'équipe de France en 1967 et 1968, il se retira définitivement après le succès de Roger Pingeon dans le Tour.

■ **Pierre Marthelot**, décédé le 18 janvier et inhumé le 23 dans l'intimité à Vézelay (Yonne), laissera le souvenir d'un universitaire catholique discret et généreux. Né en 1909 dans une famille d'instituteurs laïques de Joigny (Yonne), il se convertit au christianisme à l'âge de quatorze ans. C'est au cours de ses études au lycée Louis-le-Grand, à Paris, qu'il rencontre Robert Garric, auprès duquel il militera dans les Equipes sociales. Pierre Marthelot est baptisé à Strasbourg en 1931 après avoir préparé une agrégation d'histoire et de géographie. Au cours de la deuxième guerre mondiale, il s'occupe du Secours national, puis est chargé en 1945 de préparer la réinstallation de l'université de Strasbourg. Cinq ans plus tard, il fonde la section littéraire des Hautes Études de Tunis. De retour à Paris en 1961, Pierre Marthelot est nommé professeur de géographie du Moyen-Orient à l'Ecole pratique des hautes études. L'année suivante, il devient président de la paroisse universitaire, fonction qu'il occupera jusqu'en 1969. Succédant à Robert Garric à la Cité internationale universitaire de Paris, il en sera le délégué général de 1967 à 1977. Le premier volume de ses Mémoires, *Une dynastie d'écolâtres* (Editions Tiresias Michel Reynaud), publié en 1993, racontait le parcours émouvant d'un converti resté très attaché à sa famille laïque.

■ **BERNARDO LEIGHTON**, l'un des fondateurs du Parti de la démocratie chrétienne du Chili dans les années 30, est décédé, jeudi 26 janvier, d'une crise cardiaque, à l'âge de 86 ans. Plusieurs fois ministre et vice-président du Chili *sous le mandat* d'Eduardo Frei père (1964-1970), Bernardo Leighton avait été l'un des premiers de sa mouvance à dénoncer les violations des droits de l'homme, après le renversement du président socialiste Salvador Allende par le général Pinochet en 1973. Il avait été grièvement blessé, de même que son épouse, à Rome en 1975, au cours d'un attentat commandité par les services secrets de l'armée chilienne, la Dina, dont le chef, Manuel Contreras, est actuellement jugé au Chili.

■ **JEAN TARDIEU**, poète et dramaturge, est mort à l'hôpital de Créteil vendredi 27 janvier, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Jeux du langage et de l'identité, humour et inquiétude existentielle furent au cœur de son œuvre *(lire page 20 l'article d'Alain Salles)*.

AGENDA OFFICIEL

PREMIER MINISTRE

Lundi 30 janvier :

– 12 heures : le premier ministre remet les insignes de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur à Mme Maddy Noin Ledanois, proviseur du lycée Buffon, à Paris.

– 17 heures : le premier ministre reçoit le comité chargé de la consultation nationale des jeunes.

Mardi 31 janvier :

– Le premier ministre se rend à Strasbourg. Après une visite à l'Eurocorps, il sera accueilli au Conseil européen où il prononcera une allocution.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Sophie ROUSSEAU
et
Philippe APPREMONT
ont la joie d'annoncer la naissance de

Anne,

le 22 janvier 1995.

185, avenue du Maine,
75014 Paris.

Décès

– Marianne Kuntzmann,
son épouse,
Francis et Geneviève Kuntzmann,
Pierre et Danièle Kuntzmann,
Nicole et Gérard Weber,
Philippe et Bernadette Kuntzmann,
Marie-Odile et Jean Colin,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Jean KUNTZMANN,
ancien directeur
du Centre anticancéreux Paul-Strauss,
de Strasbourg,

survenu le 23 janvier 1995, dans sa *quatre-vingt-huitième année.*

9, rue Auguste-Lamey,
67000 Strasbourg.

– Le président,
Le bureau,
Le conseil d'administration,
Le conseil scientifique,
Et le personnel de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre MARTHELOT,
directeur d'études, retraité.

– Mme Anne-Marie Tran,
son épouse,
Mai, Pierre et Laurence,
ses enfants,
Meriem et Antoine,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. TRAN Hieu Anh,
ingénieur ENSIAA,

survenu le 23 janvier 1995, à Lille, dans sa cinquante-septième année.

Richard-Toll (Sénégal).
33, Grand-Rue,
59230 Château-l'Abbaye.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Avis de messes

– Une messe à l'intention de

M. Paul DELOUVRIER

sera célébrée le jeudi 9 février 1995, à 18 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7e.

De la part de Mme Paul Delouvrier et ses enfants.

– Le président,
Le conseil d'administration,
Et tous les membres de l'Association française des villes nouvelles,
vous invitent à vous recueillir lors de la messe qui sera célébrée le 9 février 1995, à 18 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, en l'honneur de

Paul DELOUVRIER.

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée, lundi 30 janvier 1995, à 12 h 30, à la Chapelle de la Médaille miraculeuse, 140, rue du Bac, Paris-7e, pour le centième anniversaire de

Mgr Jean CASSAIGNE.

Né dans les Landes, le 30 janvier 1895, prêtre des Missions étrangères (1926), fondateur du village des lépreux de Dilinh, Vietnam, en 1928, évêque de Saïgon (1941). Atteint de la lèpre (1955), il retourne à Dilinh et vit au service de ses frères lépreux jusqu'à sa mort en 1973.

En union avec les lépreux de Dilinh, avec ses amis français et vietnamiens, Louis et Madeleine Raillon, 9, place Salvador-Allende, 94000 Créteil.

Anniversaires

– Nul, excepté les opportunistes, ne peut oublier la tragique disparition, le 28 janvier 1993, de

Philippe BERNARD,
ambassadeur de France
à Kinshasa (Zaïre).

Que ceux qui l'ont aimé et ont apprécié son sens aigu du devoir se souviennent et aient une pieuse pensée en ce jour.

Mme Philippe Bernard,
Anne,
Luc.

– Le 29 janvier 1985,

Georges MERLIER

nous quittait.

Nous nous souvenons.

– Une pensée pour

Pierre MIFSUD,
professeur à l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne,

qui nous a quittés le 29 janvier 1992.

Merci à tous ceux qui gardent sa mémoire vivante.

– Il y a dix ans, le 28 janvier 1985,

Jean-Pierre RASSAM

a été cruellement enlevé à l'affection des siens.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Nous nous souvenons.

Le 30 janvier 1945,

Pierre MOURIER,
médecin-capitaine au 1er RTA,

est tombé devant Cernay, atteint d'une balle en plein front.

Soldat sans armes, disciple du Christ, frère des hommes souffrants, il secourait un blessé sous un feu meurtrier.

Dahmani BOUALEM
et
Alemani ABDELKADER,
infirmiers-brancardiers,

l'accompagnaient.

« Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime. »

Saint Jean, XV, 13.

– Le 30 janvier 1975 disparaissait le

général André ROUYER.

Communications diverses

TY 2

« Une fenêtre sur la Mémoire »
janvier 1945-janvier 1995

91, quai de la Gare,
75013 Paris.

Soutenances de thèses

– Guillaume Ratier soutiendra sa thèse : « Les mariages stables : graphes et programmation linéaire », le lundi 30 janvier 1995, à 17 h 30, salle C 2204, Centre Pierre-Mendès-France, université Paris-I, 90, rue de Tolbiac, Paris-13e.

CARNET DU MONDE

15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

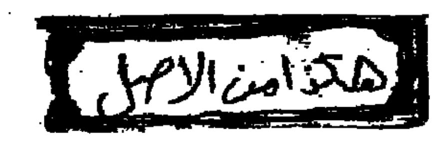
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires .... 95 F
Communications diverses ..... 110 F
Thèse étudiants .... 65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.



HORIZONS

HISTOIRE

La République à une voix près

Il y a cent vingt ans, le 30 janvier 1875, l'Assemblée nationale fondait le régime de la IIIe République

> « Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un président ». C'est cet amendement qui fait basculer la majorité dans le camp républicain

« LE président de la République *est élu à* la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans ; il est rééligible. » En adoptant, le 30 janvier 1875, par 353 voix contre 352, ce texte en apparence anodin présenté la veille par le député Henri Wallon, savant helléniste et membre de l'Institut, l'Assemblée nationale élue en février 1871 fonde le régime de la IIIe République qui devait durer soixante-cinq ans, jusqu'en juillet 1940. Ce vote, acquis par la faible marge d'une voix (fait qui frappe les imaginations, mais dont nous verrons qu'il mérite d'être nuancé), tranche un vif débat politique ouvert depuis plus de quatre ans sur la nature du régime futur de la France.

Tout commence le 4 septembre 1870 lorsque, à l'annonce de la capitulation de Napoléon III à Sedan et de sa captivité, les députés républicains du corps législatif prononcent, par la voix de Gambetta, la déchéance de l'Empire, puis se rendent à l'Hôtel de Ville pour y proclamer la république. Le gouvernement de la Défense nationale, issu de la révolution du 4 septembre, se fixe pour tâche de tenter de renverser le cours d'une guerre qui s'avère désastreuse pour la France et, pendant que les Prussiens investissent Paris, s'efforce de lever en province des armées capables de prendre l'offensive et de desserrer l'étau qui se referme sur la capitale. Dans ces circonstances, la question de la consolidation du régime passe au second plan, et le gouvernement de la Défense nationale décide d'ajourner les élections à l'Assemblée constituante qu'il s'était engagé à convoquer.

Les échecs militaires successifs des armées hâtivement constituées en province, les souffrances des Parisiens assiégés, la montée d'un climat révolutionnaire dans la capitale poussent le gouvernement de la Défense nationale à signer la capitulation de Paris, puis à ouvrir une négociation avec Bismarck. Ce dernier ayant exigé que la paix soit signée par un pouvoir légal, les électeurs sont convoqués le 8 février 1871 afin d'élire une Assemblée nationale.

Les élections se font pour l'essentiel autour du problème de la guerre ou de la paix, opposant d'une part une liste gouvernementale parrainée par Gambetta, qui se proclame le champion de la « guerre à outrance », de l'autre une liste d'opposition soutenue par le clergé catholique et rassemblant les monarchistes de diverses nuances et quelques républicains modérés, partisans de la paix et adversaires de Gambetta. Les électeurs des campagnes, largement majoritaires, votent massivement pour cette dernière, qualifiée de *« liste de la paix »*. Si bien que cette Assemblée, réunie le 12 février 1871 à Bordeaux, hors de portée des troupes prussiennes, comporte une écrasante majorité de partisans de la paix, et, de ce fait, voit les monarchistes, qui sont près de 400 sur 650 élus contre environ 200 républicains et une trentaine de bonapartistes, disposer d'une incontestable prépondérance. C'est donc une majorité royaliste qui va avoir à gérer la république provisoire née le 4 septembre 1870.

Si tous les élus de 1871 sont conscients que la gravité de la situation du pays exige qu'il soit mis provisoirement un terme aux querelles sur la nature du régime, la majorité n'entend pas pour autant que cette trêve aboutisse à la consolidation du régime républicain, alors qu'elle semble avoir les moyens de rétablir la monarchie. Elle accepte le 17 février de nommer Thiers *« chef du pouvoir exécutif de la République française »* (titre qu'il échangera vite contre celui de président de la République, le terme de *« chef »* ne pouvant à ses yeux convenir qu'à un cuisinier), mais, ajoute-t-elle, *« en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France »*. Ayant formé un gouvernement d'union nationale, le chef du gouvernement conclut la paix (au prix de la perte de l'Alsace et du nord de la Lorraine) et s'attelle à la réorganisation du pays. Le 10 mars, avant de quitter Bordeaux pour Versailles, tout en se prononçant personnellement pour la forme républicaine du régime, en affirmant que si cette réorganisation est réussie elle s'opérera au profit de la république, il s'engage à rester neutre et à ne pas trancher la question du régime. Le « pacte de Bordeaux » place donc entre parenthèses cette république provisoire dont l'Assemblée aura à décider si elle la maintient ou lui substitue un autre régime.

DURANT quelques mois, Thiers va exercer sur l'Assemblée nationale une véritable dictature. D'abord en faisant montre, au cours de l'impitoyable guerre civile qui déchire Paris lors de l'épisode de la Commune (de mars à mai 1871), d'une irréductible fermeté qui fait de lui le rempart de l'ordre et rassure la bourgeoisie et le monde rural. Ensuite en lançant avec un succès considérable un emprunt qui lui permet d'obtenir la libération anticipée du territoire. Enfin, en faisant adopter une série de lois qui mettent en œuvre le redressement du pays.

Mais en dépit du pacte de Bordeaux, la question du régime occupe tous les esprits. Comment les royalistes, en position de force, ne seraient-ils pas tentés d'imposer leur solution ? Le problème réside cependant dans l'existence de deux prétendants : le comte de Paris, héritier des Orléans et petit-fils de Louis-Philippe, le comte de Chambord, petit-fils de Charles X, soutenu par les légitimistes. Sur les questions de personnes, l'accord entre les deux branches se fait sans difficulté : les orléanistes reconnaissent le comte de Chambord, qui deviendrait Henri V, et, ce dernier n'ayant pas d'enfant, le comte de Paris lui succéderait.

Mais l'accord ne s'étend pas aux idées : Chambord entend en effet refuser tout compromis avec les principes issus de la Révolution française (souveraineté nationale et parlementarisme) et le marque en exigeant l'adoption du drapeau blanc symbolisant la monarchie de droit divin. Cette exigence, inacceptable pour les orléanistes et pour nombre de légitimistes modérés, fait échouer la « fusion » entre les monarchistes et renforce la conviction de Thiers et de ses amis du « centre gauche » pour qui une république conservatrice constituerait la meilleure des solutions.

En novembre 1872, le président brûle ses vaisseaux en se déclarant franchement pour la république : *« La république existe, elle est le gouvernement légal du pays ; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes »*, précisant toutefois qu'à ses yeux *« la république sera conservatrice ou ne sera point »*. Désormais, l'opposition monarchiste conduite par le duc de Broglie n'a de cesse d'obtenir la démission du président. Elle y parvient le 24 mai 1873, le remplaçant le soir même par le maréchal de Mac-Mahon, légitimiste de conviction, mais inexpérimenté en matière politique et qui laisse gouverner le duc de Broglie.

Celui-ci prépare plusieurs mois durant la France à la restauration monarchique, en conduisant la politique de « l'ordre moral » consistant à défendre la hiérarchie sociale, les classes dirigeantes et les principes du catholicisme par la lutte contre les radicaux, la presse républicaine, l'athéisme et la libre pensée. Mais lorsque, durant l'été 1873, reprennent les tractations pour une fusion monarchique entre orléanistes et légitimistes, l'impossibilité de la restauration est une nouvelle fois mise en évidence par l'intransigeance de Chambord.

Broglie, qui avait laissé faire sans intervenir, propose alors une solution d'attente permettant au temps de faire son œuvre, c'est-à-dire au comte de Paris de devenir le seul prétendant et, grâce à son acceptation des principes de 1789, de restaurer une monarchie constitutionnelle.

Il s'agit de prolonger pour sept ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, loi finalement votée en novembre 1873 grâce au ralliement des républicains conservateurs du centre gauche qui imposent en contrepartie la nomination d'une commission de trente membres chargée de rédiger des lois constitutionnelles, c'est-à-dire de faire sortir la république de son statut provisoire.

L'accord entre centre gauche et centre droit orléaniste qui a prévalu en novembre 1873 ouvre la voie à la solution qui va finalement s'imposer en 1875. C'est que les élections partielles qui se déroulent depuis 1871 ont révélé une poussée permanente des républicains, mais aussi, depuis novembre 1873, un retour en force des bonapartistes qui inquiète également les républicains et les monarchistes.

Dès lors, la majorité conservatrice se disloque. Si le duc de Broglie et nombre de députés du centre droit s'accrochent à l'idée d'une restauration et tentent avant tout de faire voter une loi sur le Sénat garantissant le caractère conservateur du régime et permettant de ne pas se prononcer sur la nature de celui-ci, d'autres, encore peu nombreux, moins attachés à la dynastie qu'aux principes d'ordre, se rapprochent de Thiers pour considérer qu'une république conservatrice ferait aussi bien l'affaire, du moins en attendant que le comte de Paris puisse proposer une alternative valable.

C'est ce ralliement de groupes croissants d'orléanistes qui va permettre aux hommes du centre gauche de fonder cette république conservatrice que Thiers appelle de ses vœux. Au cours des débats sur les lois constitutionnelles, les députés de cette tendance tentent de glisser dans les textes, à partir de janvier 1875, une formule qui ferait de la république le régime définitif de la France. Le 28 janvier, l'un d'entre eux, Laboulaye, propose ainsi l'amendement suivant : *« Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un président »*, qui n'est rejeté que par 359 voix contre 336, une douzaine de modérés se joignant aux républicains.

LE lendemain, c'est au tour de Wallon, orléaniste rallié, et, cette fois, l'amendement fait basculer la majorité dans le camp républicain. La voix de majorité du 30 janvier ne saurait toutefois faire illusion. Dans les jours et les semaines qui suivent, de nouveaux ralliements se produisent, faisant grossir la majorité républicaine, et cette victoire se marque par la disparition dans les textes des références au maréchal de Mac-Mahon qui sont remplacées par l'expression *« président de la République »*, impliquant que les lois définissent une fonction et non les prérogatives d'un individu particulier.

Pour autant, la république ainsi fondée demeure fragile. En présentant son amendement, Wallon avait précisé : *« Il ne proclame rien, mais il prend ce qui existe, il appelle les choses par leur nom... et tend à faire que ce gouvernement qui est dure tant que vous ne trouverez rien de mieux à lui substituer. Je ne vous demande pas de le déclarer définitif... »* Et comme en réponse à cette concession, l'article 6 de la loi sur l'organisation des pouvoirs publics laisse la porte ouverte à la transformation du régime en monarchie constitutionnelle en stipulant que les deux Chambres réunies en Assemblée nationale pourront, à la majorité absolue des voix, réviser les lois constitutionnelles, ce qui implique, précise le rapporteur, *« le droit de changer, à un moment donné, la forme de gouvernement »*.

Avec l'amendement Wallon, une Assemblée en majorité monarchiste vient de fonder la IIIe République sans exclure de la transformer un jour en monarchie.

Serge Berstein

★ Historien, spécialiste de l'Italie contemporaine, Serge Berstein a publié de nombreux livres, dont un ouvrage de référence : *Histoire du Parti radical*, en deux volumes, aux Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

WALLON

le père de la Constitution

ROGER-VIOLLET

C'est à un parlementaire historien que l'on doit l'acte de naissance de la IIIe République. Né en 1812, professeur à la Sorbonne dès 1840, successeur de Guizot en 1846, auteur de « La Terreur » et d'une « Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris », entre autres ouvrages, Henri Wallon a commencé sa carrière parlementaire comme représentant du Nord à l'Assemblée législative, en 1849-1850. Il fut ensuite membre de l'Assemblée nationale de 1871 à 1875. En dehors de l'amendement qui l'immortalise, on ne lui doit guère qu'un passage d'un an au ministère de l'instruction publique pendant lequel il fit voter la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur de juillet 1875. Après quoi l'attendait une longue carrière de sénateur inamovible qui le conduisit de 1875 à sa mort, survenue en novembre 1904.




KHARBINE/TAPABOR

La séance historique à l'Assemblée



Un entretien avec Denis Stoclet

« On ne reviendra pas à la société de consommation »

DANS le petit monde de la consommation française, Denis Stoclet, à la fois sociologue et consultant, est un cas. Inconnu du grand public, ses études annuelles sur l'évolution des marchés à moyen et long terme font pourtant de plus en plus figure de bible dans les milieux de la distribution et du marketing. Théoricien, il enseigne la sociologie de la consommation à l'Institut des sciences politiques, mais il se garde soigneusement du vocabulaire technique : *« Les meilleurs sociologues refusent le jargon. »* Denis Stoclet préfère se poser en homme de terrain, voire en *« épicier »*. Il dirige une société de conseil en stratégie.

« Les consommateurs sont devenus plus économes, plus prudents, moins sensibles aux marques ou aux modes. La crise a-t-elle marqué la fin de la « société de consommation » ?

– C'est plus compliqué. La crise a servi de révélateur. Mais depuis quinze ans on observe une série de changements sociologiques lourds qui modifient les attitudes face à la consommation : baisse de la taille des ménages, travail des femmes, habitat en maisons individuelles, élévation du niveau scolaire, souci du corps et de la santé, etc. Certains de ces facteurs ont été exacerbés par la crise, d'autres ont vu leurs effets momentanément bloqués. Si la reprise se confirme, la consommation repartira, mais elle sera différente. On ne reviendra pas aux modes de consommation des grandes années.

Quels sont ces *« changements sociologiques lourds »* ?

– Premier exemple : la maison individuelle, qui s'est développée rapidement en France jusqu'à la crise, reste une forte aspiration. Le chômage et le niveau des taux d'intérêts la bloquent momentanément. Mais si ces verrous sautent, une vague de personnes frustrées depuis des années vont réaliser leur rêve. Or dès qu'on achète une maison, le mode de vie change profondément. On dépense beaucoup plus en équipement de la maison, en jardinage, en loisirs sportifs, et en voiture, beaucoup moins en habillement, en sorties, en voyages : le besoin impérieux de s'évader s'efface.

» Second exemple : la taille des ménages. C'est un facteur très important et souvent mal compris. Du fait du concubinage, du divorce, de la baisse du nombre d'enfants, etc., les ménages sont plus petits. On en a souvent déduit que c'était la fin de la consommation de masse. Erreur, car beaucoup de « petits ménages » consomment plus qu'un nombre restreint de familles nombreuses. Une personne seule a besoin d'un réfrigérateur, deux personnes n'en achèteront pas deux !

Ces deux tendances ne soutiennent-elles pas plutôt la consommation ?

– *Oui, mais parallèlement*, on constate d'autres tendances structurelles qui marquent la fin de la société de consommation telle qu'on l'a connue. Elles montent depuis quinze ans, et se sont exacerbées avec la crise. Prenons un facteur majeur : l'élévation du niveau scolaire. Plus les Français sont éduqués, moins ils sont dupes des marques : ils se considèrent comme aptes à choisir eux-mêmes les produits, sans avoir besoin d'une caution. A l'inverse, les plus vieux, les moins diplômés et les plus pauvres se font plus aisément « piéger » par la société de consommation. Ils continuent à croire naïvement à la supériorité des grandes marques, au conseil du commerçant, etc. Ils fournissent le gros de la clientèle des petits commerces chers.

Pourtant, jusqu'à la crise, les « yuppies » ne semblaient pas rejeter la société de consommation.

– Les « yuppies », les « dinks » (*« Double income no kids »* : littéralement, « deux revenus, pas d'enfants »), cela ne correspond à rien ! C'est comme le cocooning, le bunkering, etc., des concepts inventés par les « marketeurs marchands de frites » ! Un phénomène qui touche un milieu de 2 500 Parisiens n'existe pas sociologiquement. L'une des tares des « pubeurs », c'est de voir le monde à l'aune de ce qui se fait de plus branché dans leur microcosme !

Mais le luxe ne se vendait-il pas très bien ?

– Oui, dans un microcosme parisien ou new-yorkais ! On ne l'a pas vu dans les statistiques. Je suis un vieux durckheimien, les tendances qui ne se traduisent pas dans les chiffres, je n'y crois pas ! Vous avez entendu cent fois parler du « cocooning », le repli sur son chez soi, douillettement sous sa couette. Si c'était vrai, cela se lirait dans les consommations. Or les gens n'achètent pas davantage de meubles, ils en achètent plutôt moins, ils continuent de voyager, de sortir. Tous les « épiciers du marketing » font des analyses de valeur, d'opinions et d'attitudes. Ils en déduisent des modes, des emballe*ments, qui se vendent très bien*, mais ne correspondent à rien.

Outre le niveau éducatif, quels sont les autres facteurs structurels ?

– Le second facteur lourd est ce que nous appelons l'« économisme ». Les Français sont de mieux en mieux formés à l'économie. Ils sont aujourd'hui pour la plupart capables de comprendre des concepts qui étaient hors de leur portée naguère, et font des arbitrages de plus en plus rationnels, des calculs économiques de plus en plus fins. Les femmes, en particulier, quand elles sont actives, mariées et mères de famille, font toute la journée des arbitrages sévères entre le temps et l'argent. Elles valorisent leur temps : pour acheter du temps elles sont prêtes à dépenser plus. Elles achètent donc des produits économiseurs de temps qui sont plus chers (comme les surgelés). Mais elles veulent les acheter bon marché. D'où l'attention accordée aux prix. D'où le succès des chaînes de magasins à prix cassés.

Vous avez aussi évoqué comme facteur structurel lourd le souci du corps et de la santé...

– Il pèse lourdement et continuera de peser sur les consommations, qu'il s'agisse de l'alimentation, des pratiques sportives, des produits de beauté, des soins du corps, et, bien sûr, des médicaments. Voilà pour les tendances structurelles, les trois tendances principales : le niveau scolaire, l'« économisme » et le souci du corps sont celles qui font dire à un certain nombre d'analystes que la société de consommation est finie.

Vous le croyez ?

– La consommation repartira, mais les Français resteront durablement plus prudents, plus épargnants, plus méfiants vis-à-vis de l'avenir. Et un certain nombre de comportements expérimentés pendant la crise ne s'effaceront pas. Les ménages n'oublieront pas de sitôt qu'on peut obtenir des ristournes quand on achète une voiture ! Et il est très difficile aux distributeurs de sortir du cercle vicieux des rabais et des soldes. Si la reprise est durable, ces phénomènes s'atténueront en *trois ou quatre ans. Mais sans disparaître*. On ne reviendra pas à la situation précédente. De toute façon, dans un certain nombre de domaines, les consommateurs ont tout.

La crise n'a pas tué la consommation, mais elle a exacerbé un certain nombre de tendances structurelles, qui, depuis quinze ans, annonçaient la fin du modèle ancien

N'est-ce pas ce qu'on appelle un phénomène de saturation ?

– Oui, mais un marché « saturé » n'est pas un marché fini ! A l'époque où 10 % des Français seulement possédaient un réfrigérateur, un téléviseur, une voiture, le marché croissait de façon prodigieuse, de 20 % par an : cela voulait dire que tous les ans 2 % des ménages en achetaient. Aujourd'hui, 90 % des ménages sont équipés. Mais un appareil se remplace tous les sept, huit ans. Cela veut dire que 13 % des Français achètent un appareil tous les ans...

Dans l'hypothèse d'une reprise, quels domaines resteront durablement « plombés » ?

– Crise ou pas crise, des domaines comme le meuble ne repartiront jamais sur le rythme précédent. Les ménages se sont équipés pendant quarante ans et, en plus, c'est transmissible ! Chez les jeunes ménages, la moitié des meubles proviennent des dons et récupérations, le reste est acheté bon marché. Le seul domaine qui se porte bien est la literie. Les Français investissent dans des lits de plus en plus confortables. On retrouve le souci de santé.

» Un autre secteur durablement atteint est l'habillement. Les Français n'étaient déjà pas motivés avant la crise pour de nombreuses raisons. *Primo*, on a moins besoin d'avoir des vêtements protecteurs, on passe de maisons chauffées à *des voitures ou à des transports en* commun chauffés, à des bureaux chauffés, ou même à des cabines de tracteur chauffées ! *Secundo*, le souci de paraître et les impératifs en matière d'uniformes sociaux ont diminué. Ils ne s'imposent plus que dans des circonstances minimes et pour des classes d'âge ou des milieux sociaux très typés. Les hommes dans les entreprises, même les cadres, sont de moins en moins obligés de porter un costume et une cravate. Cela ne se fait plus du tout dans d'innombrables professions : chez les enseignants, chez les chercheurs, dans la pub, dans l'informatique, etc. Il n'y a plus guère que la banque et l'assurance qui l'imposent.

» Les seuls chez qui continuent à sévir des « impératifs sociaux catégoriels » sont les adolescents. Pour eux, la conformité aux normes du groupe en matière d'habillement est extraordinairement violente. Quand un ado veut un « 501 », il veut un vrai « 501 », pas une copie. Sa vie, son standing en dépendent complètement. Ce sont des uniformes chers et qui se renouvellent, mais ce sont les seuls.

» Les chiffres sur une longue période confirment ces tendances. La part des vêtements dans le budget diminue. Les grosses pièces (manteaux) s'effondrent, l'exemple extrême étant la fourrure où le marché n'existe pratiquement plus, il a contre lui toutes les tendances négatives : c'est cher, lourd, c'est un uniforme social et en plus c'est anti-écologique !

» Les femmes qui renouvelaient leur garde-robe très régulièrement, et se sont contraintes en période de *crise, ont découvert qu*'elles pouvaient se passer de suivre la mode de façon étroite, et très bien vivre en achetant un peu moins cher. Cette désaffection n'est combattue que par deux phénomènes. D'une part, l'« uniforme multiple » chez les femmes, qui restent obligées d'avoir plusieurs garde-robes liées à la maison, aux sorties, au travail et surtout au sport. D'autre part, la hausse structurelle du standard de niveau de vie des enfants.

Les enfants font vendre ?

– De plus en plus. Autrefois, on considérait comme normal que les enfants aient un niveau de vie plutôt inférieur à celui de leurs parents. Aujourd'hui, les dépenses par enfant en proportion des revenus du ménage ne cessent d'augmenter. Cela se traduit dans les dépenses de vêtements, de vacances, de santé, de sport, de jouets, de cours particuliers, etc. De plus, les structures de la famille changent : plus les familles sont éclatées et recomposées, plus il y a de donateurs potentiels. Le nombre moyen de cadeaux qu'un enfant reçoit pour Noël ou son anniversaire a triplé depuis vingt ans. Certains enfants ont jusqu'à six, sept grands-parents...

Et quels sont, à l'inverse, les domaines qui vont rester soutenus ?

– La santé, le sport, le jouet, et aussi l'automobile grâce au multi-équipement. Hors crise, c'est une tendance très forte à long terme, liée au travail des femmes, à l'habitat individuel en banlieue, et aussi au comportement du troisième âge. Le marché des plus de soixante ans est énorme. Il y a même un phénomène de renouvellement de voitures chez les retraités. Au départ, ils partent à la campagne, vendent leur grosse voiture et se contente d'une petite pour deux. Puis, deux ans plus tard, ils s'aperçoivent que cela ne suffit pas pour transporter des meubles, une tondeuse à gazon et les petits enfants. Ils en rachètent une grosse, puis s'ils ont les moyens, ils remplacent la petite pour une meilleure. Vous avez ainsi du multi-équipement jusqu'à 75-80 ans. C'est tout à fait nouveau.

» Les secteurs qui vont véritablement *« flamber » sont ce que* les professionnels appellent le « brun » : télévision, musique. Même sans suivre les folies des apôtres du multimédia, on va vers un remplacement quasi total du parc de télévisions dans les cinq, six ans à venir. Avec de nouvelles fonctions. On va pour les mêmes raisons vers le remplacement de la totalité du parc des « machines à musique ». Avec la nouvelle génération de disques, de CD-ROM, tous les lecteurs laser achetés ces dernières années seront mis à la casse dans les cinq ans.

» On va aussi vers le remplacement de la totalité du parc de téléphones, avec une diffusion fabuleuse des fax-répondeurs, et toutes les babioles vantées par France Télécom. On va vers la popularisation du visiophone d'ici cinq à dix ans. Et, enfin, vers le renouvellement du parc d'appareils photo, grâce à la photo numérique.

» A terme, toutes ces machines seront branchées les unes sur les autres, ce qu'on appelle le multimédia. Je ne crois pas beaucoup à une influence rapide du câble interactif. Mais il est clair que, sur tous ces marchés, les taux de croissance atteindront en moyenne 10 % par an. Ils seront multipliés par trois et arriveront en tête de tous les marchés de consommation en l'an 2005. »

Propos recueillis par Véronique Maurus



s Stoclet



Le Monde

La différence marocaine

LE Maroc est-il aussi différent de ses voisins maghrébins qu'il se plaît à le prétendre ? Tout au long du procès bâclé des auteurs présumés de l'attentat qui, en août 1994, dans un hôtel de Marrakech, a coûté la vie à deux touristes espagnols, l'accusation s'est employée à traiter les prévenus comme de vulgaires malfrats, *descendus* de France, sans mobile religieux, commettre leur forfait. Et lorsque les ministres de l'intérieur de l'Europe du *Sud* et du Maghreb se sont réunis, il y a une semaine, à Tunis, pour étudier les moyens de faire front commun face à l'islamisme, Rabat s'est abstenu de se *joindre à eux, prétextant que le* sujet à l'ordre du jour ne le concernait pas.

Cette manière de se singulariser n'est pas nouvelle. Elle tient d'abord à la fierté d'un peuple qui, pourrait-on dire, se sent bien dans sa peau, et ne souffre pas, comme son voisin algérien, de troubles identitaires. Elle tient aussi à la personnalité ombrageuse de l'homme qui incarne aujourd'hui une monarchie plus que millénaire et dont le flair politique, non exempt de machiavélisme, n'a pas souvent été pris en défaut.

Hassan II n'a jamais cessé de répéter que le Maroc avait vocation, par son poids démographique, la solidité de ses institutions et l'intelligence de ses choix économiques, à servir de « locomotive » à l'ensemble du Maghreb. Il a toujours fait valoir que son pays était ainsi le mieux placé pour servir de trait d'union entre les deux rives de la Méditerranée. Défi ou provocation, le royaume chérifien a été jusqu'à faire acte de candidature à la Communauté européenne comme membre à part entière. Hostile à une politique méditerranéenne qui, à ses yeux, prend insuffisamment en compte ses spécificités, il négocie aujourd'hui âprement avec Bruxelles les termes d'un véritable accord de partenariat.

Compte tenu du chaos qui sévit à ses portes, le Maroc est, plus que jamais, enclin à cultiver sa différence, à combattre les effets pervers d'un amalgame qui a pour résultat de classer indistinctement l'ensemble du Maghreb en « zone à haut risque islamiste », au point d'inciter les touristes à choisir d'autres lieux de villégiature.

Le procès de Fès a ravivé le souvenir de l'attentat de Marrakech au point d'accréditer la fausse idée que le Maroc n'est plus très fréquentable. Il n'empêche que, même si le roi, dans sa position de commandeur des croyants, est le meilleur rempart contre l'aventurisme religieux, les islamistes y sont discrètement mais activement à l'œuvre. Ils le sont notamment auprès d'une jeunesse là aussi livrée à elle-même, et témoin des criantes inégalités que provoque une croissance économique mal maîtrisée.

La tragique aventure de jeunes « malfrats » de la banlieue parisienne donne à réfléchir. Car, de quelque manière que l'on s'y soit pris pour sauver les apparences, cette « justice » implacable produira des martyrs, et donc de futures violences.

Le non-dit fiscal

L'HISTOIRE bégaie : par de nombreux aspects, le débat fiscal obscur qui s'amorce en ce début de campagne présidentielle fait penser à une autre controverse, vieille de bientôt douze ans.

Au début de 1983, tous les syndicats, CFDT en tête, redoutaient que le gouvernement ne donne un second tour de vis à la nouvelle politique de rigueur. Mais, à la veille des élections municipales, le premier ministre de l'époque, Pierre Mauroy, allait d'une réunion électorale à l'autre pour répéter la même promesse, à laquelle personne ne croyait : *« aucun plan d'austérité n'est prévu »* dans un proche avenir. On sait ce qu'il advint : moins de deux semaines après le second tour du scrutin, à la fin du mois de mars, le ministre des finances, Jacques Delors, dévoilait une série de mesures draconiennes, pudiquement baptisées *« programme d'action pour le rétablissement des équilibres extérieurs de la France »*.

Autres circonstances, autres acteurs, même méthode : contre l'évidence, le candidat Balladur assure qu'il n'y aura pas de nouveaux prélèvements fiscaux, au lendemain de l'élection présidentielle. Le patronat n'en croit mot et prévient qu'une *« augmentation des prélèvements est inévitable »*. Les syndicats la redoutent. Les économistes des grandes banques et des instituts de prévision en annoncent la probabilité. Malgré tout, le gouvernement refuse toujours à en convenir et admet seulement qu'il faudra se résoudre – et encore, ce n'est pas sûr – à un élargissement de l'assiette de la contribution sociale généralisée, pour quelques petits milliards de francs.

L'ampleur des déficits publics est telle pourtant que le doute n'est plus permis : sitôt l'élection passée, des mesures de redressement seront inévitablement engagées. L'Allemagne a donné l'exemple, et la France devra la suivre si elle veut respecter les engagements du traité de Maastricht. La faiblesse actuelle du franc et le niveau des taux d'intérêt à long terme sont là pour prouver que les marchés financiers attendent le gouvernement au tournant.

Dans les dénégations actuelles, il y a donc plus que de la myopie : un manque de transparence. A un double titre, cependant, le débat mériterait d'être abordé différemment. D'abord pour une raison qui tient à la justice fiscale. Si addition il y a, qui doit la payer ? Les actifs moins que les inactifs ? Les revenus du capital et du patrimoine plus que ceux du travail, pour ne pas faire le lit du chômage ? Sans diagnostic exact, il ne peut y avoir de débat sincère.

Et si prélèvements nouveaux il y a, comment doivent-ils être établis, pour parvenir à résorber les déficits publics... sans casser la consommation, toujours bien fragile, et donc sans freiner la reprise économique ? Les questions mériteraient, plutôt qu'un simple silence embarrassé, *d'être placées au centre* de la campagne présidentielle.

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction : Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet,
directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

L'art de zapper et de titrer

L'AVIS DU MÉDIATEUR

LE NOUVEAU « MONDE », très bien, vraiment. Mais n'aurait-il pas été possible de changer sans tous ces changements ? L'éditorial de première page, colonne de gauche, par exemple, quel regret ! Certains lecteurs ne s'en remettent pas, même lorsqu'ils le retrouvent quelques pages plus loin dans la séquence « Horizons ». Et la suppression de plusieurs suppléments ? Pourtant, celui consacré à l'économie, dans le numéro du mardi, était si instructif et pratique à archiver (outre que Josée Doyère doit consoler tous ceux qui regrettent son billet d'humeur) ! Celui des arts et des spectacles, dans le numéro du jeudi, si commode à retrouver au moment de choisir une sortie, sans compter avec le ludique « Temps libre » !

Que répondre ? Que tout changement suppose des choix. Que le recentrage sur le quotidien, qui est notre vraie vocation, compense largement ces disparitions. Le numéro du mardi a gardé une forte connotation économique, et le quotidien s'est enrichi d'une large séquence traitant des entreprises. Les spectacles et les arts ne sont pas moins bien traités qu'autrefois, et la matière de « Temps libre » ou de l'ex-« Heures locales » se retrouve redistribuée chaque jour. Quant aux suppléments maintenus en raison de leur spécificité, « Initiatives » (le mercredi), « Le Monde des livres » (le vendredi), « Radio-télé » (le dimanche-lundi), ils continuent de remplir leur fonction.

D'autres réserves, d'autres griefs, ainsi que des suggestions, accompagnent des louanges souvent exprimées avec beaucoup de sympathie et d'humour. *Quid* de la grande grille des mots croisés ? Elle a été retirée pour des raisons techniques liées à la mise en page, mais cinq grilles moyennes et plus aérées, toujours proposées par Guy Brouty, subsistent. Dans cette même page « Agenda », nous avons fait la part belle à une vraie météo prévisionnelle. La chronique sur le passé, « Le carnet du voyageur » sont des innovations, et la reprise de « Paris en visite » était souhaitée. La page « Carnet » a été repensée, ce qui nous vaut un bon point décerné par M. Marcel Chapeland (Mâcon). La part faite aux dessins est remarquée et largement approuvée, même si certains la contestent. De même, la mise en valeur des sciences et techniques satisfait de nombreux lecteurs, et l'un d'eux suggère une page de santé quotidienne.

Le quotidien est plus lisible, nous dit-on, mais il impose un temps de lecture plus grand. *« Il y a trop à lire »*, écrit M. Joseph Allain de La Roche-sur-Yon. Habituellement, nous répondons que *Le Monde* s'adresse à plusieurs sortes de lecteurs, et que chacun d'eux est conduit à faire son journal dans le journal, suivant ses affinités, ses centres d'intérêt, sa disponibilité. Nous emprunterons à M. Jérôme Marchand (Paris) cette autre réplique : « Le Monde *est un vrai journal éclectique et interactif, il permet de « zapper », de revenir en arrière, de sauter des passages, de fixer l'essentiel d'une information et d'approfondir l'étude en « zoomant », si le besoin s'en fait sentir...* »

Nous retiendrons d'un autre lecteur, M. Maurice Labadie, une remarque moins agréable. *« Vous nous assurez* – écrit-il – *que le mode d'information du journal ne sera pas modifié : faits, commentaires éclairant ces faits, d'éventuelles conjectures présentées comme telles. Ne peut-on regretter que ces règles ne soient pas toujours respectées quand on constate parfois des contradictions entre une manchette-choc et la conclusion de l'article à laquelle elle renvoie ? Quand on cherche en vain dans le développement des titres prometteurs la confirmation non équivoque de ce qu'ils annoncent.* » A l'appui de son propos, notre correspondant cite ce titre de première page dans *Le Monde* du 17 janvier : *« L'Elysée alimente l'hypothèse d'une candidature de M. Barre »*, venant au-dessus d'un texte d'introduction expliquant que, dans des conversations privées, la présidence de la République fait valoir que la candidature de M. Barre serait la seule capable de concurrencer celle de M. Balladur au centre. Notre lecteur attendait des précisions *« en style direct »* ; il aurait aimé savoir quelles étaient, dans l'entourage du président de la République, *« les personnes habilitées à intervenir en son nom, même dans les échanges privés dont* Le Monde *se fait l'écho »*.

Il serait facile de répondre que toutes les informations ne peuvent pas être données avec leurs sources identifiables et que le crédit des journalistes repose, dans ces cas marginaux, sur la confiance que leur font, d'un côté, leurs informateurs, de l'autre, leurs lecteurs. Nous n'en serions pas quittes pour autant, car c'est la mise en valeur de la nouvelle politique qui est en cause. *« D'une manière plus générale, on est souvent surpris par le décalage entre les titres énoncés à l'indicatif et des développements conclus par un conditionnel interrogatif »*, ajoute M. Labadie.

Ce lecteur a raison de nous mettre en garde contre une tentation fréquente dans la profession, car les titres qui ne tiennent pas leurs promesses, ou qui vont au-delà de ce qu'ils annoncent, laissent un goût amer après avoir mis l'eau à la bouche. Non contents de les décevoir, ils frustrent les lecteurs ; non seulement ils déprécient l'intérêt réel de l'information qu'ils précèdent, mais ils portent atteinte au crédit du journal qui les arbore.

André Laurens

AU COURRIER DU MONDE

Les propos « symboliques » et leurs conséquences

Dans son article paru dans *Le Monde* du 10 janvier et intitulé « Silence à Skyrock : une censure », Dominique Rousseau s'écrie : *« monstre juridique, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a pris une décision juridiquement monstrueuse »*. Mais où est la monstruosité ? Que la sanction prononcée à l'encontre de la station de radio puisse ou non être critiquée sur le plan juridique, je n'en débattrai pas avec M. Rousseau, professeur de droit. Mais peut-on affirmer qu'elle soit *« monstrueuse »* et *« disproportionnée »*, au sens commun de ces termes ? Est-ce que les *« excuses »* de la station doivent l'exonérer de toute sanction ? (...)

Censure ! s'écrie le courageux défenseur des libertés publiques. Mais quelles libertés ? celle de fabriquer des générations d'infirmes, qui, à force d'entendre sur les ondes des propos *« symboliques »* ne distinguent plus entre le bien et le mal ?

Celle de ce garçon, que montre Raymond Depardon dans *« Délits flagrants »* quand il répond, sincère, au juge qui l'engage à ne pas recommencer à injurier un représentant de l'ordre : *« J'ai bien le droit de m'exprimer ! »* ?

Cette fausse liberté pour intellectuels, les gens ordinaires la paient, un jour ou l'autre, derrière les barreaux !

Nathalie Deguen,
Paris

De Pailleron à Furiani

Le procès de Furiani a réveillé pour nous des souvenirs pénibles, car il y a vingt ans nous étions nous-mêmes parties civiles dans le procès des contructeurs du CES Pailleron, dont l'incendie, le 6 février 1973, causa la mort de vingt personnes, dont seize enfants.

C'est pour cela que nous connaissions d'avances les *« responsables »* de ce nouveau drame : d'abord l'ancien président du Sporting-Club de Bastia, qu'on a assassiné juste à temps pour éviter de considérer les autres responsabilités administratives (à commencer par celles du préfet) ; ensuite les victimes, qui n'avaient pas à se trouver là quand les tribunes se sont effondrées (les victimes ont toujours tort, c'est bien connu...). Enfin, les familles, qui feraient mieux de pleurer leurs victimes *« dans la dignité »* au lieu d'intenter un procès vengeur *« qui ne fera pas revenir vos morts »*.

Nous avons, nous aussi, entendu tout cela, scandalisés par une comédie de justice que nous avons ressentie comme un second deuil. Nous pouvons prédire, l'expérience aidant, que les condamnés vont se pourvoir en appel et voir ainsi leurs peines réduites afin qu'elles soient amnistiées lors de l'élection présidentielle prochaine, ce qui permettra aux fonctionnaires de poursuivre leurs *« brillantes carrières »*. Il ne faudrait pas cependant en déduire que le procès n'aura servi à rien. On ne construit plus de CES brûlots comme Pailleron (nous y veillons), et de nombreuses écoles dangereuses ont été démolies (il en reste encore – hélas ! –, et nous aidons les parents et les utilisateurs à obtenir leur destruction). Récemment, la commission Schléret sur la sécurité dans les écoles a évité de nous interroger, preuve que nous faisons toujours peur à l'administration – ce qui est plutôt positif.

Le procès de Furiani comme le nôtre, celui du sang contaminé ou celui du crash du mont Saint-Odile entrent dans une logique de prise de conscience de la sécurité, un maillon entraînant l'autre. Même si les condamnations doivent nous apparaître minimes (et comme elles risquent de l'être face aux conséquences de l'acte, une révision du code s'imposerait dans ce domaine), elles concernent des « cols blancs » et feront réfléchir les décideurs publics ou privés en leur rappelant qu'on ne joue pas toujours impunément avec la sécurité. Quand la conscience morale élémentaire s'effondre devant la tentation du profit, la peur du bâton reste la seule garantie.

Jean Max Causse
Président de l'Association des familles des victimes de l'incendie du CES Pailleron,
5, rue des Ecoles, Paris

TRAIT LIBRE



Grincements dedans

Le dessinateur, éditeur et animateur, Jean-François Batellier, qu'on retrouve parfois dans la rubrique « Trait libre », notamment dans celle de cette page, publie son septième album. Il y traite de tous les sujets de l'actualité, à sa manière, la plus directe et grinçante qui soit. Ce retour sur des événements récents, à travers les dessins qui les remettent en mémoire, en souligne aussi la folie, l'absurdité ou le comique. Le plus sage est de s'adresser directement à lui (Jean-François Batellier, 3, avenue de Choisy 75013 Paris) pour obtenir *Grincements dedans*.

★ *album de 160 pages, 445 dessins, 150 F, envoi compris.*

L'homme attendu

L'homme dont la gauche a besoin en ce moment est... une femme. Ne me demandez pas son nom : je laisse ce choix aux spécialistes. Je suis certain que la gauche ne manque pas de femmes de talent comme Elisabeth Guigou ou qui inspirent la confiance, comme Martine Aubry, ou qui...

A mon sens, seule une femme peut relever le défi et donner un autre ton à la campagne. Seule une femme peut inverser les pronostics. Et la gauche se grandirait de proposer à la magistrature qui ouvrira le troisième millénaire et clôturera le deuxième une représentante du *« deuxième sexe »*. Pour en faire le premier. Et rapprocher la vie de la cité de la vie tout court. Courage, messieurs, fuyez !

Jean-Paul Penot
Pau

Le rôle de l'entreprise et celui de l'État

M. Olivier Brisson, de Paris (*Le Monde* du 12-01-94), demande quelle est la raison d'être de l'entreprise. S'il veut bien convenir que celle-ci n'est ni de l'ordre de la nature ni une abstraction, mais bien une œuvre humaine, il pourra constater qu'elle est l'association de trois catégories d'acteurs économiques : l'actionnaire, le dirigeant, le salarié (...). Plus un troisième larron qui participe à la répartition des richesses produites : l'Etat, par ses prélèvement sociaux et fiscaux. Ici, la souveraineté de la France est totale : personne ne lui interdit de corriger les effets, catastrophiques pour les plus faibles, des lois du marché. Personne ne l'oblige à avoir l'impôt sur le revenu le plus bas de toute l'OCDE – inférieur en 1992 de 41 % à la moyenne de la CE – alors qu'il est le seul à avoir un réel effet correctif. Ni d'avoir les prélèvements sociaux les plus élevés de cette même OCDE – supérieurs en 1992 de 55 % à la moyenne de la CE – alors que ces prélèvements frappent la seule partie salariale des richesses distribuées par l'entreprise et épargnent celle allant au capital.

Foin donc des hypocrites et des larmes de crocodile qu'ils versent sur les SDF, les exclus, les chômeurs, car ils savent que pour en diminuer radicalement le nombre, il faut répartir autrement les richesses, qui n'ont jamais été aussi grandes. Ce n'est pas aux entreprises de le faire, mais à l'Etat, par un système plus équitable de prélèvements sociaux et fiscaux. Et aux Français de l'accepter.

Edgar Fin
Vannes

Partenia en Kabylie

Une erreur s'est glissée dans la plupart des organes d'information, y compris *Le Monde*, sur le siège titulaire de Partenia. Ce siège ne se situe nullement en Mauritanie, mais dans la province antique de Maurétanie sitifienne *(Mauritania sitifensis* en latin, d'où l'appellation de la ville de Sétif), correspondant en gros aux deux Kabylies actuelles en Algérie. De nombreux évêchés antiques supprimés après les invasions et surtout l'islamisation de l'Afrique du Nord ont vu ainsi leur nom relevé pour faire mémoire de ces Eglises. L'appellation *« in partibus »* est remplacée par celle de *« titulaire »*, car certains évêchés relevés se situent en terre de chrétienté.

On ne peut être évêque sans un lien, même mystique, avec un diocèse. Je pense que ces précisions éclairent un fait qui a une forte connotation ecclésiale, historique et qui doit être bien situé dans la structure de l'épiscopat.

Marc Agostino
historien
Pessac, Gironde

APPEL Le président du directoire de Carrefour plaide pour un assouplissement du gel de l'implantation des grandes surfaces décidé par Edouard Balladur. A ses yeux, la grande distribution ne se développe plus aussi vite que jadis et le petit commerce a su s'adapter. Il explique que des accords nombreux ont été passés avec les industriels, en particulier des PMI. La grande distribution est donc utile à l'industrie, notamment à l'exportation. Dernier argument : le secteur est créateur d'emplois. ● LE CONSEIL de la concurrence sanctionne Leclerc, Intermarché et les lessiviers. Il établit une jurisprudence sur la publicité relative aux prix des produits et sur le *« déréférencement »*, c'est-à-dire le retrait des rayons de produits, menace dont se servent parfois les grandes surfaces contre leurs fournisseurs. ● FÉLIX POTIN négocie avec la BNP son redressement.

Carrefour dénonce le « gel » gouvernemental des grandes surfaces

Daniel Bernard, président du directoire, explique que l'on ne peut avoir des groupes industriels compétitifs « en maintenant dans le pays une distribution sous-productive »

« Vous partez en guerre contre le gel des implantations des grandes surfaces décidé par Edouard Balladur en 1993 ?

– Non, pas en guerre ! Je lance un appel au dialogue. On a vu, ces derniers mois, réapparaître au Parlement des positions corporatistes. Elles étaient peut-être justifiées il y a vingt ans, quand l'essor de la distribution moderne allait trop vite par rapport à la capacité d'adaptation du petit commerce. Mais la situation est différente aujourd'hui : le petit commerce a accompli une formidable mue. Le commerce a besoin de liberté pour entreprendre ; le gel est la mise entre parenthèses de son développement. Nos entreprises doivent pouvoir évoluer, moderniser leurs magasins, inventer de nouveaux concepts ou, simplement, pouvoir élargir les allées des magasins. Comment absorber les nouveaux produits de l'industrie ? Comment, par exemple, créer un rayon informatique sans nouveaux espaces ? Ces questions méritent d'autres réponses qu'un gel autoritaire. De toute façon, nous ne réclamons pas de doubler nos surfaces.

– A qui la faute si les villes françaises sont encerclées de zones commerciales aussi laides ?

– Qui a pensé la ville depuis trente ans ? Certaines villes ont su réhabiliter leur centre, avec rues piétonnes et parkings. Mais on a aussi bâti, dans le chaos, des cités périphériques que l'on nous a, ensuite, demandé d'animer.

– Pourquoi, alors, ne pas prôner la mise en place d'un urbanisme commercial mieux pensé ?

– C'est aux commerçants de penser le commerce, bien sûr en dialoguant avec les élus. Décréter le gel, c'est nous refuser tout droit à la parole. Pour l'agriculture et son évolution, on discute avec tous les agriculteurs, grands comme petits. Le commerce doit bénéficier du même traitement. Pendant les « trente glorieuses », les prix bas de la distribution moderne ont créé un pouvoir d'achat supplémentaire, donc des besoins nouveaux, qui ont engendré de nouvelles industries. Aujourd'hui, la crise rend le commerce moderne encore plus nécessaire. Bloquer l'outil de distribution, c'est bloquer, en amont, la production. Dans nos sociétés, les solutions viennent des initiatives microéconomiques, des nouvelles idées, des nouveaux commerçants. Auchan et Carrefour ont démarré dans des sous-sols. Demain, d'autres en feront autant.

– Votre politique de bas prix ne nuit-elle pas à l'industrie et même à l'économie ?

– Ils sont nécessaires pour toute une frange de la population. Pour tous ceux qui, en France, souffrent de la crise. La compétitivité de la distribution aboutit, selon les experts, à redistribuer 50 milliards de francs par an de pouvoir d'achat. La prime Balladur a relancé l'automobile. Nous, nous contribuons tous les jours à la relance de la consommation.



Daniel Bernard

– Cette pression sur les prix ne désavantage-t-elle pas, désormais, autant les distributeurs que les industriels ?

– Il y a deux raisons à la baisse des prix. Celle liée aux désordres monétaires ou à la chute de la consommation, survenue au moment même où les industriels avaient des capacités de production excédentaires. C'est la déflation. Et celle engendrée par les discussions normales entre industrie et commerce. La baisse, pour l'essentiel, est venue de l'évolution des marchés, pas de nos pressions.

– Les industriels parlent, eux, des exigences brutales de la grande distribution...

– Avec les grandes entreprises, nous avons des rapports à deux faces. D'un côté, nous sommes leur prolongement et recherchons avec elles des synergies. De l'autre, il est bien normal de discuter avec elles le partage de la valeur ajoutée. Avec les PME-PMI, nous avons développé de nombreux partenariats qui les protègent parfois de l'appétit de leurs grands concurrents.

– Les rapports industrie-commerce vous semblent donc équilibrés ?

– Vous vous souvenez, peut-être, de la phrase historique d'Aldo Moro sur les *« convergences parallèles »*. Eh bien ! l'industrie et le commerce convergent, mais demeurent parallèles. Il n'y a rien là de déséquilibré.

– Pourquoi, alors, avoir demandé à vos fournisseurs d'écrire aux élus pour leur dire tout le plaisir qu'ils avaient à travailler avec vous... Au risque de ridiculiser l'enseigne.

– Parce qu'en France, on n'entend que les jugements négatifs. Or, il existe toute une catégorie d'industriels qui sont heureux de travailler avec nous et prêts à le dire. Sans nous, beaucoup n'existeraient pas ou n'auraient pas accès à l'exportation. Par exemple, tous les pinceaux Carrefour sont fabriqués dans un village du Nord. Tous les pneumatiques Carrefour viennent d'une usine de Béthune. Mille huit cents éleveurs de Normandie ont un contrat à long terme avec Carrefour depuis dix-huit mois, précisant toutes les qualités d'élevage, de nourriture, d'abattage requises. On a commencé par la race bovine normande. On a continué avec la race montbéliarde. On démarre dans le Charolais. Même chose pour le porc, les fruits, les produits de la pêche.

– Cette politique, vous pourriez la généraliser ?

– Cette politique existe dans l'industrie depuis vingt ans. Depuis le lancement des produits libres en 1976. Le réseau de PME-PMI qui les fabrique s'est énormément développé. Aujourd'hui, nous sommes très internationaux, et nous leur servons de porte-drapeau. Les articles français de rentrée des classes ont fait un malheur en Turquie. Nous étudions le lancement de confitures françaises au Brésil. Ces petites entreprises pourraient-elles y aller seules ? C'est tout un pan de l'économie qui vit grâce à la grande distribution.

– Qu'adviendrait-il de votre partenariat avec les pêcheurs ou les agriculteurs si les turbulences monétaires reprenaient ?

– Le poisson, il suffit de l'acheter au Danemark pour l'avoir au meilleur prix. Nous privilégions les pêcheurs français. Si les hypers n'avaient pas des rayons poissons de qualité, il s'en consommerait beaucoup moins en France. Voyez nos rayons, le poisson y est mis en scène. C'est un vrai spectacle ! A certains moments, notre rôle est aussi d'amortir les crises, pour laisser aux pêcheurs le temps de s'organiser. Dans l'agriculture, nous aidons à écouler les surproductions. Les accords mis en place représentent une vraie économie pour l'ensemble de la chaîne.

– Et dans le textile, si la lire venait à rechuter ?

– Nous avons rapatrié en France la production des sous-vêtements, parce que les entreprises françaises sont compétitives. Mais, dans le textile, la situation est complexe. Les professionnels de l'habillement, par exemple, ont longtemps refusé de nous livrer : ils se retrouvent à côté du marché principal.

– La grande distribution se dit volontiers créatrice d'emplois. Mais n'est-ce pas les emplois des autres, ceux du petit commerce.

– Bien sûr que non ! Le commerce est la plus grande industrie de main-d'œuvre aujourd'hui en France. Et le solde d'emploi est positif : 200 000 emplois de plus, entre 1978 et 1990. C'est énorme. Où crée-t-on des emplois aujourd'hui, si ce n'est dans les métiers de services, au premier rang desquels se trouve le commerce ? Tous les jeunes qui sortent du système éducatif avec pas ou peu de qualification n'ont guère d'autres chances. Notre profession dépense énormément en formation. Vingt-cinq mille personnes, chez Carrefour-France, ont suivi au moins un stage de formation en 1994. Le commerce est un métier où l'on peut démarrer en bas de l'échelle et arriver très haut. La promotion y est rapide, y compris à l'international. Deux cents de nos cadres sont allés à l'étranger l'an dernier. Nous avons 44 000 employés en France pour 85 000 au total. Nous sommes une chance pour l'emploi. En ce domaine-là aussi, le gel nous empêche d'avancer.

– Le commerce peut-il être porteur d'emplois, comme il l'est au Japon ?

– On dit parfois que le commerce, activité nationale, n'a pas besoin d'être compétitif. C'est une erreur. Le seul exemple de modèle archaïque – le Japon – est en train d'exploser. Le consommateur se révolte. Il veut du *discount*, et le *discount* arrive au Japon comme en Corée. Comment peut-on croire qu'une activité maintenue en sous-compétitivité ait de l'avenir ? Ça n'est jamais vrai, sauf à vivre en autarcie comme l'Albanie. Dans un monde ouvert, où le client voyage, c'est impossible. Le commerce n'est pas hexagonal ni même européen. Il est mondial. Tous les groupes internationaux sont engagés dans une bataille féroce. Et, dans cette bataille, nous sommes les porte-drapeau de la France, non seulement sur le plan des produits, mais aussi sur le plan culturel. McDonald's représente le drapeau étoilé, Toys'R'Us aussi. Quand Danone veut étudier le marché taïwanais, il vient nous voir, nous qui vendons l'eau d'Evian dans le monde entier. C'est en couple, l'industriel et le distributeur, que nous exportons. Penser que l'on pourrait avoir de grands groupes industriels comme Danone en maintenant une distribution sous-productive à l'intérieur de l'Hexagone est une vision totalement erronée. Et dangereuse. Ce serait affaiblir l'économie française.

– Le commerce ne créera donc plus d'emplois !

– Si. Mais pas des petits boulots. Pas des emplois factices. Les ateliers nationaux, ça n'est pas une issue. Le commerce doit créer de vrais emplois de services, de proximité. Il faut favoriser les initiatives, alléger les charges et ne pas tout attendre du gouvernement. Avec le gel, on est en train de protéger des rentes de situation. »

Propos recueillis par Pierre-Angel Gay

Félix Potin appelle la BNP à l'aide

Félix Potin, qui connaît, du fait de difficultés de trésorerie, un conflit social avec plusieurs de ses gérants (*Le Monde* du 26 janvier), sollicite l'aide de son banquier, la BNP. Selon l'un de ses dirigeants, ces discussions *« avec la banque qui a toujours été à nos côtés »* ont pour objet *« l'aide financière supplémentaire réclamée pour augmenter les facilités de trésorerie »*. Cette aide est indispensable dans l'attente d'un *« partenaire connaissant très bien les magasins de proximité qui envisage d'entrer dans la société avec une part qui pourrait atteindre les 50% d'ici à quelques années »*. Mardi 31 janvier, Guy Saier, actuel PDG, devrait être reconduit dans ses fonctions par le conseil d'administration de Félix Potin. Opposés à son maintien, gérants et syndicats devraient venir manifester au siège de la société à Longjumeau (Essonne), comme ils l'ont fait, jeudi 26 janvier, *« pour le maintien de leur salaire et la possibilité d'acquérir eux-mêmes les produits manquants dans leurs magasins »*.

Le Conseil de la concurrence sanctionne Leclerc, Intermarché et les lessiviers

PRIX, boycottage, rapport de force entre grande industrie et grande distribution... Depuis sa saisine, en mars 1992, sur les rapports, conflictuels, entre deux grands groupements de distribution, Intermarché et Leclerc, et quatre grandes multinationales de la lessive, le Conseil de la concurrence était au centre de toutes les inquiétudes des professionnels : comment le droit de la concurrence devait-il réglementer les négociations commerciales ?

La longue décision du 13 décembre 1994, transmise ces derniers jours seulement aux intéressés, ne les décevra pas. Moins pour ses sanctions, équitablement partagées (de 10 à 2 millions de francs), que par la jurisrudence qu'elle crée sur d'innombrables litiges. Deux d'entre eux sont particulièrement importants, parce qu'au cœur des relations entre l'industrie et la grande distribution : la publicité des prix et la politique de « déréférencement » – le retrait brutal des rayons des produits d'un fournisseur par un distributeur mécontent.

Intermarché était mis en cause pour avoir diffusé auprès de ses clients, et à plusieurs dizaines de millions d'exemplaires, un tract publicitaire, l'*Argus de la distribution*, donnant une liste de produits en rayons avec leurs prix. Une pratique banale, mais qui posait un problème juridique précis, Intermarché étant un groupement de magasins indépendants, comme Leclerc ou Système U.

Le droit de la concurrence interdit les ententes sur les prix entre concurrents dans une même zone de chalandise. Intermarché, qui compense la faible taille de ses magasins par leur densité, avait-il le droit de recourir à cette forme de promotion? Le groupement pouvait-il se voir interdire ce que Carrefour, entité unique, ou même Leclerc, dont les magasins sont plus dispersés, peuvent faire en toute légalité ?

Dans sa décision, le Conseil de la concurrence inflige une sanction à Intermarché pour avoir proposé *« au consommateur les lessives à un prix unique »*. Mais il sauve la mise au grand distributeur, en soulignant qu'il était, en revanche, *« loisible »* à une enseigne *« dont certains des franchisés sont dans une même zone de chalandise de déterminer des prix maximums de revente ou des prix conseillés »*. Une porte de sortie pour toutes les chaînes de franchise.

Quant au déréférencement, cette pratique est-elle anti-concurrentielle ? Mécontente des « faveurs » consenties par le groupe Lever à son concurrent Intermarché, la Scachap, une centrale régionale de Leclerc, avait retiré de tous ses rayons, en une demi-journée, tous les produits du groupe (Skip, Omo...). Leur absence durera du 16 septembre 1989 à fin janvier 1990. Le Conseil a considéré qu'il y avait là *« pratique prohibée »*. Mais les autres centrales régionales de Leclerc, qui avaient réduit le référencement de Lever ou suspendu leurs commandes sans retirer ses produits des rayons, n'ont, elles, pas enfreint la loi.

Le Conseil a dit jusqu'où ne pas aller.

P.-A. G.

Sumitomo Bank annonce une lourde perte inattendue

En choisissant d'apurer ses comptes, elle montre l'exemple aux autres établissements japonais

ROMPANT avec la tradition japonaise d'étalement des provisions dans le temps, Sumitomo Bank, la première banque de l'archipel et du monde, a annoncé vendredi 27 janvier pour l'exercice en cours une perte consolidée avant impôt de 275 milliards de yens (14,4 milliards de francs). Il s'agit d'un renversement spectaculaire des prévisions de la banque qui misait encore récemment sur un bénéfice de 65 milliards de yens.

Les banques japonaises, confrontées à une concurrence internationale accrue et à la déréglementation de leur propre marché, sont de plus en plus tentées d'extérioriser les milliards de dollars de créances douteuses, notamment immobilières, dont une grande partie ont été jusqu'à présent conservées dans leurs bilans dans la colonne des actifs non performants. Sumitomo est la première à sauter le pas dans des proportions aussi considérables.

La première banque japonaise a déjà effacé 200 milliards de yens de créances au cours du premier semestre. Les 600 milliards qui s'y ajoutent aujourd'hui vont réduire à 20 % ses actifs non performants dès la fin de l'exercice en cours. Cette décision constituait pour la banque une condition nécessaire *« pour mieux préparer la banque à la reprise des affaires alors que l'économie japonaise repart et entraînera une augmentation des besoins financiers »*, a expliqué Yoshifumi Nishikawa, l'un des dirigeants de Sumitomo. Il a toutefois reconnu que *« le montant total des créances douteuses à sortir du bilan a largement dépassé l'estimation précédemment retenue »*.

Malgré le choc qu'a provoqué l'annonce de la première perte enregistrée par une banque japonaise depuis cinquante ans, les analystes estiment la décision salutaire. D'autres banques japonaises pourraient suivre ce mouvement qui assainirait une fois pour toutes les comptes des établissements japonais. Les prêts non performants de l'ensemble des vingt et une premières banques japonaises s'élevaient fin mars 1994 à 13,6 milliards de yens.

LE MINISTÈRE A TRANCHÉ

La décision de Sumitomo reflète en tout cas un changement radical de la politique du ministère des finances nippon. Depuis dix-huit mois, la Banque du Japon n'a cessé d'inciter les banques à augmenter leurs provisions. Elle s'était jusqu'à présent heurtée à la réticence du ministère des finances, pour qui des pertes se traduisent par une diminution des recettes fiscales accentuant encore le déficit budgétaire japonais. Face à la détermination de Sumitomo, qui souhaite faire peau neuve avant la célébration de son centième anniversaire l'année prochaine, le ministère des finances a tranché en faveur d'un apurement du passé.

La banque maintient ses prévisions de chiffre d'affaires pour l'exercice à 2 950 milliards de yens pour le groupe et 2 800 milliards de yens pour la maison mère. *« D'ici trois à quatre ans, la banque prévoit une reprise du cours des actions, entraîné à la baisse par la perte nette enregistrée au cours de cette année fiscale »*, a indiqué Sumitomo, qui a décidé de maintenir un dividende annuel de 8,50 yens par action, alors qu'elle prévoit, pour l'année en cours, 2 950 milliards de yens de revenu d'exploitation pour le groupe, dont 2 800 pour la maison mère.

B. S.

DÉPÊCHES

■ **CREDITO ROMAGNOLO : Après trois mois de bataille boursière**, le Credito Italiano (Credit) est parvenu à prendre le contrôle du Credito Romagnolo (Rolo), une opération entérinée jeudi 26 janvier dans la nuit par le conseil d'administration du Rolo, qui a accepté l'ultime OPA du Credit. A l'unanimité, le conseil d'administration du Credito Romagnolo a qualifié l'OPA du Credito Italiano portant sur 78,36 % du capital à 22 000 lires l'action (74 francs) de *« plus avantageuse »* à la fois que ses précédentes offres et qu'une contre-OPA menée parallèlement par la Cariplo (la Caisse d'épargne des provinces lombardes).

■ **METALLGESELLSCHAFT : un audit commandé** par les actionnaires du groupe allemand Metallgesellschaft (produits non ferreux, négoce) a conclu que la responsabilité de l'ancien président du directoire, Heinz Schimmelbusch, et de l'ancien directeur financier, Meinhard Forster, était engagée dans les déboires qui ont mené le groupe au bord de la faillite fin 1993 à cause d'opérations spéculatives. Le groupe pourrait déposer une plainte contre M. Schimmelbusch dans un proche avenir. De son côté, celui-ci a entamé une action en justice aux Etats-Unis contre son ancien employeur.

■ **GLAXO : Wellcome Trust promet ses titres sauf surenchère.** La fondation Wellcome Trust est passée outre les recommandations du conseil d'administration du groupe pharmaceutique Wellcome et a confirmé, vendredi 27 janvier, son intention d'apporter à l'OPA (offre publique d'achat) de son concurrent américain Glaxo les quelque 40 % de titres qu'elle possède. Comme prévu dans le contrat initial annoncé lundi 23 janvier par Glaxo en même temps que son OPA de 8,9 milliards de livres sur Wellcome, cette promesse de la fondation de vendre sa part du capital ne vaut que si aucune contre-OPA plus lucrative ne se déclare.

Revue des valeurs Semaine du 23 au 27 janvier 1995

PARIS	NEW YORK	LONDRES	TOKYO	FRANCFORT
→	↘	↗	↘	↘
CAC 40	DOW JONES	FT 100	NIKKEI	DAX 30

PARIS
Indice CAC 40 + 0,04 %

Une semaine pour rien

EN CINQ SÉANCES, les valeurs françaises n'ont pas inscrit un point, elles se sont contentées de l'équilibre, ne gagnant timidement que 0,04 %, soit 0,8 point à 1 814,13 points. Pour mémoire, les scores des trois premières semaines du mois n'avaient guère été exceptionnels (+ 0,28 %, – 1,72 % et – 2,19 %). Rien d'étonnant, dans ces conditions, que le terme boursier de janvier se solde par un bilan négatif de 8,7 %, soit la plus mauvaise performance depuis la liquidation du mois de juin 1994 (– 9,11 %).

Lundi, dans le sillage de la Bourse de Tokyo (– 5,6 %) et après deux séances déjà largement perdantes, l'indice CAC 40 cédait à nouveau du terrain. Au terme des échanges, les valeurs françaises s'inscrivaient en recul de 2,23 %. Ce jour-là, tout s'est conjugué pour amplifier le mouvement : baisse du dollar, hausse des taux, crise mexicaine et, bien sûr, conséquences du tremblement de terre de Kobé. Selon bon nombre d'opérateurs, en effet, les Japonais allaient être contraints, pour faire face aux coûts engendrés par le séisme, de rapatrier leurs capitaux. De là à imaginer qu'ils allaient « vendre Wall Street », entraînant celle-ci dans la tourmente, provoquant une onde de choc qui allait frapper les marchés européens, il n'y avait qu'un pas...

Le lendemain, jour de liquidation, l'indice CAC 40 a repris un peu de hauteur. Mais il aurait fallu une reprise historique et miraculeuse pour que celle-ci ne soit pas perdante. S'ensuivront deux séances de franche reprise, mercredi et jeudi, avant que, vendredi, quelques prises de bénéfice ne viennent mettre à mal les maigres gains accumulés. A ces prises de bénéfice se sont ajoutées des rumeurs selon lesquelles le premier ministre, Edouard Balladur, renoncerait à se présenter à l'élection présidentielle. Qualifiées de farfelues par l'Hôtel Matignon, elles étaient néanmoins confortées par certains opérateurs, qui expliquaient que les chiffres américains « tombés » ce jour n'avaient aucune raison d'inquiéter le marché, et que donc c'était bien qu'il n'y avait pas de fumée balladurienne sans feu... Logique boursière !

PERSPECTIVES DE RÉSULTATS

Sur le front des valeurs, plusieurs titres se sont distingués. On retiendra, entre autres, du côté des baisses, l'UIC, filiale spécialisée dans l'immobilier du GAN, qui, après force suspensions de cotation, a terminé en tête des plus fortes baisses, immédiatement suivie par Spie-Batignolles. Le groupe de BTP, qui a connu à nouveau une année difficile en 1994, va faire l'objet d'une restructuration financière. Du côté des hausses, EuroDisney est le grand gagnant de la semaine : il termine la période à 11,90 francs, après quelques prises de bénéfice. Cette amélioration s'est effectuée en dépit d'une perte nette de 109 millions de francs pour le premier trimestre de l'exercice 1994-1995 (en diminution de 80 % par rapport à la période comparable de l'exercice précédent). Bonne performance pour Elf Aquitaine, pour laquelle les opérateurs ont également privilégié les perspectives par rapport aux résultats : le titre a terminé à 386,20 francs malgré une perte de 5,4 milliards de francs en 1994.

Par ailleurs, le comité du second marché a décerné cette semaine son Prix du gestionnaire : Richelieu Finance (catégorie « sociétés de gestion »), Ferri SA (catégorie « sociétés de Bourse ») et le Crédit agricole (catégorie « banques et réseaux bancaires ») ont été récompensés.

François Bostnavaron

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	20-1-95	23-1-95	24-1-95	25-1-95	26-1-95
RM	4 095 985	[illegible]	3 489 571	[illegible]	3 652 760
Comptant R. et oblig.	28 937 052	[illegible]	21 736 998	[illegible]	31 557 961
Actions	122 365	[illegible]	116 904	[illegible]	148 951
Total	33 155 402	[illegible]	25 343 473	[illegible]	35 354 672

INDICES

	23-1-95	24-1-95	25-1-95	26-1-95	27-1-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 212,51	[illegible]	1 229,44	[illegible]	1 238,56
SBF 250	1 178,82	[illegible]	1 192,07	[illegible]	1 200,70
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 772,84	[illegible]	1 802,46	[illegible]	1 814,13

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Elf Aquitaine	3 350 507	[illegible]
LVMH M. Vuitton	1 237 650	[illegible]
Suez	3 832 439	[illegible]
Saint-Gobain	1 287 090	[illegible]
Alcatel-Alsthom	1 683 080	[illegible]
Total	2 587 566	[illegible]
Société Gale	1 327 160	[illegible]
Eaux (Gle des)	1 161 900	[illegible]
Peugeot	725 810	[illegible]
Carrefour	226 375	[illegible]
Oréal (L')	404 630	[illegible]
Air liquide	585 290	[illegible]
Danone	555 390	[illegible]
Lafarge-Coppée	1 098 793	[illegible]

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Euro Disney	[illegible]
Dev.R.N-P. Calais	[illegible]
SFIM	[illegible]
Primagaz	[illegible]
Docks France	[illegible]
Gascogne	[illegible]
Skis	[illegible]
Ugine S.A	[illegible]
CEP Communication	[illegible]
Remy Cointreau	[illegible]
Elf Aquitaine	[illegible]
Coflexip	[illegible]
Chargeurs	[illegible]
Worms & Cie	[illegible]

Valeurs en baisse	%
UIC	[illegible]
Spie Batignolles	[illegible]
GAN	[illegible]
NRJ	[illegible]
Spir Communic.	[illegible]
Bque Colbert	[illegible]
SCOR SA	[illegible]
GTM Entrepose	[illegible]
AGF-Ass. Gén. France	[illegible]
AXA	[illegible]
Pechiney Intl	[illegible]
Crédit national	[illegible]
SGE	[illegible]
UGC DA (M)	[illegible]

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	27-1-95	Diff.
Bongrain	2 749	[illegible]
Danone	726	[illegible]
Eridania Béghin-Say	695	[illegible]
Fromageries Bel	4 325	[illegible]
LVMH	838	[illegible]
Pernod-Ricard	298,20	[illegible]
Rémy-Cointreau	183,10	[illegible]
Saint-Louis	1 338	[illegible]

ASSURANCES	28-1-95	Diff.
AGF	181,30	[illegible]
AXA	209,20	[illegible]
GAN	200,60	[illegible]
SCOR SA	102,50	[illegible]
UAP	128	[illegible]

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	27-1-95	Diff.
Bouygues	530	[illegible]
Ciments français	229	[illegible]
Colas	923	[illegible]
Eiffage	792	[illegible]
Eurotunnel	24,40	[illegible]
GTM Entrepose	323	[illegible]
Imetal	507	[illegible]
Immob. Phénix	50,65	[illegible]
Jean Lefebvre	325	[illegible]
Lafarge-Coppée	367,80	[illegible]
Poliet	374	[illegible]
Saint-Gobain	620	[illegible]
SGE	170	[illegible]
Spie-Batignolles	223	[illegible]

CHIMIE	27-1-95	Diff.
Air liquide (L')	732	[illegible]
Gascogne	537	[illegible]
Michelin	206,60	[illegible]
Plastic Omnium	565	[illegible]
Rhône-Poulenc A	129	[illegible]
Roussel-Uclaf	650	[illegible]
Sanofi	258,50	[illegible]
Synthélabo	221,60	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	27-1-95	Diff.
BIC	670	[illegible]
Chargeurs	1 140	[illegible]
Christian Dior	411	[illegible]
Clarins	390,10	[illegible]
DMC	280,10	[illegible]
EBF	924	[illegible]
Essilor Int.	723	[illegible]
Gr. André	499,90	[illegible]
Moulinex	101,30	[illegible]
Oréal (L')	1 074	[illegible]
Salomon	1 990	[illegible]
SEB	497	[illegible]
Skis Rossignol	1 800	[illegible]
Sommer-Allibert	1 700	[illegible]
Zodiac	2 200	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	27-1-95	Diff.
Bancaire (Cie)	474,30	[illegible]
BNP	241,10	[illegible]
CCF	197	[illegible]
Cetelem	883	[illegible]
CFF	695	[illegible]
CLF	385	[illegible]
CPR	325	[illegible]
Créd. lyon. CIP	366	[illegible]
Crédit national	349,90	[illegible]
Société générale	515	[illegible]
SOVAC	349	[illegible]
UFB Locabail	356	[illegible]
UIC	63,10	[illegible]
Via Banque	351,50	[illegible]

DISTRIBUTION	27-1-95	Diff.
Bon Marché (Au)	876	[illegible]
Carrefour	2 071	[illegible]
Casino	131,50	[illegible]
Castorama Dubois	703	[illegible]
Comptoirs Modernes	1 304	[illegible]
Damart	4 895	[illegible]
Docks France	690	[illegible]
Galeries Lafayette	2 098	[illegible]
Guilbert	436	[illegible]
Guyenne Gascogne	1 285	[illegible]
Pinault-Print. Red.	970	[illegible]
Primagaz	890	[illegible]
Promodès	914	[illegible]
Rexel	676	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	27-1-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	463,10	[illegible]
Alcatel-Câble	424,20	[illegible]
CS (ex. CSEE)	331	[illegible]
Intertechnique	515	[illegible]
Labinal	751	[illegible]
Legrand	6 360	[illegible]
Matra-Hachette	113,50	[illegible]
Radiotechnique	565	[illegible]
Sagem	2 619	[illegible]
Schneider	352,10	[illegible]
Thomson-CSF	138,60	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	27-1-95	Diff.
GFC	375	[illegible]
Lucia	–	[illegible]
Olipar	8,6075	[illegible]
Rue Impériale	3 450	[illegible]
Sefimeg	343,20	[illegible]
Silic	690	[illegible]
Simco	413,50	[illegible]
Sogeparc	572	[illegible]
UIF	411	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	27-1-94	Diff.
Bolloré Techno.	462	[illegible]
Cerus	84	[illegible]
CGIP	998	[illegible]
Eurafrance	1 558	[illegible]
Gaz et Eaux	1 724	[illegible]
Lagardère	118,20	[illegible]
Marine-Wendel	340	[illegible]
Navigation mixte	970	[illegible]
Nord-Est	138,10	[illegible]
Origny-Desvroise	1 330	[illegible]
Paribas	331	[illegible]
Parfinance	182	[illegible]
Suez	238,50	[illegible]
Worms & Cie	244,70	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	27-1-95	Diff.
CarnaudMetalbox	180	[illegible]
Dassault Aviation	425	[illegible]
De Dietrich	2 750	[illegible]
Fives-Lille	450,10	[illegible]
Legris Industrie	320,20	[illegible]
Métaleurop	73,50	[illegible]
Pechiney CIP	388	[illegible]
Pechiney Int.	148	[illegible]
Peugeot SA	712	[illegible]
Strafor Facom	600	[illegible]
Valeo	252,90	[illegible]
Vallourec	254,70	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	27-1-95	Diff.
Anglo-American	251,90	[illegible]
Buffelsfontein	32	[illegible]
De Beers	113	[illegible]
Driefontein	65,20	[illegible]
Gencor Limited	16,25	[illegible]
Harmony Gold	43,40	[illegible]
Randfontein	39,55	[illegible]
Saint-Helena	40,90	[illegible]
Western Deep	160,80	[illegible]

PÉTROLE	27-1-95	Diff.
BP France	–	[illegible]
Elf Aquitaine	387,80	[illegible]
Erap-Elf	343	[illegible]
Esso	645	[illegible]
Géophysique	293,50	[illegible]
Total	299,60	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI	27-1-95	Diff.
Bail Investiss.	813	[illegible]
Genefim	193	[illegible]
Immobail	308	[illegible]
Interbail	346	[illegible]
Klépierre	540	[illegible]
Locindus	860	[illegible]
Selectibanque	147	[illegible]
Unibail	480	[illegible]

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	27-1-95	Diff.
Accor	551	[illegible]
BIS	330	[illegible]
Canal Plus	799	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	154,60	[illegible]
CEP Comm.	450	[illegible]
Club Méditerranée	408	[illegible]
Dauphin OTA	280	[illegible]
Eaux (Gle des)	481,50	[illegible]
Ecco	588	[illegible]
Euro Disney	12,15	[illegible]
Filipacchi Médias	862	[illegible]
Havas	382,20	[illegible]
Lyonnaise des eaux	417,10	[illegible]
OGF Omn Gest.	675	[illegible]
Publicis	396	[illegible]
SCAC Delmas	611	[illegible]
SITA	638	[illegible]
Sligos	370	[illegible]
Sodexho	849	[illegible]
TF1	450	[illegible]

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	27-1-95	Diff.
6 % 1993-1997	97,08	[illegible]
EDF-GDF 3 %	6 240	[illegible]
CNB 5 000 F	101	[illegible]
CNB Par. 5 000 F	NC	[illegible]
CNB Suez 5 000 F	NC	[illegible]
CNI 5 000 F	101	[illegible]

TOKYO
Indice Nikkei – 3,90 %

Victime du séisme

LA BOURSE de Tokyo a subi le contrecoup, cette semaine, du tremblement de terre meurtrier qui a frappé le port de Kobé. L'indice Nikkei a perdu 735,87 points (– 3,9 %) cette semaine, pour s'inscrire vendredi en clôture à 18 104,35 points. L'indice Topix a cédé 46,57 points à 1 412,83 points.

Après avoir ouvert la semaine à 18 789,89 points, le Nikkei a enregistré, lundi, une chute de 5,6 %, les ventes de la part d'investisseurs étrangers provoquant une chute brutale des valeurs japonaises. C'est la première fois depuis un an que le Nikkei tombe au-dessous de la barre des 18 000 points. Les dégâts causés aux installations industrielles de Kobé et de sa périphérie ont été plus importants qu'il n'était d'abord apparu. Les autorités locales les ont estimés à 10 000 milliards de yens (528 milliards de francs). Les conséquences du séisme sur les ventes des grands magasins de l'ouest du Japon devraient se chiffrer à des centaines de millions de dollars de pertes. Nippon Telegraph and Telephone a annoncé que le séisme lui coûterait près de 100 milliards de yens. Malgré un rebond *généralisé* survenu au cours de la semaine, les investisseurs sont restés très prudents.

Indices du 27 janvier : Nikkei 18 104,35 points (contre 18 840,22) ; Topix 1 412,83 points (contre 1 459,40).

LONDRES
Indice FT 100 + 0,90 %

Portée par les OPA

LES ALLIANCES ET OPA importantes, annoncées cette semaine à la Bourse de Londres, ont permis aux actions de surmonter leur faiblesse initiale, due en partie à la chute de Tokyo lundi. L'indice Footsie des cent grandes valeurs, qui avait perdu 1,4 % pendant la seule séance de lundi, a finalement terminé la semaine en hausse de 27,2 points (0,9 %) par rapport au vendredi précédent, à 3 022,2 points.

Les pertes du début de semaine étaient également liées à l'annonce d'une croissance de 0,8 % du PIB britannique au quatrième trimestre de 1994 par rapport au troisième, portant la croissance annuelle à 4 %, alors que les analystes attendaient une progression de 3,9 %. Ce chiffre avait alimenté les craintes de surchauffe et de hausse des taux.

Mais les OPA et alliances annoncées par Glaxo, Cadbury Schweppes, British Aerospace et Cable and Wireless ont ensuite redonné de l'élan au marché. Le groupe pharmaceutique Glaxo, qui a lancé une OPA de 8,9 milliards de livres (74 milliards de francs) sur Wellcome a perdu 26,5 pences, à 617. Mais Wellcome a gagné 310 pences, à 998 dans l'espoir d'une surenchère.

Indice FT 100 du 27 janvier : 3 022,2 points (contre 2 995).

FRANCFORT
Indice DAX 30 – 1,16 %

Repli

APRÈS un début de semaine qui a vu les cours chuter en raison des retombées du séisme de Kobé, la Bourse de Francfort s'est ensuite stabilisée, parvenant sur les trois dernières séances à regagner une petite partie du terrain perdu. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a finalement terminé vendredi à 2 031,70 points, soit sur une baisse de 1,16 % par rapport à la clôture de la semaine précédente.

Lundi, le DAX a chuté de 1,40 %, répondant ainsi à la débâcle sur les Bourses asiatiques quelques jours après le tremblement de terre de Kobé. Le marché allemand craignait que les investisseurs nippons ne retirent leurs avoirs des places européennes afin de financer la reconstruction de la zone japonaise sinistrée. Le DAX a poursuivi sa baisse mardi, cédant 0,43 %. Mercredi, jeudi et vendredi, le marché allemand s'est doucement repris, grimpant de 0,67 % au total.

Les victimes de la semaine ont été les automobiles, suite à des recommandations d'achat revues à la baisse pour les titres de ce secteur, par des banques d'investissement. L'Office fédéral de la circulation a en outre annoncé une hausse de seulement 0,8 % des immatriculations de véhicules neufs en Allemagne en 1994.

Indice DAX du 27 janvier : 2 031,71 points (contre 2 055,58).

NEW YORK
Indice Dow Jones – 0,30 %

Inquiète

WALL STREET a encore perdu un peu de terrain cette semaine, victime des incertitudes qui pèsent à la fois sur l'approbation par le Congrès de l'aide américaine au Mexique et sur la réunion de la semaine prochaine du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed). L'indice Dow Jones a cédé 11,44 points (– 0,30 %) d'un vendredi à l'autre, pour finir à 3 857,99 points. La chute brutale de la Bourse de Tokyo, lundi, s'est répercutée sur les autres places boursières, après l'estimation par la Chambre de commerce japonaise des dégâts provoqués par le tremblement de terre de Kobé. Passée l'inquiétude initiale, les investisseurs new-yorkais ont toutefois réalisé que les compagnies américaines pourraient bénéficier de cette catastrophe, ce qui contribuerait à diminuer le déficit commercial américain avec le Japon.

Wall Street a été plus préoccupée tout au long de la semaine par les déclarations des responsables américains sur le Mexique. Newt Gingrich, le *speaker* de la Chambre des représentants, s'était montré confiant en début de semaine sur le passage au Congrès du programme de 40 milliards de dollars offert par le président Clinton au Mexique. Mais, vendredi, il a estimé que le programme rencontrait de sérieuses difficultés.

Le président de la Fed, Alan Greenspan, a soutenu l'aide au Mexique. Ses déclarations devant le Congrès sur l'économie ont initialement été interprétées comme un signe que la Fed pourrait ne pas intervenir la semaine prochaine ou que ce serait le dernier resserrement de la politique monétaire américaine avant l'été.

Indice Dow Jones du 27 janvier : 3 857,99 points (contre 3 869,43).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	27/01	20/01
Alcoa	[illegible]	86,13
Allied Signal	[illegible]	36,13
American Express	[illegible]	30,13
AT & T	[illegible]	48,88
Bethlehem	[illegible]	17,13
Boeing Co	[illegible]	47,50
Caterpillar Inc.	[illegible]	52,38
Chevron Corp.	[illegible]	46,25
Coca-Cola Co	[illegible]	50,88
Disney Corp.	[illegible]	47,13
Du Pont Nemours&Co	[illegible]	56,88
Eastman Kodak Co	[illegible]	49,75
Exxon Corp.	[illegible]	62,75
Gen. Electric Co	[illegible]	51
Gen. Motors Corp.	[illegible]	39,50
Goodyear T & Rubbe	[illegible]	36,36
IBM	[illegible]	75,25
Intl Paper	[illegible]	76,75
J.P. Morgan Co	[illegible]	58,88
Mc Donnell Douglas	[illegible]	49
Merck & Co. Inc.	[illegible]	37,75
Minnesota Mng. & Mfg	[illegible]	52,88
Philip Morris	[illegible]	57
Procter & Gamble C	[illegible]	61,38
Sears Roebuck & Co	[illegible]	45,13
Texaco	[illegible]	62
Union Carb.	[illegible]	28,75
Utd Technol	[illegible]	64,13
Westingh. Electric	[illegible]	13,88
Woolworth	[illegible]	15,75

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	27/01	20/01
Allied Lyons	[illegible]	5,22
Barclays Bank	[illegible]	5,70
BAT industries	[illegible]	4,40
British Aerospace	[illegible]	4,52
British Airways	[illegible]	3,58
British Gas	[illegible]	3,06
British Petroleum	[illegible]	4,11
British Telecom	[illegible]	3,94
BTR	[illegible]	3,05
Cadbury Schwep	[illegible]	4
Eurotunnel	[illegible]	2,97
Glaxo	[illegible]	6,42
Grand Metropolitan	[illegible]	NC
Guinness	[illegible]	4,17
Hanson Plc	[illegible]	2,36
Great Ic	[illegible]	5,23
HSBC	[illegible]	6,14
Imperial Chemical	[illegible]	7,66
Lloyds Bank	[illegible]	5,54
Marks and Spencer	[illegible]	3,79
National Westminst	[illegible]	4,68
Peninsular Orienta	[illegible]	5,69
Reuters	[illegible]	4,21
Saatchi and Saatchi	[illegible]	1,17
Shell Transport	[illegible]	6,99
Smithkline Beechman	[illegible]	4,63
Tate and Lyle	[illegible]	4,34
Unilever Ltd	[illegible]	11,40
Wellcome	[illegible]	6,88
Zeneca	[illegible]	8,92

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	27/1	20/1
Allianz Holding N	[illegible]	2 394
Basf AG	[illegible]	318,20
Bayer AG	[illegible]	350,20
Bay hyp&Wechselbk	[illegible]	387,50
Bayer Vereinsbanck	[illegible]	426,50
BMW	[illegible]	757
Commerzbank	[illegible]	321
Continental AG	[illegible]	227,50
Daimler-Benz AG	[illegible]	731,50
Degussa	[illegible]	446
Deutsche Babcock A	[illegible]	193,50
Deutsche Bank AG	[illegible]	702
Dresdner BK AG FR	[illegible]	396
Henkel VZ	[illegible]	533,30
Hoechst AG	[illegible]	325,30
Karstadt AG	[illegible]	539,50
Kaufhof Holding	[illegible]	444,50
Linde AG	[illegible]	925
DT. Lufthansa AG	[illegible]	191
Man AG	[illegible]	415,20
Mannesmann AG	[illegible]	419,80
Mettallges AG	[illegible]	136
Preussag AG	[illegible]	456
Rwe	[illegible]	429
Schering AG	[illegible]	1 059,80
Siemens AG	[illegible]	648,50
Thyssen	[illegible]	293,70
Veba AG	[illegible]	523,50
Viag	[illegible]	489
Wellag AG	[illegible]	1 000

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	27/1	20/1
Akai elecr.	[illegible]	405
Bank of Tokyo	[illegible]	1 470
Bridgestone	[illegible]	1 420
Canon	[illegible]	1 560
Daiwa sec.	[illegible]	1 140
Fuji Bank	[illegible]	2 040
Hitachi Ltd	[illegible]	915
Honda	[illegible]	1 640
Japan Airlines	[illegible]	663
Kirin Brew	[illegible]	1 070
Kobe Steel	[illegible]	289
Matsushita El.	[illegible]	1 490
Mitsubishi Corp.	[illegible]	1 180
Mitsui Marine	[illegible]	680
Nikko sec	[illegible]	994
Nintendo	[illegible]	5 200
Nippon Steel	[illegible]	342
Nissan	[illegible]	786
Nomura sec	[illegible]	1 840
NTT	[illegible]	830 000
Pioneer	[illegible]	2 140
Sanyo	[illegible]	525
Sega Enterprises	[illegible]	5 240
Sharp	[illegible]	1 590
Sony	[illegible]	5 040
Sumitomo Bk	[illegible]	1 750
Suzuki Motors	[illegible]	987
Toshiba	[illegible]	638
Toyota	[illegible]	1 990
Yamaichi sec	[illegible]	666

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Succès des emprunts étrangers libellés en yens

LE MARCHÉ international des capitaux ne devrait être finalement que peu affecté par les conséquences financières du tremblement de terre de Kobé et Osaka. L'opinion prévaut aujourd'hui que les énormes ressources nécessaires à la reconstruction des régions sinistrées pourront, pour l'essentiel, être mobilisées sur le marché national japonais. Certes, beaucoup dépendra de la tenue du yen. Au Japon, on commence à reprendre confiance à ce sujet. Les mêmes experts qui, récemment, redoutaient un affaiblissement de leur monnaie jusqu'à 110 ou 120 yens pour 1 dollar espèrent maintenant que les 105 yens ne seront pas dépassés ces prochains mois. Si ces attentes se vérifient, cela augmentera la propension des Japonais à placer leurs fonds dans des titres libellés en yens.

LE PARADOXE DE LA SUÈDE

Quoi qu'il en soit, les investisseurs japonais font actuellement un excellent accueil aux obligations émises en yens par des débiteurs étrangers qui, pourtant, leur proposent d'assez maigres rendements. La Suède vient ainsi de contracter un emprunt dont le rapport est inférieur à celui des fonds d'Etat du Japon. C'est un paradoxe qui tient à des raisons techniques conjoncturelles, que les spécialistes ont à coeur d'expliquer pour éviter des interprétations erronées. Normalement, sur presque tous les marchés, les débiteurs étrangers doivent offrir un intérêt supérieur à celui des obligations du pays de la monnaie considérée.

PROFITS IMPORTANTS

Pour apprécier la situation, il faut tenir compte, d'une part, de la politique d'emprunt du Trésor public du Japon et, d'autre part, de l'approche de la fin de l'année fiscale dans ce pays (l'exercice s'achève le 31 mars). Contrairement à ce qui se passe en Europe, où les gouvernements émettent régulièrement des obligations ou des bons de différentes durées, à moyen ou à long terme, les nouveaux emprunts d'Etat japonais ont tous une vie de dix ans. Cela fournit, certes, en permanence au marché de bonnes références pour les longues durées mais, quant aux échéances moyennes, la seule solution est d'établir des comparaisons avec d'anciens emprunts qui n'ont plus que quatre, cinq ou six ans à courir.

Or ces transactions, qui ont vu le jour à la fin des années 80 ou au début de la décennie actuelle, sont munies de coupons d'intérêt qui s'étagent entre 6,25 % et 7 %, soit des niveaux beaucoup plus élevés que ceux de 4 % à 4,5 % qui sont pratiqués actuellement. En Bourse, leurs cours sont donc très élevés. Ils se situent de 15 % à 20 % au-dessus de leur valeur nominale. Pour de nombreux gérants de portefeuilles, compagnies d'assurances ou autres investisseurs professionnels, c'est l'occasion de réaliser d'importants profits qui viennent à point nommé équilibrer leurs comptes annuels et compenser les pertes subies par ailleurs, notamment sur des placements en devises qui ont perdu beaucoup de leur valeur face au yen ces derniers mois.

Les investisseurs japonais qui vendent leurs anciennes obligations d'Etat les remplacent immédiatement par des titres en yens de débiteurs étrangers qui, eux, sont émis pour des durées variées. D'un montant de 100 milliards de yens, l'opération de la Suède a six ans et demi à courir. Son taux d'intérêt, qui sera versé tous les six mois, est de 4,45 %, soit 0,1 point de pourcentage de moins que le rendement des titres comparables du gouvernement japonais. Il importe de noter, en outre, que cette transaction suédoise ne sera pas cotée en Bourse, ce qui est un avantage au Japon, dans la mesure où cela permet aux investisseurs institutionnels de toujours comptabiliser leur position à sa valeur nominale. L'affaire est dirigée par Daiwa, une des principales maisons de titres du Japon.

Christophe Vetter

DEVISES ET OR

Un peu d'apaisement

APRÈS LA RUÉE sur le mark et la chute du dollar observées la semaine dernière, un peu d'apaisement est revenu sur les marchés des changes ; les problèmes n'ont pas été résolus, mais un peu de répit a été obtenu, et les opérateurs se sentaient moins nerveux.

En ce qui concerne le dollar, affaibli précédemment par la crise mexicaine qui le tire vers le bas et par la fermeté du mark aux dépens des devises faibles (lire, peseta et même franc), un peu de réconfort a été puisé auprès d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis. Ce dernier, déposant devant le Congrès, a voulu se montrer plutôt rassurant sur la conjoncture américaine, l'évolution de la croissance et les risques d'inflation. Du côté du Mexique, dans l'attente du vote du Congrès sur le plan de garanties d'emprunts à hauteur de 40 milliards de dollars, l'annonce d'un accord de principe sur l'octroi d'un prêt de 7 milliards de dollars par le Fonds monétaire international a un peu détendu l'atmosphère. Enfin, à la veille du week-end, l'annonce d'une augmentation moins forte que prévu des « déflateurs » qui mesurent l'inflation pendant le quatrième trimestre, + 1,9 % au lieu des 2,1 % prévus, dopait les cours des obligations américaines et, en même temps, le dollar.

REPLI DU FRANC FRANÇAIS

En Europe, le franc français a souffert en fin de semaine face au mark, sans que ce repli ne prenne des proportions considérables. Il n'empêche, le franc est passé, vendredi 27 janvier, pour la première fois depuis quatorze mois, au-dessus du seuil de 3,47 francs pour un mark. Il commence à être atteint par les remous de la précampagne pour l'élection présidentielle.

C'est à la suite de ventes d'investisseurs étrangers sur les places asiatiques, dans la nuit de jeudi à vendredi, que le franc a perdu du terrain. Les opérateurs auraient été inquiétés par un article paru dans *L'Evénement du jeudi*, relayé par des agences financières, mettant en cause le financement du RPR, parti politique de deux candidats à l'élection présidentielle, Jacques Chirac et Edouard Balladur. Après avoir atteint un plus bas de 3,4715 pour un deustchemark, le franc est ensuite revenu autour de 3,4680. De toute façon, l'élargissement à 15 % des marges de fluctuation au sein du système monétaire européen (SME) est un puissant moyen de décourager la spéculation.

F. R.

L'OR

	Cours 20-1	Cours 27-1
Or fin (k. barre)	64 400	64 000
Or fin (en lingot)	64 750	64 350
Pièce française (20f)	371	[illegible]
Pièce française (10f)	420	[illegible]
Pièce suisse (20f)	373	[illegible]
Pièce latine (20f)	371	[illegible]
Pièce tunisienne (20f)	375	[illegible]
Souverain	473	[illegible]
Souverain Elisabeth II*	472	[illegible]
Demi souverain*	317	[illegible]
Pièce de 20$	2 595	[illegible]
Pièce de 10$	1 260	[illegible]
Pièce de 5$	800	[illegible]
Pièce de 50 pesos	2 405	[illegible]
Pièce de 20 marks*	460	[illegible]
Pièce de 10 florins	388	[illegible]
Pièce de 5 roubles*	250	[illegible]

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 23 AU 27 JANVIER

DEVISE	New York 27-1	New York 20-1	Paris 27-1	Paris 20-1	Zurich 27-1	Zurich 20-1	Francfort 27-1	Francfort 20-1	Bruxelles 27-1	Bruxelles 20-1	Amsterdam 27-1	Amsterdam 20-1	Milan 27-1	Milan 20-1	Tokyo 27-1	Tokyo 20-1
Livre	1,5900	[illegible]	8,3555	[illegible]	2,2049	[illegible]	2,4081	[illegible]	49,4716	[illegible]	2,6982	[illegible]	2548,77	[illegible]	157,89	[illegible]
$ E.U.	-	-	5,2550	[illegible]	1,2735	[illegible]	1,5145	[illegible]	31,24	[illegible]	1,6970	[illegible]	1603,00	[illegible]	99,30	[illegible]
Franc français	19,0295	[illegible]	-	-	24,2341	[illegible]	28,8202	[illegible]	5,9448	[illegible]	32,29305	[illegible]	305,0428	[illegible]	18,89629	[illegible]
Franc suisse	78,5238	[illegible]	412,6423	[illegible]	-	-	118,9242	[illegible]	24,5308	[illegible]	1,33255	[illegible]	1258,7358	[illegible]	77,97409	[illegible]
Deutschemark	66,0284	[illegible]	346,9792	[illegible]	84,0872	[illegible]	-	-	20,6273	[illegible]	112,05018	[illegible]	1058,4351	[illegible]	65,56619	[illegible]
Franc belge	3,2010	[illegible]	16,8214	[illegible]	4,0765	[illegible]	4,8480	[illegible]	-	-	5,4321	[illegible]	51,31242	[illegible]	3,17862	[illegible]
Florin	58,9275	[illegible]	309,6641	[illegible]	75,0442	[illegible]	89,2457	[illegible]	18,4090	[illegible]	-	-	944,6081	[illegible]	58,51503	[illegible]
Lire italienne	0,00624	[illegible]	3,2782	[illegible]	0,7944	[illegible]	0,9448	[illegible]	1,9488	[illegible]	1,058640	[illegible]	-	-	0,061946	[illegible]

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 27 janvier, 5,2920 francs contre 5,2739 le vendredi 20 janvier.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

L'espoir vient de l'Allemagne

CETTE SEMAINE, les vents favorables ont soufflé en provenance de l'Allemagne, où une série d'événements et de chiffres ont nettement calmé les appréhensions des marchés sur un éventuel durcissement de la politique de la Bundesbank ces prochains mois : certains analystes avaient pronostiqué un relèvement des taux directeurs de la banque centrale allemande dans le courant de l'année 1995, ceux de la firme américaine Goldman Sachs à Francfort, MM. Meyer et Fels, le programmant même pour le premier trimestre 1995.

Tout d'abord, la progression de la masse monétaire M3 pour le mois de décembre 1994 a été ramenée à 4,8 %, en rythme annuel, après 5,8 % en novembre et à 5,7 % au dernier trimestre 1994 par rapport au trimestre correspondant de 1993. Ainsi se trouve confirmée la rumeur qui avait couru la semaine dernière sur une progression mensuelle inférieure à 5 %, tandis que la Bundesbank peut se féliciter de voir cette masse M3 revenir dans son lit, c'est-à-dire un taux de croissance compris entre 4 % et 6 %, tel qu'il avait été fixé pour 1994 à la fin de 1993. Le formidable gonflement des premiers mois de 1994, avec un bond de 20,7 % en février-mars, avait éveillé des inquiétudes et laissé planer un doute sérieux sur la possibilité de voir la croissance de M3 se conformer aux objectifs fixés. Aujourd'hui, ces inquiétudes semblent être apaisées. Les transferts de capitaux en provenance du long terme, non compris dans M3, vers des placements liquides, qui sont, eux, compris dans cet agrégat et qui l'avaient gonflé exagérément, sont allés en sens inverse, avec, pour conséquence, un spectaculaire dégonflement. Sans doute les esprits chagrins objecteront-ils qu'une partie de ces capitaux se sont dirigés vers les fonds monétaires autorisés depuis 1994 et qui ne figurent pas dans M3, mais sont retenus par la Bundesbank dans une définition « élargie ». Il faut remarquer, par ailleurs, que, parmi les contreparties de la masse monétaire, les crédits bancaires du secteur privé ralentissent nettement leur croissance, de même que ceux du secteur public grâce à la réduction du déficit budgétaire.

DÉCÉLÉRATION DE L'INFLATION

Ensuite, l'inflation poursuit sa décélération outre-Rhin, le chiffre de janvier 1995, + 0,5 % sur décembre et + 2,3 % sur un an (+ 2 % de hausse), étant le meilleur depuis trois ans hors variations saisonnières. Ces données ont incité l'un des directeurs de la Bundesbank, Edgar Meister, à déclarer, vendredi 27 janvier, qu'elles *« devraient améliorer la situation des marchés »*. Effectivement, depuis quelques semaines, les rendements à court et long terme sur le marché allemand fléchissent nettement, de 50 centièmes sur le trois mois, revenu à 5,20 % et sur le dix ans glissant à 7,40 %.

En outre, la relance concertée de la réduction du temps de travail par le gouvernement Kohl, le patronat et les syndicats allemands ne peut que réjouir la Bundesbank dans la mesure où cette relance ne peut qu'améliorer le climat social. Les négociations sur le relèvement des salaires de 1995 doivent s'achever en avril prochain. Les autorités monétaires de Francfort, on le sait, souhaitent très vivement que ce relèvement ne dépasse pas 3 %, atteignant à l'extrême rigueur 4 %, alors que les syndicats réclament en principe 6 %.

Tout ceci a autorisé le même M. Meister à déclarer que des REPO (pensions à court terme) à taux variable sont possibles *« si le marché le permet »* et que la Bundesbank n'envisage aucun relèvement de taux *« pour l'instant »*. L'un des administrateurs de la banque centrale, Hans-Jürgen Krupp, avait assuré, auparavant, que le niveau actuel des taux allemands pourrait freiner prématurément la reprise, ce qui a nourri les espoirs de ceux qui prévoient non pas un relèvement, mais un nouvel abaissement des taux directeurs allemands au printemps. De toute façon, les dirigeants de la Bundesbank adorent entretenir l'incertitude sur leur politique et se gardent bien d'indiquer à l'avance quelles seront leurs décisions.

En fin de semaine, un autre signal favorable est venu des Etats-Unis où les opérateurs, comme ceux du monde entier, attendaient fiévreusement les chiffres du produit intérieur brut (GDP) du quatrième trimestre, en principe *« très forts »*. Le consensus des marchés donnant une augmentation de 4,5 % pour le GDP et de 2,1 % pour le « déflateur », qui, théoriquement, mesure l'inflation. On eut 4,5 % pour le GDP, en ligne avec la prévision (certains, comme Alan Blinder, vice-président de la FED, avaient envisagé 5 %), et, surtout, 1,9 % pour le déflateur, donc moins important que prévu. Du coup, les opérateurs soupirèrent d'aise. *« L'inflation n'est pas encore là ! »* et les rendements des emprunts d'Etat américains, déjà en diminution les jours précédents après leur pointe de la semaine dernière, dégringolèrent immédiatement, retombant, en huit jours, de 7,67 % à 7,44 % sur trois ans, de 7,79 % à 7,63 % sur cinq ans, de 7,81 % à 7,67 % sur dix ans et de 7,89 % à 7,77 % sur trente ans. En France, le marché a fidèlement suivi les indications, le cours de l'échance mai du Matif passant de 110,80 à plus de 111,30 et celui du Pibor 3 mois de 93,73 à près de 93,90. Sur le front des sicav, une enquête d'Europerformance, présentée par Beaudoin de Brie, son président, montre que, pour la collecte de sicav actions françaises en 1994, les deux tiers en ont été assurés par trois réseaux, groupes ou établissements. En tête, la Société générale a recueilli 2,5 milliards de francs, suivie par La Poste (2,3 milliards) puis par Paribas (1,4 milliard, dont 0,6 milliard pour la filiale Cardif) et Suez (1 milliard dont 0,7 milliard pour la filiale Fimagest, gérant professionnel pour compte de tiers). Viennent ensuite le Crédit agricole et le GAN-BIF (0,7 milliard), le groupe AGF (0,6 milliard), AXA-Banque (0,5 milliard), UAP-Worms (0,4 milliard), le CCF (0,4 milliard), les banques populaires (0,4 milliard) et la BNP (0,3 milliard).

François Renard

MATIF

Echéances	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	104969	110,90	111,04	110,54	110,90
Juin 95	368	110,76	110,16	109,80	110,10
Sept. 95	17	109,24	109,24	109,20	109,46
Déc. 95	-	[illegible]	-	[illegible]	-
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	20393	93,80	93,81	93,72	93,80
Juin 95	15779	93,33	93,34	93,24	93,33
Sept. 95	6554	92,99	93	92,92	92,98
Déc. 95	2513	92,68	92,69	92,62	92,68
ÉCU LONG TERME					
Mars 95	2033	[illegible]	80,96	[illegible]	80,92
Juin 95	-	[illegible]	-	[illegible]	80,66

MATIÈRES PREMIÈRES

L'Europe en manque de pommes de terre

***LE PLUS POPULAIRE** des légumes* flambe en Europe. Que ce soit sur le marché physique ou le marché à terme, à Rotterdam ou à Arras, à Londres ou à Paris, les cours de la pomme de terre – puisque c'est d'elle qu'il s'agit – grimpent semaine après semaine. La hausse est impressionnante. A Arras, le principal lieu de cotation français pour le marché physique, le quintal de pomme de terre a clôturé la semaine à 180 francs/quintal (qualité Bintje avec un maximum de 12 tubercules/kilo). Il y a six mois, le cours ne dépassait pas 100 francs/quintal. Et deux fois moins au début de 1994.

L'évolution est encore plus forte sur le marché à terme des matières premières agricoles de Londres. Au fil des semaines, les cours ont enregistré près de 150 % de croissance entre novembre 1994 et janvier 1995. *Idem* à Paris et à Amsterdam, siège du plus important marché à terme européen de la pomme de terre. Il est vrai que, sur l'ensemble de ces places, les premières échéances cotées sont celles d'avril ou de mai. Elles sont très éloignées, donc, de la récolte qui a eu lieu, elle, en septembre, pour les principales variétés.

La hausse ne pouvait que se répercuter sur le marché de détail. Ainsi en France, le prix du kilo est passé de 2,20 francs en moyenne en novembre 1993 à 3,10 francs en novembre 1994, soit une hausse de 50 %. Depuis la hausse ne s'est pas démentie. En Grande-Gretagne, *« certains vendeurs de fish and chips* [le plat le plus vendu, NDLR] *ont déjà relevé leurs tarifs de 10 % »*, selon Paul Oldfield, responsable du Potato Marketing Board, l'organisme chargé de la promotion de la pomme de terre britannique, cité par l'AFP.

UN PRODUIT BON MARCHÉ

Les caprices du ciel sont responsables de cette envolée. Les pays d'Europe occidentale producteurs de pommes de terre (Pays-Bas, France, Allemagne, Grande-Bretagne) ont connu, au cours de l'été 1994, une vague de chaleur excessive, qui a entraîné une perte de poids des tubercules. Les pluies de l'automne n'ont rien arrangé. Une partie de la récolte a été perdue et, plus grave, la qualité de la production en a pâti.

Résultat, l'Union européenne a enregistré en 1994 sa plus médiocre récolte depuis 1989. Elle n'a pas dépassé 42,3 millions de tonnes, soit 10 % de moins que l'année précédente. La baisse a été particulièrement forte en Allemagne (– 25 %), le premier producteur européen, comparée aux Pays-Bas, à la Grande-Bretagne ou à la France (5,9 millions de tonnes en 1994 contre 6,3 millions de tonnes en 1993).

Aussi impressionnante soit-elle, la hausse des cours de la pomme de terre doit être relativisée. D'une part, même chahutée par les marchés, la pomme de terre reste un produit bon marché pour le consommateur. *« La ration ne dépasse pas 1,50 franc. Qui dit mieux ? »*, s'interroge un professionnel. Par ailleurs, si *« les producteurs gagnent de l'argent aujourd'hui, pendant des années ils en ont perdu énormément »*, observe Jean-Luc Gosselin, directeur du Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (CNIPT). Aujourd'hui, en France, un producteur de pommes de terre reçoit de 80 centimes à 1 franc par kilo, selon les variétés, pour un coût de production de l'ordre de 50 à 60 centimes. Mais, la saison dernière (1993-1994), il n'avait droit qu'à 40 centimes ; et 10 à 15 centimes en 1992-1993. C'est dire qu'ils travaillaient à perte.

RECOURS AUX IMPORTATIONS

Le déficit enregistré cette année sera comblé par des importations de pommes de terre espagnoles, italiennes, marocaines ou israéliennes (la qualité des productions venues des anciens pays socialistes d'Europe de l'Est n'est pas jugée de qualité suffisante). Qu'en sera-t-il la saison prochaine ? Les agriculteurs vont-ils délaisser le colza, les oléagineux ou les céréales au profit de cette pomme de terre devenue rentable ? C'est peu probable, de l'avis des professionnels. D'autant que sur une longue période les superficies emblavées tendent à diminuer. En France, par exemple, toutes catégories de pommes de terre confondues, elles ne dépassent pas 150 000 hectares, contre 180 000 hectares il y a une décennie. Non pas que la consommation ait diminué parallèlement. Non pas que les importations aient pris le relais. Simplement, les rendements, à l'image des autres productions agricoles, sont en progrès constant. Surtout, les pertes et les déchets diminuent. L'amélioration des plants, en particulier, fait que les pommes de terre, actuellement, se conservent mieux et plus longtemps qu'auparavant. Moyennant quoi, la production peut diminuer en Europe sans peser sur les quantités finalement commercialisées.

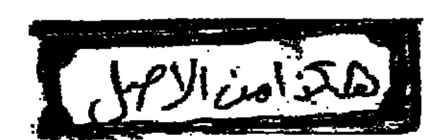
Jean-Pierre Tuquoi

LES MATIÈRES PREMIÈRES
Variations hebdomadaires

INDICES	27/1	20/1
Dow-Jones comptant	186	[illegible]
Dow-Jones à terme	254,38	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	3 002	3 050
Cuivre à 3 mois	2 992	3 055
Aluminium comptant	2 094	1 980
Aluminium à 3 mois	2 139	2 020
Plomb	673	689
Plomb à 3 mois	690	706
Etain	6 305	6 450
Etain à 3 mois	6 405	6 564
Zinc	1 150	1 200
Zinc à 3 mois	1 170	1 226
Nickel	10 050	9 930
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	465	[illegible]
Platine	415	[illegible]
Palladium	157,75	160,50
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	365	371
Maïs (Chicago)	232	233
Graine soja (Chicago)	553	550
Tourt. soja (Chicago)	158,40	159,90
P. de terre (Londres)	357	390
SOFTS		
Cacao (New York)	1 369	1 084
Café (Londres)	2 700	2 939
Sucre blanc (Paris)	403	414

LE PÉTROLE

	cours 20-1	cours 13-1
WTI (New York)	16,38	16,44
Brent (Londres)	16,82	16,79
Crude Oil (New York)	18,40	[illegible]



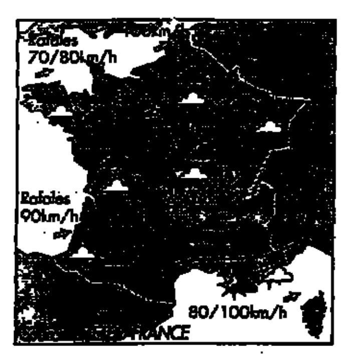
Pluie et douceur

UN NOUVEL épisode pluvieux est attendu pour dimanche, n'épargnant que les régions méditerranéennes. Sur le nord de la Bretagne, la Normandie, le Nord, le Bassin parisien, le Centre, Champagne-Ardenne, l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté et le nord des Alpes, le temps restera couvert et humide avec des pluies fréquentes. Un passage pluvieux plus soutenu affectera en matinée les régions situées au nord et à l'est de la Seine. L'après-midi, ce seront plutôt les régions à l'ouest et au sud de la Seine qui seront concernées par un passage pluvieux marqué. Sur les Alpes du Nord, la neige tombera au-dessus de 1 200 à 1 400 mètres.

Sur le sud de la Bretagne, les Pays de la Loire, le Poitou, les pluies faibles et intermittentes du matin se renforceront à la mi-journée, et l'amélioration n'interviendra qu'en fin d'après-midi avec quelques éclaircies. Sur les Charentes, l'ouest du Massif Central, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, le ciel se couvrira en matinée, et des pluies modérées à fortes tomberont vers la mi-journée. Sur les Pyrénées, la pluie se transformera en neige vers 2 200 mètres. Le ciel s'éclaircira en fin de journée sur le littoral. Sur les régions méditerranéennes, le sud des Alpes et la vallée du Rhône jusqu'à la région lyonnaise, les passages nuageux seront fréquents en journée, mais ils ménageront quelques éclaircies plutôt près de la Méditerranée. En soirée, une aggravation est attendue avec l'arrivée de pluies faibles.

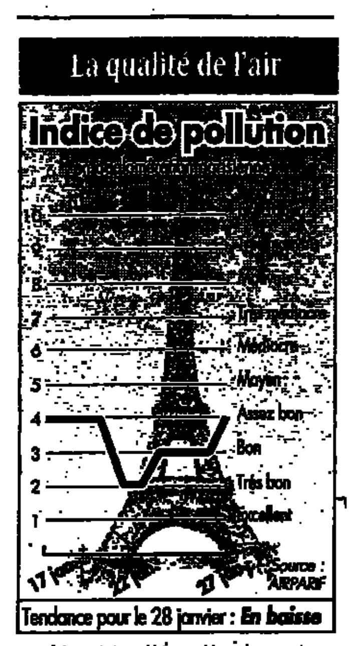
Le vent de sud-ouest en Manche soufflera en rafales de 80 à 100 km/h jusqu'à la mi-journée puis il faiblira. L'après-midi, les rafales atteindront 90 km/h sur le littoral atlantique. Dans l'intérieur des terres, on enregistrera par moments des rafales de 70 à 80 km/h, temporairement 90 sur l'extrême nord vers la mi-journée. En Méditerranée, le vent d'ouest, sud-ouest sera soutenu, atteignant 90km/h au cap Corse.

Les températures minimales seront très douces pour la saison, le plus souvent comprises entre 3 et 7 degrés, et parfois entre 8 et 10 degrés sur l'ouest du pays. L'après-midi, le mercure se situera entre 3 et 5 degrés au-dessus des moyennes saisonnières en affichant le plus souvent 10 à 12 degrés et jusqu'à 14 à 16 sur les régions méridionales.

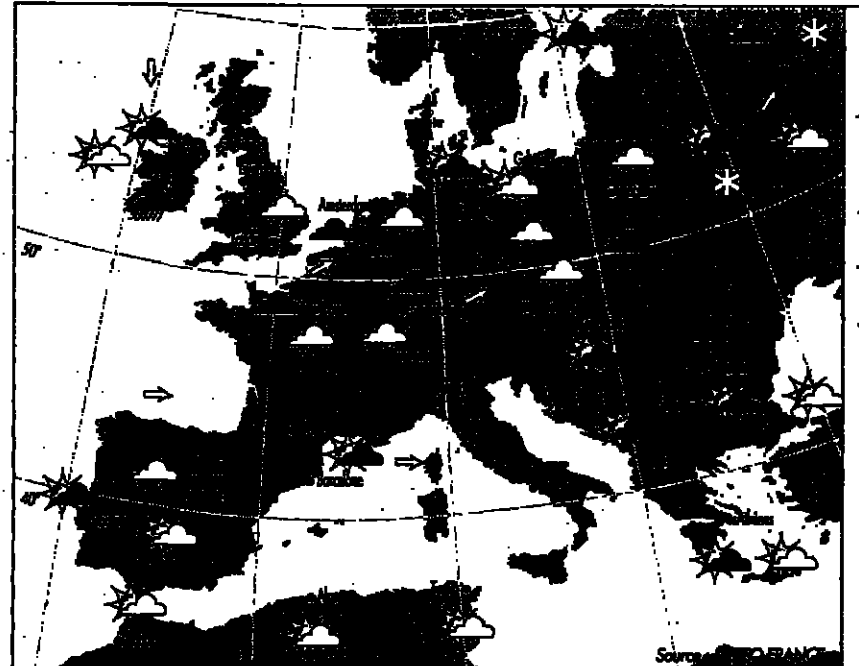


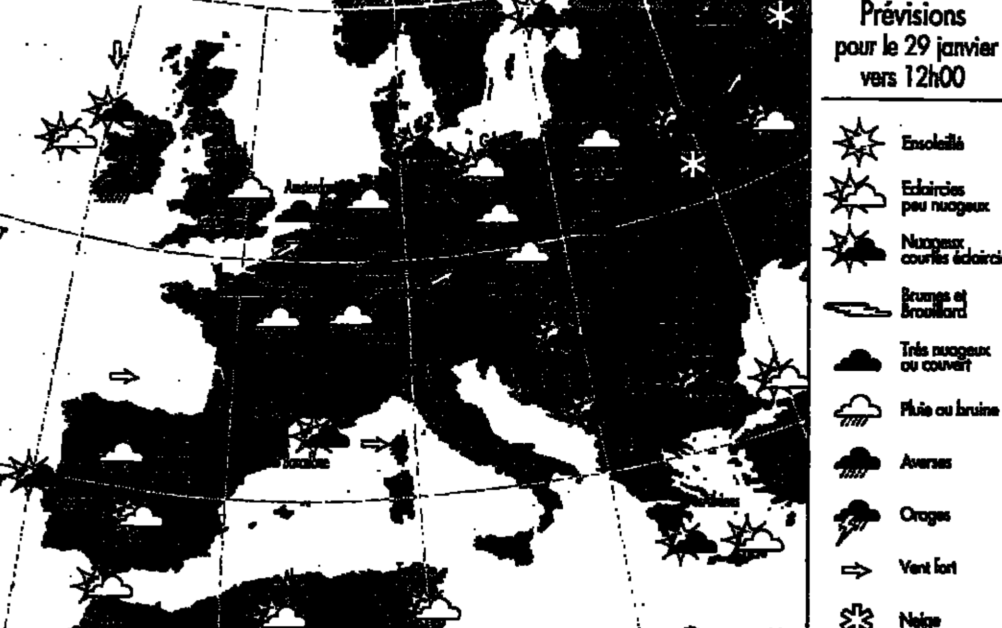
Prévisions pour le 29 janvier vers 12h00

La qualité de l'air

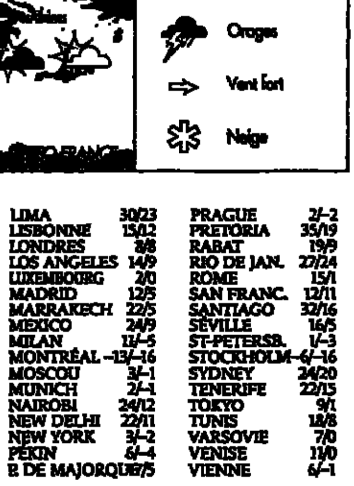


Tendance pour le 28 janvier : *En baisse*









TEMPÉRATURES		GRENOBLE	10/4	TOURS	8/8	CARACAS	38/21	LIMA	30/23	PRAGUE	2/-2
		LILLE	5/3			CHICAGO	1/-11	LISBONNE	15/12	PRETORIA	35/19
du 30 janvier 1995		LIMOGES	6/5	ÉTRANGER		COPENHAGUE	2/0	LONDRES	8/8	RABAT	19/9
maxima/minima		LYON, BRON	8/6			DAKAR	26/19	LOS ANGELES	14/9	RIO DE JAN.	27/24
		MARSEILLE	11/5	ALGER	19/4	DJAKARTA	30/23	LUXEMBOURG	2/0	ROME	15/1
FRANCE		NANCY	6/4	AMSTERDAM	5/0	DUBAI	22/13	MADRID	12/5	SAN FRANC.	12/11
		NANTES	11/10	ATHÈNES	17/10	DUBLIN	11/6	MARRAKECH	22/5	SANTIAGO	32/16
AJACCIO	13/5	NICE	16/6	BANGKOK	31/25	FRANCFORT	4/1	MEXICO	24/9	SÉVILLE	16/5
BIARRITZ	15/9	PARIS	6/6	BARCELONE	15/8	GENÈVE	6/4	MILAN	11/-5	ST-PETERSB.	1/-3
BORDEAUX	12/8	PAU	14/6	BELGRADE	13/-2	HANOI	14/12	MONTRÉAL	-13/-16	STOCKHOLM	-6/-16
BOURGES	8/6	PERPIGNAN	16/5	BERLIN	4/0	HELSINKI	0/-7	MOSCOU	3/-1	SYDNEY	24/20
BREST	7/10	POINTE-A-PIT.	32/20	BOMBAY	34/19	HONGKONG	13/10	MUNICH	2/-1	TENERIFE	22/15
CAEN	10/9	RENNES	11/9	BRASILIA	28/18	ISTANBUL	15/1	NAIROBI	24/12	TOKYO	9/1
CHERBOURG	10/9	ST-D.-RÉUNION	30/22	BRUXELLES	4/2	JÉRUSALEM	15/2	NEW DELHI	22/11	TUNIS	18/8
CLERMONT-F.	9/6	ST-ÉTIENNE	8/5	BUCAREST	10/1	KIEV	5/0	NEW YORK	3/-2	VARSOVIE	7/0
DIJON	6/4	STRASBOURG	6/3	BUDAPEST	5/-2	KINSHASA	33/23	PÉKIN	6/-4	VENISE	11/0
FORT-DE-FR.	29/22	TOULOUSE	14/4	BUENOS AI.	27/17	LE CAIRE	19/10	P. DE MAJORQUE	7/5	VIENNE	6/-1



Situation le 28 janvier 1995



Prévision pour le 30 janvier 1995

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Le président sans képi

APRÈS avoir rendu visite, au cours de ces dernières semaines, à nos soldats du front d'Alsace, puis aux villes de Nantes et d'Angers, le général de Gaulle a entrepris, samedi et dimanche, avec M. Lacoste, ministre de la production industrielle, une longue et patiente randonnée à travers les principales communes de la région parisienne, qui lui ont réservé l'accueil le plus empressé. Au cours de cet émouvant voyage, le chef du gouvernement a pu se faire personnellement une opinion plus exacte, plus précise, sur les misères endurées par les populations laborieuses, sur les besoins de la population qui souffre.

Sur ces misères, il s'est penché de *grand cœur. Sans se départir* du calme étonnant et de la parfaite maîtrise qui le caractérisent, le général a interrogé les maires, enregistré mille doléances exprimées toujours avec modération et dignité, quoique avec insistance, discuté des solutions à mettre en œuvre sans tarder pour remédier à une situation rendue catastrophique – on peut le dire – par le manque quasi total de charbon, de bois et de certaines denrées de première nécessité. (...).

De chaque mairie de ces villes de banlieue où les difficultés sont peut-être encore plus grandes que dans la capitale, le président, sans manteau, sans képi, s'est adressé aux ouvriers et à leurs femmes. (...)

De Boulogne-Billancourt, samedi après-midi, le général de Gaulle se rendit successivement à la mairie de Montrouge, puis à celle de Sceaux. (...) A Ivry-sur-Seine, il fut salué par le maire et M. Maurice Thorez, député ; il termina ses visites par les mairies de Saint-Maur et de Nogent-sur-Marne. (...) A Montreuil, le chef du gouvernement a répété à l'assistance que *« si nous n'étions pas au bout de nos peines, leur fin était proche et* [qu'] *elles n'auraient pas été subies en vain. »*

(30 janvier 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6486

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV					■				
V			■			■		■	
VI				■					■
VII									
VIII		■							
IX				■		■		■	
X							■		
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Qui ne tient pas la distance. – II. Peuvent avoir besoin de loupes pour effectuer leur travail. – III. Comme des procès qu'on a à l'œil. – IV. Golfe en bordure du sultanat du même nom. Fit payer cher. – V. Adverbe. Quelque chose de laid. – VI. Jetés par un joueur. Pour ceux qui mangent comme des cochons. – VII. Peut être renvoyé de service en service. – VIII. *Qu'on a à l'estomac.* – IX. *Madère dans de l'eau.* – X. Passer à l'huile. Pas annoncé. – XI. Pas vilaine. Sur lesquelles on peut compter.

VERTICALEMENT

1. C'est sans aucun rapport quand elle est artificielle. – 2. Qui ont donc souffert. Ce qu'il y a de plus mauvais dans le calice. – 3. Embrouilla. Comme poisson, c'est ce qu'il y a de plus maigre. – 4. Coule dans un département d'outre-mer. *Préposition.* – 5. Fit preuve d'attachement. Ecrasent quand ils sont publics. – 6. Déesse égyptienne. Pas original. – 7. Pas naturels. – 8. Qui fait partie de l'effectif. *D'un auxiliaire. En tête.* – 9. Satisfaisant quand il y a un bon bout. Quand on l'essuie, il n'y a aucun agrément.

SOLUTION DU N° 6485

HORIZONTALEMENT

I. Celebret. – II. Oratoires. – III. Ministère. – IV. Mèdes. TM. – V. Gruyère. – VI. Nurse. Tee. – VII. Io. – VIII. Auvergne. – IX. Ise. Ennui. – X. Ré. Uvée. – XI. Tressés.

VERTICALEMENT

1. Commentaire. – 2. Erié. Usé. – 3. Landgrave. – 4. Etiers. *Ur.* – 5. *Bossue. Rêve.* – 6. *Rit.* Ignés. – 7. Ere. Etonnés. – 8. Tertre. Eu. – 9. Semées. Ils.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Dimanche 29 janvier

■ **OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, en haut des marches extérieures à gauche (Tourisme culturel).
■ **LE QUARTIER DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Germain-des-Prés, côté église (Découvrir Paris).
■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, boulevard du Palais, devant les grilles du Palais de Justice (Monuments historiques).
■ **L'ANCIENNE COUR DES MIRACLES** et la rue Montorgueil (50 F), 15 heures, sortie du métro Sentier (Résurrection du passé).
■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + 12 F), 15 heures, 12, rue Daru (Christine Merle).
■ **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE** (40 F), 15 heures, entrée de l'église (Approche de l'art).
■ **HECTOR GUIMARD** et l'histoire du métropolitain (50 F), *15 heures, métro Dauphine, sortie avenue Foch côté pair* (Connaissance de Paris).
■ **LES HÔTELS XIX[e] DU CRÉDIT NATIONAL** au faubourg Saint-Germain (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 45, rue Saint-Dominique (Monuments historiques).
■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (55 F), 15 heures, portail central de Notre-Dame (Paris et son histoire).
■ **MUSÉE BOURDELLE** : découverte d'Antoine Bourdelle dans son atelier (55 F + prix d'entrée), 15 heures (Mathilde Hager).

Lundi 30 janvier

■ **LE MARAIS** : le quartier juif et ses synagogues (55 F), 10 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Pierre-Yves Jaslet).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les majoliques italiennes, 11 h 30 ; *le Portrait de Jean le Bon*, 12 h 30 ; le Louvre médiéval, 19 h 30 (Musées nationaux).
■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** *(37 F), 14 h 30, 184, rue* du Faubourg Saint-Antoine (Monuments historiques).
■ **L'HÔTEL D'AUGNY**, actuelle mairie du 9[e], et les passages des grands boulevards (45 F), 14 h 30, 6, rue Drouot (S. Rojon-Kern).
■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).
■ **MUSÉE DU GRAND ORIENT DE FRANCE** : histoire et symbolique de la franc-maçonnerie (45 F), 14 h 30, 16, rue Cadet (Découvrir Paris).
■ **LE BAZAR DE LA CHARITÉ** (50 F), 15 heures, 23, rue Jean-Goujon (Tourisme culturel).
■ **L'ÉGLISE DE LA MADELEINE** (37 F), 15 heures, sur les marches de l'église (Monuments historiques).
■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

LES SERVICES DU *Monde*

Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1) 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRÈCE.** La Corée du Sud et la Grèce ont signé, le 25 janvier, un accord prévoyant des vols sans escale entre Athènes et Séoul. Ces vols seront assurés par les compagnies nationales des deux pays. – *(AP.)*

■ **THAÏLANDE.** Dans le parking souterrain de l'aéroport de Bangkok, le taux de monoxyde de carbone est quatre fois supérieur à la norme.
L'aéroport devrait installer des instruments de mesure des polluants de l'air et davantage d'aérateurs et inviter les utilisateurs à séjourner le moins longtemps possible dans l'endroit. – *(AP.)*

■ **CHINE.** D'après une étude publiée le 25 janvier, les touristes qui se rendent en Chine se déclarent mécontents des transports, jugés insuffisants, et des toilettes, dont l'hygiène, estiment-ils, laisse à désirer. – *(UPI.)*

■ **GALAPAGOS.** L'archipel des Galapagos, qui possède déjà deux aéroports, l'un situé sur l'île Santa Cristobal, l'autre qui fonctionne occasionnellement sur l'île Santa Cruz, en comptera un troisième à la fin de l'année. Il sera installé sur l'île Isabela, la plus grande de l'archipel. – *(AFP.)*

■ **INDE.** Après signature d'un accord avec Canadian Airlines, Air India va ouvrir sa première liaison à travers le Pacifique. Deux fois par semaine, un vol, assuré conjointement par les deux compagnies aériennes, reliera New Dehli à Vancouver (ville qui compte la plus importante population d'origine indienne de tout le Canada) via Hongkong. – *(UPI.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Le premier ministre s'est déclaré favorable à l'ouverture des pubs le dimanche après-midi. Ils sont actuellement fermés de 15 heures à 19 heures.
D'ici quelques semaines, les pubs seront autorisés à accueillir des enfants accompagnés jusqu'à 21 heures. – *(AFP.)*

CULTURE

LANGAGE **Hospitalisé depuis plusieurs jours à Créteil, « Monsieur Jean » est mort, vendredi 27 janvier. Né en novembre 1903 dans l'Ain, d'une mère musicienne et d'un père peintre, il était âgé de quatre-vingt-onze ans. ● IL JOUAIT avec le langage pour subvertir son pessimisme foncier, pour adoucir sa vision très sombre du monde, ou pour en rire. On le savait maître dans l'art des facéties, coq-à-l'âne et autres associations de mots bizarres... Cela ne l'empêchait pas de se considérer comme un poète purement lyrique et tragique. ● JEAN PAULHAN publia ses premiers poèmes en 1927. En 1944, il commence une carrière à la Radiodiffusion française. Dix ans plus tard, il devient directeur des programmes France-Musique à l'ORTF. Précurseur du théâtre de l'absurde, il recevait en 1994 un Molière d'honneur pour l'ensemble de son œuvre.**

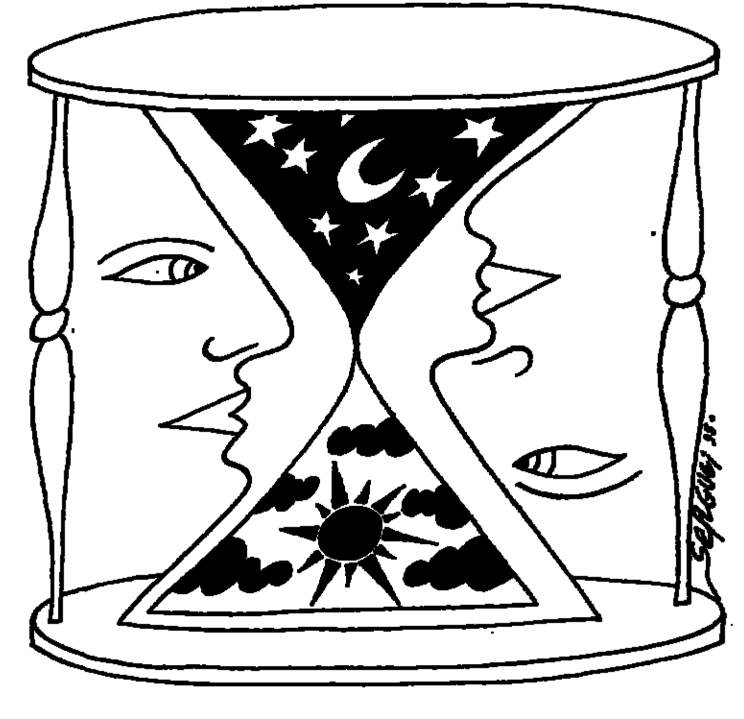
La mort du poète et dramaturge Jean Tardieu

L'auteur du « Théâtre de chambre » et des « Poèmes à jouer » maniait dans un même mouvement l'humour et la gravité, l'inquiétude et le rire

C'EST EN VAIN, pour paraphraser André Breton, qu'on chercherait d'autres objectifs à l'activité poétique de Jean Tardieu que ce point où *« la vie et la mort, le réel et l'imaginaire, le passé et le futur, le communicable et l'incommunicable* [...] *cessent d'être perçus contradictoirement »*. Pourtant Jean Tardieu n'a pas été surréaliste. Il est resté en marge de ce mouvement comme de tous ceux de son époque, c'est-à-dire le vingtième siècle qu'il a traversé : il était né à Saint-Germain-de-Joux le 1er novembre 1903.

Participant aux éditions clandestines pendant la guerre, il n'a jamais été un poète engagé. Après la Libération, il contribue à faire éclater les frontières du théâtre sans être rattaché au théâtre de l'absurde. Dans plusieurs de ses pièces *(Le Guichet, La Serrure* ou *Le Meuble)*, certains auront décelé une parenté avec Eugène Ionesco, mais aussi avec deux inclassables de l'après-guerre, Jean Genet et Arthur Adamov.

Jouant avec les mots dès son plus jeune âge, il fréquenta de loin les gens de l'Oulipo – un atelier de littérature expérimentale créé par Raymond Queneau en 1960 –, dont les vertiges mathématiques l'ennuyaient. Longtemps considéré comme un auteur comique – et il fut, quoi qu'il ait pu en penser, un grand auteur comique –, il a sans bruit, sans éclats, défini sa voix comme *« une voix sans personne »* qui n'a cessé d'interroger, en vers, en prose, au théâtre, le mystère poétique.



Depuis son premier poème, écrit à l'âge de sept ans, Tardieu a voulu concilier les contraires, chercher *l'« obscurité du jour »*, vivre dans le *« futur antérieur »*. En quête de ce point dont il savait qu'il ne pouvait que le fuir à mesure qu'il croyait s'en approcher, il a tenté de rassembler et de confronter les opposés, et, à partir d'eux, de faire naître le mouvement... et la poésie.

Mais le point dont il s'est approché le plus est celui où peinture et musique se fondent dans le langage poétique. Il a multiplié les tentatives pour faire coïncider ces deux arts dans son écriture. *« J'ai cherché à transposer dans l'art d'écrire quelques-uns des secrets que j'avais cru saisir dans l'art de peindre ou de composer de la musique. »*

MUSIQUE ET PEINTURE

Il a voulu faire un « Clavecin bien tempéré du théâtre », aidé en cela par les expériences qu'il pouvait mener à Radio-France, où il dirigea longtemps le Club d'essai et où il lança, avec Marius Constant, le programme France-Musique. Il a écrit des pièces (*La Sonate et les trois messieurs ; Une soirée en province*) et des poèmes comme des morceaux de musique ou comme des tableaux. Une grande part de son activité vers la fin de sa vie, alors qu'il délaissait quelque peu la poésie (du moins sous la forme de poèmes), aura consisté à approcher le travail du peintre, en contemplant les tableaux et en les restituant poétiquement. Cette double passion-opposition entre musique et peinture prend son origine au plus intime de la vie de Tardieu, puisque sa mère était musicienne et son père peintre. « Monsieur Jean » a toujours vécu entre ces deux univers, allant du salon où sa mère donnait des leçons de harpe à l'atelier de son père, à l'étage au-dessus. La musique, c'est le côté de la mère, *« une mère élégante et spirituelle »* qui, jusqu'à sa mort, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans est restée très proche de son fils unique. C'est aussi l'enfance, proustienne, de l'appartement de la rue Chaptal, à Paris, où il apercevait Gabriel Fauré ou Camille Saint-Saëns, et de la maison de ses grands-parents maternels près de Lyon.

La peinture, c'est le côté du père, un père distant *« à l'aspect imposant et fastueux », « figure à jamais absente »*, qui, laissant femme et enfant, est parti en Indochine, où il est mort en 1937. Un père dont Jean Tardieu s'est rapproché vers la fin de sa vie. Il s'employait à faire connaître le peintre Victor Tardieu, à mi-chemin entre les pompiers et les impressionnistes. Et il fut fier et ému quand un éditeur anglais qui publiait un recueil de ses poèmes en anglais lui demanda d'utiliser pour la couverture une tableau de son père représentant le petit Jean Tardieu et sa mère, dans le jardin de ses grands-parents. Images d'un paradis perdu, qui rappellent le bonheur et les déchirements familiaux.

Il sortira de cet univers douloureux mais privilégié à l'âge de dix-sept ans. Il se contemple dans une glace et a l'impression de se séparer de lui-même. Une grave crise névrotique, accompagnée de problèmes de langage, s'ensuit. L'enfant précoce est mort, le poète Tardieu est prêt à faire son apparition : *« J'ai l'impression d'avoir perdu un équilibre total qui était celui d'avant et qui était assez florissant, assez fertile aussi. »* C'est la recherche de cet équilibre perdu qui fonde la poésie de Tardieu. Recherche d'une identité floue, qui semble toujours prête à se dissoudre, obsession du double, dont témoignent sous la forme tragi-comique des recueils comme *Monsieur monsieur (« Quand Monsieur est ici / Monsieur n'est jamais là »)* ou *La première Personne du singulier*.

Ces troubles de l'identité dont il s'amuse deviennent parfois douloureux, insupportables, d'autant plus insupportables que la réconciliation qu'il souhaite, qu'il cherche désespérément est impossible et qu'il le sait : *« Un seul je suis, je veux être un et je suis toutes choses / un seul je vais à ce miroir et* [illegible] *ne vois rien / qui porte un nom, mon nom. »*

ABOLIR LE LANGAGE

L'autre grand thème que révèle le miroir est le langage, un langage qui se perd, se désarticule. Après la crise, l'adolescent doit faire *« un effort de remémoration du langage courant »* qui va avoir une influence déterminante sur son œuvre. Tardieu n'a cessé d'explorer les mots les plus simples, les plus usuels, les mots *« tellement élimés, distendus, qu'on peut voir le jour à travers »*. Il a multiplié les variations sur les outils grammaticaux *(Etude de pronoms, Cascade de génitifs)* ou sur les formes du verbe (*Complainte du verbe être, Conjugaisons et interrogations*). Mais ces « exercices de style » ne sont pas gratuits. Là encore, il essaie d'approcher un mystère qu'il ne peut atteindre : *« Quiconque saurait le secret usage des mots de tous les jours aurait un pouvoir illimité, et il ferait peur. »*

Ce *« secret qui se dérobe »*, il s'en approche mais avec crainte, il l'explore mais il le fuit, il le poursuit mais il sait qu'il ne peut l'atteindre. Le poète circonscrit son territoire *« dans un lieu d'insondable magie d'où* [il] *extrai*[t] *avec peine quelques bribes de logique aussitôt brisées qu'entrevues »*, où il *« ne sépare plus le son, la lettre, l'image et l'infinie diversité de leurs rencontres entre le plaisir et le danger, entre le formel et l'informe, entre sens et non sens »*. C'est dans ce territoire qu'il s'approchera du fameux « point » surréaliste, c'est dans ce territoire qu'il construira et détruira dans un même mouvement le langage.

Avec l'aide de son double comique, le génial professeur Frœppel, il voudra abolir le langage avant de s'apercevoir que cette tentation ultime aboutissait à un désespoir total, absolu. Car le poète Tardieu n'a pas d'autres armes pour combattre nos monstres, pour dévoiler notre théâtre secret que ces mots qui ne suffisent pas, que ce langage qu'il a combattu toute sa vie, que ce langage auquel il n'a cessé de rendre hommage : *« Lui qui n'est qu'un murmure jeté au vent, une boule tracée sur une pierre friable ou sur une feuille éphémère, il est source de vie et de survie. Il peut défier l'espace, le temps et la mort. »*

Alain Salles

★ Jean Tardieu avait accordé plusieurs entretiens au *Monde*. Lire notamment « Le Monde des livres » du 22 février 1991. France-Culture lui rendra hommage lundi 30 janvier (à partir de 21 h 30) et mercredi 1er février, à 15 h 30.

Mortel battement

Ici commence et meurt
le peut-être encore
le très-peu le presque pas
Nulle image. Rien à voir
ni le clair ni l'obscur ni la couleur
l'ombre un instant gardée
d'un objet disparu
C'est que les signes tracés
aussitôt le feu les flambe :
il roule en deçà des sons
un grondement monotone
A travers l'énorme rien
la menace du possible
avec l'impossible
se cache pour s'accoupler
Par un bruit de paroles
je m'efforce d'imiter
ce mortel battement
qui couvre le silence
(*Formeries*, Gallimard, 1976)

Bibliographie

L'essentiel de l'œuvre de Tardieu est publiée chez Gallimard. Ses poèmes sont repris dans la collection « Poésie/Gallimard » *(Le Fleuve caché, La Part de l'ombre, L'Accent grave et l'accent aigu)*. Tardieu a publié en 1986 *Margeries*, qui rassemblent, classés de façon thématique, des poèmes inédits écrits de 1910 à 1985. Son théâtre est publié en Folio *(La Comédie du langage, La Comédie de la comédie)*. Signalons enfin l'indispensable et hilarant *Professeur Frœppel* (qui contient « Un mot pour un autre ») et le très beau *On vient chercher Monsieur Jean* (1989), *« une succession de souvenirs, coups de projecteur lancés ça et là sur mon existence disparue »*. En 1993 paraissait *Le Miroir ébloui*, recueil de textes sur l'art. *Les Cahiers de l'Herne* ont consacré un important numéro à Tardieu en 1991.

Tout le Second Empire en photographies

IL N'Y A que des portraits, mais ils sont tous là, la famille impériale – Napoléon III en tête, – les gens d'Eglise et de lettres, les savants, médecins, militaires, l'aristocratie et la bourgeoisie, gens du monde et demi-mondaines, hommes politiques, artistes, acteurs et nombre de personnages excentriques. Hommage au Second Empire, trésor constitué de cent trente albums et trente mille tirages originaux, la collection photographique de Maurice Levert (1858-1944) est mise en vente, samedi 28 janvier, à Drouot.

Maurice Levert rêvait d'une carrière militaire, mais y renonce après avoir perdu un œil. Ce « bonapartiste furieux » va devenir un collectionneur fou, amassant drapeaux, uniformes, armes, cuirasses, tout ce qui touche à l'Empire, et bien après sa chute. Il rassemble aussi des photographies, comme pour réhabiliter une époque perdue. La hiérarchie de son monde imaginaire, établie dans des albums, est exemplaire. En haut de l'affiche, la famille impériale et son entourage. En bas, les républicains, classés juste avant les criminels célèbres. *« Pour Levert, Gambetta était Satan, mais il collectionnait aussi ceux qu'il détestait »*, avoue Marc Pagneux, expert de la vente, qui ajoute : *« Ce qui l'intéressait, c'était la tête des gens ; pas la qualité de l'image, encore moins son auteur. »* Ainsi, trente portraits de Napoléon III côtoient un chef-d'œuvre signé Le Gray (l'impératrice Eugénie) et d'autres perles, comme ce portrait étonnant du prince impérial enfant par Léon Crémière.

Les albums n'ayant pas été ouverts pendant cinquante ans, les images sont comme intactes. Les militaires sont classés par armée, régiment, année de naissance et de mort, leurs états de service indiqués au dos. *« C'est une mine de renseignements pour les historiens »*, explique Marc Pagneux.

Dans la collection Levert, se trouve notamment le fonds Eugène Disdéri (1819-1889), qui a déposé, en 1854, le brevet du portrait carte de visite. Disdéri invente un appareil à huit objectifs pour prendre des poses simultanées, parmi lesquelles le client fait son choix. L'image est ensuite montée sur un bristol fin, de 5,5 cm de largeur sur 10 cm de hauteur. A regarder les fameux « albums-clientèles » de Disdéri, qui sont mis en vente, le plus célèbre studio de Paris a reçu 75 000 clients, ce qui en dit long sur le succès du procédé, dont Napoléon III lui-même avait assuré la promotion.

Les célébrités ne payaient pas, mais Disdéri se rattrapait avec les clients fortunés qu'il côtoyait : la haute société, le clergé, les ambassadeurs, les diplomates, les Russes de passage à Paris, le duc de Polignac en maillot de bain... Il était le plus cher, mais proposait des poses inventives et offrait des tirages de qualité. Le photographe mourra dans la misère, après avoir fait deux fois faillite. Disdéri n'a pas le génie de Nadar, l'inventeur du portrait psychologique et intime. *« Mais cette vente permet de réhabiliter un artiste qu'on considère comme un commerçant »*, conclut Marc Pagneux.

Michel Guerrin

★ Drouot Richelieu, 9, rue Drouot, Paris 9e (Me Richelieu-Drouot). Le 28 janvier, salle 9, 14 h 30. Tél. : 48-00-20-09 (pendant la vente).

LE MARCHÉ

VOLÉS

Pillage en Afrique. Le Conseil international des musées (ICOM) vient de publier, dans une collection baptisée « Cent objets disparus », un livre intitulé *Pillage en Afrique*. On lui souhaite le même succès que celui concernant les vols commis au temple d'Angkor, qui a permis de localiser certaines pièces (chez des marchands parmi les plus réputés) et d'obtenir la restitution au Cambodge d'au moins une d'entre elles. Renseignements : ICOM, Maison de l'Unesco, 1, rue Miollis, 75 732 Paris Cedex 15. Tél. : 47-34-05-00.

VENDUS

Haggada préemptée. Rédigée en 1779 par un Alsacien, l'exceptionnelle Haggada (récit rituel de la sortie d'Egypte que les juifs lisent le soir de la Pâque) a été adjugée 370 000 francs, par Me Tajan, le 18 janvier. Le manuscrit a été préempté par la Direction du livre.

Beau prix pour Lacombe. Georges Lacombe (1868-1916) avait un défaut grave pour un artiste : de la fortune. N'éprouvant pas le besoin de les céder, ses tableaux ont donc peu circulé. Première conséquence, ce peintre nabi reste très peu connu. Seconde conséquence, lorsqu'un tableau paraît sur le marché, il est très attendu. Surtout quand il sort pour la première fois de la collection familiale qui le conservait depuis la fin du siècle dernier. C'est le cas des *Pins rouges* (1894-1895), vendu le 22 janvier par Me Rouillac, à Vendôme (Loir-et-Cher), pour 415 000 francs. Mais, contrairement à ce que déclare le commissaire-priseur dans un excès d'enthousiasme, ce n'est pas un record mondial : *La Baie*, peint la même année, avait atteint 650 000 francs en 1990.

A VENDRE

Haute Epoque. Robert Pinquier était antiquaire. Il se sépare d'une partie de sa collection personnelle, que Me Tajan disperse le 30 janvier. On attend beaucoup, en particulier, d'un saint Jean-Baptiste attribué à Claus Sluter ; d'un lutrin allemand gothique ; d'un diptyque en ivoire du XIVe ; mais aussi de quelques beaux meubles, dont un dressoir du XVIe aux reliefs inspirés de dessins d'Androuet du Cerceau. Drouot, salle 5, à 14 h 15.

Art contemporain. Des gouaches de Chaissac, un dessin de Dotremont, un autre de George Grosz, des sculptures de Germaine Richier, Lapicque ou Chassepot, des toiles de Lucien Coutaud, Combas, un beau Jean-François Dubreuil et un superbe Duvillier, sans oublier un monochrome peint par Yves Klein en 1959 : la vente d'art contemporain – organisée par Me Charbonneaux, le 30 janvier – promet d'être intéressante. Drouot-Richelieu, salle 1, à 14 heures.

DANS LES GALERIES

JEAN NOUVEL

GALERIE GILBERT BROWNSTONE, 26, rue Saint-Gilles, 75003 Paris. Tél. : 42-78-43-21. Du mardi au samedi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 25 février.

Jean Nouvel a boycotté l'exposition du pavillon de l'Arsenal sur le concours du Grand Stade de Saint-Denis. Mais on retrouve l'architecte vedette dans cette galerie du Marais où il expose plusieurs projets, parmi lesquels le fameux stade. En principe, le galeriste Gilbert Brownstone n'attendait que des dessins. Le boycottage le fait hériter d'une monumentale maquette. On verra aussi la Tour sans fin (qui devait trouver sa place à La Défense), le projet pour le Musée Guggenheim de Salzbourg, celui, remarquable, du Reichstag de Berlin. Lille et Lucerne sont aussi au rendez-vous.

F. E.

BERNARD DESCAMPS

GALERIE LE RÉVERBÈRE 2, 38, rue Furdeau, 69001, Lyon. Tél. : 72-00-06-72. Du mercredi au samedi de 14 h à 19 h. Jusqu'au 25 février.

Bernard Descamps est un photographe qui appartient à cette génération révélée dans les années 70-80, dont le travail est lié au voyage : partir loin et souvent seul, marcher longtemps, travailler à son rythme, ramener des images qui en disent un peu sur le territoire ainsi « documenté » et beaucoup sur le photographe. Il y a quatre ans, la (bonne) galerie lyonnaise Le Réverbère 2 avait retracé le parcours d'un photographe que l'on réduit trop souvent à ses images du Sahara. Descamps revient avec les quatre saisons de l'Etna et son Japon. On y retrouve son goût pour les instants magiques, lieux mystérieux, avec des images volontairement difficiles à déchiffrer. Un zoo qui ressemble à tout sauf à un zoo, un paysage qui s'avère une toile peinte, des plans de montagne qui s'entrechoquent, notamment son Etna dans la neige. Élégant et déroutant.

M. G.

PIERRE MOIGNARD

GALERIE NATHALIE OBADIA, 8, rue de Normandie, 75003 Paris ; du mardi au samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 4 mars.

Ce sont des nus féminins, mais décapités, tordus sur eux-mêmes, creusés par endroits, gonflés à d'autres, tuméfiés d'ombres bleues, mutilés de toutes parts. Pierre Moignard, qui expose pour la première fois dans une galerie parisienne, se soucie peu de charmer. Ces corps incomplets et difformes ont une présence gênante. Ils vivent, ils bougent, ils s'agitent, ils dansent, monstres grotesques. Autour d'eux, derrière eux, le peintre déploie un fond monochrome, écarlate, azur, vert bronze ou jaune pâle, qui rejette en avant la figure et accentue le morbide de la toile. Plusieurs toiles de cette série inhumaine avouent crûment ce que Moignard doit à Bacon. Mais la violence froide et la maîtrise picturale des meilleures suffisent à démontrer qu'il y a là un peintre impressionnant d'intensité.

Ph. D.



La haute couture de l'été 1995 sous le signe des années 50

Les défilés de mode qui ont eu lieu du 21 au 26 janvier à Paris magnifient la femme dans ses courbes. Christian Lacroix a soulevé l'enthousiasme

TAILLE APPUYÉE, hanches rondes, buste en écusson, la femme de l'été 95, après une semaine de défilés, semble nostalgique des années 50, les années « Jolie Madame », *au temps où les modèles s'appelaient* « Life », « Favori », « Tourbillon », « Partie fine ». C'est la coquetterie retrouvée avec bibis, voilettes, gants et ceintures fines. La haute couture impose avec éclat son savoir-faire, révèle un sens de la ligne et des détails (coutures, ganses, quilles, noeuds, drapés) qui magnifient la silhouette, notamment avec deux vêtements chers à la *café society* de l'après-guerre : le tailleur-corset et la robe de gala. Une silhouette chère à Pierre Balmain, à Christian Dior (maître du new-look, 1947), et surtout à Jacques Fath. En flattant les courbes féminines dignes de la Belle époque, le couturier a restitué aux yeux du monde l'étoffe d'un mythe : la Parisienne.

La frivolité retrouvée réinstalle la bourgeoisie dans ses valeurs

Il aura fallu que les créateurs de prêt-à-porter, notamment les excentriques anglais Vivienne Westwood et John Galliano, exagèrent le modèle jusqu'à la caricature, pour que la haute couture parisienne prenne acte de sa différence : dans le catalogue Trois Suisses de l'été 95, les vestes cintrées et les jupes à faux-cul de Vivienne Westwood (ex-reine de la mode punk) ont déjà fait leur apparition. L'influence vient également d'Italie, avec la collection Prada, à laquelle collabore le français Marc Audibet, qui a remis à l'honneur la troublante « longueur genou » : 66 000 pièces vendues par saison. Comme John Galliano ou Claude Montana, Marc Audibet affirme avoir été contacté par le nº 1 mondial du luxe, LVMH, pour assurer la succession d'Hubert de Givenchy, dont le contrat expire fin 1995.

Un vent de séduction souffle sur la couture et lui redonne un sens dicté par Christian Dior : *« Renouveler le sentiment amoureux »*. Le grand créateur de souliers Roger Vivier, qui rouvre une boutique à Paris à quatre-vingt-sept ans, tient le même propos : *« Les robes du soir avec des chaussures de ski, on en avait un peu assez. »* Mais les robes exigent d'être à nouveau interprétées. Sur le podium, les mannequins de caractère évincent les top-models qui se contentent de jouer leur propre rôle avec indifférence. Les jupes retroussées découvrent un jupon de lingerie, les reins se parent de poufs qu'on appelait hier *« moineaux de Paris »*. Ce retour de la « féminité » est cyclique, s'oppose au minimalisme japonais des années 80 ou au style « grunge » du début de la décennie. Cette frivolité retrouvée réinstalle la bourgeoisie *dans* les valeurs *et les* stéréotypes dont l'Amérique a besoin pour se réconcilier avec Paris.

La haute couture des années 80 s'offrait une culture à travers ses hommages à l'art ; celle d'aujourd'hui s'achète une conduite : la femme chic. L'Italien Gianni Versace a ouvert le bal au Ritz avec des petits tailleurs de cérémonie, des robes sinueuses à bretelles de strass, des touches de lamés et de broderies en goutte d'eau pour corps à la plastique irréprochable. Chez Christian Dior, l'extraordinaire travail des ateliers anime la collection de Gianfranco Ferré, donnant à ces femmes-cygnes, juchées sur des escarpins, un élan invisible : d'où un savoir-faire repérable dans ces manteaux de guipure, ces fourreaux de soie incrustés d'organza et les trompe-l'oeil qui magnifient l'art de l'illusion. Le blanc, les gris vaporeux, les beiges délicats se retrouvent encore chez Valentino, dont les ouvrières aux doigts de rose ont confectionné des crinolines « Pompadour », des robes-fleurs de dentelles pour milliardaires évanescentes. Mais tant de délicatesse finit par figer une expression, dans ce qu'elle peut avoir de plus convenu : les tailleurs « politically correct » d'Oscar de la Renta (Pierre Balmain).

Cette saison, d'autres couturiers ont prouvé qu'entre les vieilles recettes académiques et le cliché-choc il y avait une place pour une vraie séduction. Au Grand Hôtel, Christian Lacroix a créé la surprise à sa manière dans une collection conçue comme un fondu-enchaîné de bleus, de gris brume, de parme, où la fluidité des étoffes, crèpes mouvants, satins, mousselines, révèle une haute couture moins faite d'images que de sentiments. Tout en courbes, le corps semble en voyage, caressé par ces noeuds lascivement noués, ces jupes frôleuses, ces décolletés retenus par une épaule, fixant le geste d'une femme au bord de l'abandon, surprise derrière un voile. Tout glisse, tout s'enroule, dans l'intimité d'un rêve, réveillé de touches acides, fleurs de soie à la boutonnière, souliers de satin orange, broderies de jais redonnant au noir toute sa lumière. De ses couleurs aériennes, s'échappaient des fragments de mémoire, guêpières de Nana, déshabillés d'Odette Swann et fourreaux-bustiers de comètes d'Hollywood.

Accueilli par une ovation, Christian Lacroix, gavroche princier, signe là une de ses plus belles collections, subordonnant son goût des mélanges à l'harmonie subtile d'une atmosphère qui enveloppe chacun de ses cinquante-quatre modèles dans un songe fin de siècle : *« Ainsi, pour moi, doit être la haute couture : une élégance, une insolence, une grâce sans cesse en équilibre au bord d'un précipice où elle ne tombe jamais... »*

Michel Klein (Guy Laroche) utilise également le passé pour l'emporter ailleurs : à l'allure des blondes parfaites de Hitchcock ou de Truffaut, en tailleur ceinturé d'un trait noir, ou robe marine à parements blancs glacés, il ajoute une note d'excentricité : kimonos d'organza vert fluo en fleurs, robe-fourreau brodée de miroirs ou retenue par un « Love » en lettres d'or enlacées. Partant de l'artifice, il arrive au naturel, glissant, comme Jacques Fath, des petits coussins d'organza pour redonner les courbes d'une anatomie idéale.

Deux maîtres, Hubert de Givenchy et Yves Saint Laurent, ont prouvé une nouvelle fois que la véritable élégance se passe de nostalgie. Comme leurs robes qui frôlent le corps, sans jamais le contraindre, leur collection révèle une maîtrise de la coupe qui rend tout possible, jusqu'à l'extrême simplicité. *« L'important, c'est que les robes aient l'air de flotter tout en étant construites »*, dit Hubert de Givenchy, qui a rendu avec dix robes drapées, un bouleversant hommage à Madame Grès, disparue en novembre 1993.

Yves Saint Laurent apprivoise l'anecdote d'une saison pour la soumettre à son style : de là ces tailleurs de lainage dont la taille, tout en étant marquée, ne se rompt pas, ces blouses à la sophistication absolue, que les femmes portent comme des tee-shirts, ces jupes qui accompagnent le mouvement des jambes. Les mannequins ont chez lui une fierté qu'elles n'ont pas ailleurs, comme si ses vêtements habillaient une force et une intelligence qui n'ont jamais besoin de se trahir.

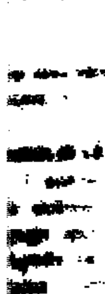
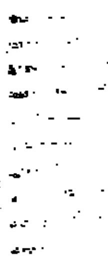
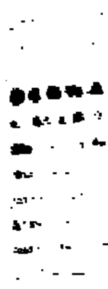
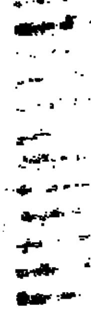
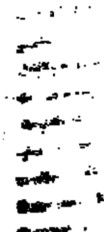
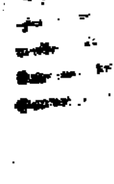
Le dernier luxe peut-être est d'avoir un monde à soi, comme l'ont prouvé Emmanuel Ungaro et Paco Rabanne, pourtant aux antipodes l'un de l'autre : si le premier joue d'une manière très sensuelle avec le tissu, soulevant les taffetas en poufs, drapant les décolletés de soie, tournant autour du corps pour en magnifier toutes les rondeurs, le second, lui, s'envole dans l'espace, avec des robes-bijoux, comme des mobiles de couleur, articulées pour des Salomé du troisième millénaire. L'un comme l'autre réussissent à faire partager le plaisir de ce métier, là où certains se cloisonnent dans des images du futur qui datent des années 60 (Olivier Lapidus et sa collection pleine d'effets spéciaux), voire des refuges esthétisants : d'où le ratage de Bernard Perris chez Jean-Louis Scherrer, avec ses allusions mal dégrossies à Marlène Dietrich, dignes d'une mauvaise série télé. Bien des choix pourraient être remis en question, comme celui des trop vastes salles du Carrousel du Louvre. Elles révèlent parfois les limites d'une haute couture entraînée par ses gestionnaires sur le terrain parfois périlleux de l'Audimat.

Laurence Benaïm

Yves Saint Laurent

Michel Klein pour Guy Laroche

Dessins Aurore de la Morinière



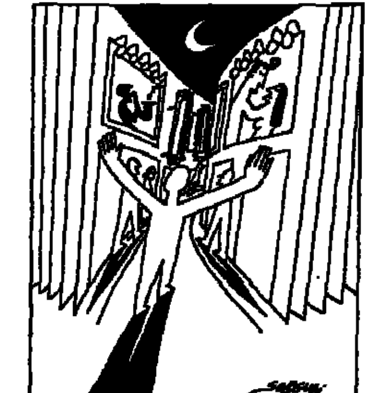






Lounès Matoub

Premiers concerts du chanteur kabyle après son enlèvement par le GIA



LE 25 SEPTEMBRE 1994, le *chanteur* kabyle Lounès Matoub était enlevé, près de Tizi-Ouzou, par un groupe d'hommes armés appartenant au GIA. Défenseur farouche de la langue et de la culture berbères, Lounès Matoub est, aux côtés d'Aït Menguelet, d'Idir et de Ferhat (qui était parmi les otages de l'Airbus français détourné par le GIA, le 24 décembre dernier), l'un des tenants de la nouvelle *chanson kabyle, mélodique et engagée.*

Un livre vient de paraître, *Rebelle* (chez Stock, collection « Au vif »). Matoub y retrace un itinéraire personnel marqué par la *contestation politique et les violences* physiques commises à son encontre. Lounès a le sang bouillonnant, la chanson l'a sauvé de la mort par étouffement (l'hégémonie arabe sur l'Algérie), des balles (de la police), des couteaux (de son voisin), du kidnapping meurtrier (les fous de Dieu du Groupe islamiste armé).

★ *Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès* (Mº Porte-de-Pantin). *14 heures et 20 heures, le 28.* Location FNAC et Virgin. Tél. : 49-54-30-00. 176 F.

UNE SOIRÉE A PARIS

« Etudes sur Paris » : la machine et la ville
Dans le cadre du cycle « Cinéma muet en concert », le Musée du Louvre présente *Etudes sur Paris, un film d'André Sauvage (1928)* composé de cinq études poétiques. Réponse à la question posée par le cinéaste : *« Quelle nourriture trouve l'œil à Paris ? »*, le film ambitionne de *« découvrir, par un travail méthodique et sévère, la cinégraphie d'une ville dont la présence nous charme inlassablement »*. Il sera projeté avec un accompagnement musical improvisé par l'ensemble Polychromie, placé sous la direction artistique de Nvart Andreassian. Auditorium du Louvre, entrée par la Pyramide. 20 heures, le *28* ; 16 heures, le 29. Tél. : 40-20-51-86. 100 F (tarifs réduits : 80 F, 65 F et 50 F).

Une soirée d'automne
Le Centre culturel suisse rend *hommage à Friedrich Dürrenmatt*. Avec une exposition de ses *dessins et peintures, des documents filmés*, et, pour un soir seulement, celui du *28 janvier*, la lecture-spectacle d'*Une soirée d'automne*. Mise en scène par Werner Düggelin, qui a dirigé le Théâtre de Bâle avec Dürrenmatt, cette pièce radiophonique inquiétante, écrite en 1957, est *lue par Jean-Claude Perrin* et le merveilleux Roland Bertin.
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, 3e (Mº Saint-Paul ou Rambuteau. 20 h 30, *le* 28. Tél. : 42-71-38-38. Entrée gratuite sur réservation.

Boulez en films
Un week-end cinématographique pour tout savoir sur l'art sur la gestation de *Répons*, l'œuvre la plus célèbre de Pierre Boulez que l'on entendra à la Cité de la musique cette année et non au cours des six concerts du London Symphony Orchestra organisés par le Théâtre des Champs-Elysées pour les soixante ans du chef-compositeur. D'autres documents filmés (dont l'excellent *Naissance d'un geste* d'Olivier Mille, samedi à 18 heures) éclairera sur les mille talents et la personnalité complexe de cet artiste complet.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne (Mº Alma-*Marceau*). *Projections* à 15 heures, 16 h 30, 18 heures et 19 h 30, les 28 et 29. Entrée libre. Tél. : 49-52-50-50.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

AINSI SOIENT-ELLES
Film français de Patrick et Lisa Alessandrin
Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Rex, dolby, 2e (36-*68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-*34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; *rés. : 40-30-20-10) ; UGC* Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

AU TRAVERS DES OLIVIERS
Film iranien d'Abbas Kiarostami
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; *Sept Parnassiens,* 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LES CENT ET UNE NUITS
Film français d'Agnès Varda
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, handicapés, *dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ;* rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; *rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation*, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; *rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille,* 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, *dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. :* 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

JUNIOR
Film américain d'Ivan Reitman
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-*Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ;* rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex, dolby, 2e *(36-68-70-23) ; UGC Montparnasse,* dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, *12e (36-68-62-33) ; Gaumont* Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-*70-39 ;* rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, *20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44* ; rés. : 40-30-20-10).

OUBLIE-MOI
Film français de Noémie Lvovsky
Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-*69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e* (43-26-48-18) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TAK TAK
Film polonais de Jacek Gasiorowski
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TOM EST TOUT SEUL
Film français de Fabien Onteniente
Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, *8e* (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55).

VA MOURIRE
Film français de Nicolas Boukhrief
*Forum Orient Express, 1er (36-65-70-*67) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e *(36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).*

VANYA, 42e RUE
Film américain de Louis Malle
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-*75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet* Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-*19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-*10).

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

AMATEUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BAB-EL-OUED CITY (Alg., v.o.) : Epée de Bois, *5e (43-37-57-47)* ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BEFORE THE RAIN *(Fr.-Brit., v.o.)* : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

COUPS DE FEU SUR BROADWAY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e *(43-54-42-34) ; UGC Danton,* 6e (36-68-34-21) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-*10) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-*66-54) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e *(43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-*30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugre*nelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-*24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-*34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-*22) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Lyon Bastille, *12e (36-68-62-33) ; Gaumont* Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

LES ÉPICES DE LA PASSION *(Mex., v.o.)* : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ÉTRANGE NOËL DE M. JACK (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet *Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-*68-12).

EXOTICA (*) (Can., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

FARINELLI (Fr.-Bel.-It.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet *Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-*12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e *(36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Les Na*tion, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; *rés. 40-30-20-10) ; Escurial,* 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC *Maillot*, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LE FILS PRÉFÉRÉ (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; *Bretagne, 6e (36-65-70-37 ;* rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e *(36-68-75-55) ; Gaumont Alésia,* 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; *Le Gambetta, 20e* (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

FRANKENSTEIN (*) (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; *Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; *36-68-69-27) ; Gaumont Grand* Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; *Majestic Passy, 16e* (42-24-46-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; *UGC Gobelins,* 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-*22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ;* 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

FRESA Y CHOCOLATE (Cubain, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

HIGHLANDER 3 (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; *36-68-81-09 ; rés. 40-*30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e *(36-68-29-31) ;* Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; *rés. 40-30-20-*10).

JOUR DE FÊTE (Fr.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Lucer*naire, 6e (45-44-57-34).*

KABLOONAK (Fr.-Can., v.o.) : *George-V, 8e (36-68-43-47).*

KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

KATIA ISMAÏLOVA *(Russo-Fr., v.o.)* : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LADYBIRD *(Brit., v.o.) : Epée de Bois,* 5e (43-37-57-47).

LÉON *(*) (Fr., v.o.)* : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).

LITTLE NEMO (A., v.f.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LITTLE ODESSA *(*) (A., v.o.)* : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; *rés.* 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LOU N'A PAS DIT NON (Fr.-Suis.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-*09 ; rés. 40-30-20-10).*

MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MURIEL (Austr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

NAKED IN NEW YORK (A., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; *36-68-68-12) ;* Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE PÉRIL JEUNE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; *Saint-André-des-Arts I, 6e* (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; *Gaumont Opéra* Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; *Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ;* rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé *Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gam*betta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e *(43-26-84-65).*

POUSSIÈRES DE VIE (Fr.-Hong-Kong-Alg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; George-V, 8e (36-68-43-47).

PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., *v.o.) : Gaumont les Halles, 1er* (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, *9e* (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-*24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-*22) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14).

PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-*70-43) ; UGC Biarritz, 8e* (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-*46-85 ; rés. 40-30-20-10)* ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

LE ROI LION (A., v.o.) : Forum Orient *Express, 1er (36-65-70-67) ;* George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gau*mont Marignan-Concorde, 8e* (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC *Convention, 15e (36-68-29-31) ;* Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ROSINE (*) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-*68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ;* Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).

LES SILENCES DU PALAIS *(Tun.-Fr., v.o.)* : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SOFIE (Su.-Dan.-Nor., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

SOLEIL TROMPEUR *(Fr.-russe, v.o.)* : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN INDIEN DANS LA VILLE (Fr.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(36-68-62-33) ;* Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, *14e (36-68-75-55 ; rés.* 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

WALLACE ET GROMIT *(Brit., v.o.)* : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; *Europa Panthéon* (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-*27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés.* 40-30-20-10).

ZADOC ET LE BONHEUR *(Fr.)* : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI
Police (1985), de Maurice Pialat, 19 h ; Programme Rêveuse bourgeoisie, 21 h.

DIMANCHE
Gaumont : En couleurs et en chansons, 16 h 30 ; Programme l'Esprit maison, 19 h ; Fanny et Alexandre (1982, v.o.), d'Ingmar Bergman, 21 h.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

SAMEDI
Cycle *Marco Ferreri : l'Amour à la* ville (1953, v.o.), de Michelangelo Antonioni, Dino Risi, Federico Fellini, C. Zavattini et F. Maselli, Alberto Lattuada, 17 h ; la Maison du sourire (1991, v.o.), *de Marco Ferreri*, 19 h 30 ; la Chair (1991, v.o.), de Marco Ferreri, 21 h 30.

DIMANCHE
Cycle Marco Ferreri : le Manteau (1952), *de Alberto Lattuada, 17 h ; El* Cochecito (1967, v.o.), de Marco Ferreri, 19 h 30 ; Diaro di un vizio (1992, v.o.), de Marco Ferreri, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI
J'accuse (1918), d'Abel Gance, 17 h 30 ; Pathé Journal ; *Romance de* Paris (1941), de Jean Boyer, 20 h 30.

DIMANCHE
Pathé, premier empire du cinéma : la Merveilleuse Vie de Jeanne d'Arc *(1927)*, de Marco de Gastyne, 14 h 30 ; Pathé Journal ; la Langue bien pendue d'Henri Champetier ; l'Impossible Monsieur Pipelet (1955), d'André Hunebelle, 17 h 30 ; Je suis avec toi (1943), de Henri Decoin, 20 h 30.

LUNDI
Pathé, premier empire du cinéma : Pathé Journal, 14 h 30 ; Théodore et Cie (1933), de Pierre Colombier ; les Durs à cuire (1963), de Jack Pinoteau, 17 h 30 ; Pathé Journal ; l'Aventurier (1934), de Marcel L'Herbier, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI
Prends l'oseille et tire-toi (1969, v.o.), de Woody Allen, 16 h 30 ; le Pactole (1984), de Jean-Pierre Mocky, 18 h 30 ; Monsieur Verdoux (1947), de Charles Chaplin, 20 h 30.

DIMANCHE
L'Argent : Quand la ville dort (1950, v.o.), de John Huston, 14 h 30 ; le *Mandat, v.f.), d'Ousmane Sembène*, 16 h 30 ; la Vie de bohème (1991), d'Aki Kaurismaki, 18 h 30 ; l'Honorable Catherine (1942), de Marcel L'Herbier, 20 h 30.

MARDI
L'Argent : Monsieur Taxi (1952), de André Hunebelle, 14 h 30 ; le Cave se rebiffe (1961), de Gilles Grangier, 16 h 30 ; *les Affaires sont les affaires* (1942), de Jean Dréville, 18 h 30 ; Haute Pègre (1932, v.o.), d'Ernst Lubitsch, 20 h 30 ; les Débats de la SCAM : En quête de banlieue (1994), de Manu Bonmariage, *20 h 30.*

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

47-03-12-50)

SAMEDI
Max Frisch, journal I-III (1981), de Ri*chard Dindo, 16 h 30.*

DIMANCHE
Ernesto Che Guevera, journal de Bolivie (1994), de Richard Dindo, 16 h 30.

SÉANCES SPÉCIALES

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche *21 h 10.*

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 13 h 30.

ASTÉRIX ET CLÉOPATRE (Bel.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 13 h 45.

ASTÉRIX, LE GAULOIS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; *rés. 40-30-20-10) samedi* 20 h.

AU NOM DU CHRIST (ivoirien, v.f.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 18 h.

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi, dimanche 16 h 10.

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) *samedi, dimanche 18 h.*

BELLE ÉPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 16 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 21 h.

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX *(Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ;* rés. 40-30-20-10) samedi, dimanche 15 h 30.

DRACULA (*) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 23 h 50 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h 10.

L'ÉCUME DES JOURS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 20 h, dimanche 18 h 30.

EXCALIBUR *(A., v.o.) : Saint-Lambert,* 15e (45-32-91-68) samedi 21 h.

HELLZAPOPPIN *(A., v.o.) : Reflet Médicis I*, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 10.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 20.

I LIKE IT LIKE THAT (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 18 h, dimanche 19 h 45.

L'ILE ÉTOILÉE (coréen, v.o.) : Europa *Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e* (43-54-15-04) dimanche 11 h 50.

L'ILE NUE *(Jap., v.o.)* : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 10.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68) samedi 18 h 50.*

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi 20 h, dimanche 22 h.

LUMIÈRE NOIRE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 18 h, dimanche 19 h 30.

MIRACLE SUR LA 34e RUE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi, dimanche 17 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 16 h 50.

MON CHER SUJET *(Fr.-Suis.)* : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 12 h.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; *rés. 40-30-20-10)* samedi 19 h.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 19 h 30.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h 10.

LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, *5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.*

POUCELINA (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 13 h 30.

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.

LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) dimanche 13 h 25.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 18 h 50.

RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 35.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 10.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 13 h 10.

RUE PRINCESSE (ivoirien) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 16 h 20.

SIMPLE MEN (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 45.

SOMBRAS EN UNA BATALLA *(Esp., v.o.)* : Latina, 4e (42-78-47-86) samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

SPEED (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; *rés.* 40-30-20-10) samedi 19 h 15.

TEX AVERY CARTOONS, v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) samedi 0 h, 4 h.

THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 14 h 20.

THIRTY TWO *SHORT FILMS* ABOUT GLENN GOULD (Can., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) *dimanche* 12 h.

TUEURS NÉS (**) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 05 ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-*18-09) samedi 19 h 55,* dimanche 17 h 40.

LA VIE ET LA *MORT* DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 21 h 55.

REPRISES

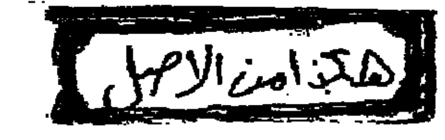
FOLIES DE FEMMES
de Erich von Stroheim, avec Erich von Stroheim, Maude George, Mae Bush, Rudolph Christians, Miss Dupont, Dale Fuller.
Américain, 1921, noir et blanc.
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'HOMME D'ARAN
de Robert Joseph Flaherty, avec Colman Tiger King, Maggie Dirrane, Michael Dillane, Pat Mullen, Big Patcheen.
Britannique, 1934, noir et blanc (1 h 20).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

Sélections mode d'emploi

lundi (daté mardi) : musique classique, danse et cinéma à Paris et en Ile-de-France ;
mardi : théâtre et cinéma à Paris et en Ile-de-France ;
mercredi : jazz, rock, chanson, musique du monde, à Paris en Ile-de-France ;
jeudi : arts et cinéma, à Paris et en Ile-de-France ;
vendredi : musiques toutes disciplines confondues, théâtre et art, en régions.
samedi : cinéma, à Paris et en Ile-de-France.



SAMEDI 28 JANVIER

TF 1

20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard

22.45 Magazine : Ushuaïa. Cracheurs de feu ; Nager n'est pas jouer, de Gil Kebaili ; Le Géant et l'Hoiho, de Didier Leroux ; Chiens de glace, d'Erich Proll et Volker Raus.
23.50 Magazine : Formule foot.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.00 TF 1 nuit (et à 2.05, 3.15, 3.55, 4.35).
1.10 Programmes de nuit. L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 2.15, Le Vignoble des maudits ; 3.25, Histoires naturelles (et à 5.05) ; 4.05, Intrigues ; 4.45, Musique.

FRANCE 2

20.50 Magazine : Les Ailes de l'espoir. *Une nouvelle émission humanitaire. Cette semaine Haïti.*

22.45 Magazine : Les Enfants de la télé. Présenté par Arthur. Invités : Josiane Balasko, Vittoria Abril, Alain Chabat.
0.00 Magazine : La 25e Heure. Fred Astaire, danseur, chanteur, de David Heeley, avec Audrey Hepburn.
0.55 Les Films Lumière. Le Cigare introuvable.
1.00 Journal, Météo et Journal des courses.
1.10 Programmes de nuit. Taratata (rediff.) ; 2.15, Bouillon de culture (rediff.) ; 3.20, Histoires d'en parler ; 3.35 Crocodile ballon ; 3.50, Dessin animé (et à 5.50) ; 4.00, Open d'Australie.

FRANCE 3

20.50 ▶ Téléfilm : Le Sang du chasseur. De Gilles Carle, avec Michael Biehn, Alexandra Vandernoot.

22.25 Magazine : Ah ! Quels titres ! Invités : Alain Etchegoyen (*Opérations corruption*) ; Denis Jeambar et Jean-Marc Lech (*La Grande Lessive*) ; Dominique Jamet (*Le Nouveau Candide*) ; Pierre-Antoine Lorenzi (*Corruption et imposture*) ; Jean Montaldo (*Mitterrand et les quarante voleurs*) ; Gisèle Dessaux Prince (*Ils ont tué mon père*) ; Patrice Debré (*Louis Pasteur*) ; Hector Bianchiotti (*L'Amour et autres démons*).
23.25 Météo et Journal.
23.50 Magazine : Musique et compagnie. La guitare d'Alexandre Lagoya.
0.50 Musique : Cadran lunaire. Préludes, de Debussy (15 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Un amour à haut risque. De John Herzfeld, avec Donna Mills, Stephen Collins. *Une journaliste américaine spécialisée dans les affaires de terrorisme international enquête sur la disparition, six mois auparavant, de l'homme qu'elle était sur le point d'épouser et qu'elle a cru apercevoir dans un reportage télévisé.*

0.00 Série : Les Professionnels.
2.30 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.55, Le Monde des hélicoptères ; 4.40, Portrait des passions françaises (La nostalgie) ; 5.15, Coup de griffes (Paco Rabanne) ; 5.40, Fréquenstar.

CANAL +

20.30 Téléfilm : Comment épouser un héritage. De Patrice Ambard.
21.50 Flash d'informations.
21.55 Court métrage : A Game with no Rules. De S. Reynolds.
22.15 Magazine : Jour de foot.

23.00 Cinéma : L'Exorciste. ■ Film américain de William Friedkin (1973).
1.00 Cinéma : Montparnasse Pondichéry. ■ Film français d'Yves Robert (1993).
2.40 Cinéma : Rush. □ Film américain de Lili Fini Zanuck (1991).
4.35 Cinéma : Le Fil de l'horizon. ■ Film franco-portugais-espagnol de Fernando Lopes (1992).
6.05 Documentaire : Maheswami, Sadhu et dieu vivant. De Naresh Bedi et Michael Yorke (49 min).

ARTE

20.40 Téléfilm : Les Taupes. Bienvenue à la maison. De Geoffrey Sax, avec Nigel Havers, Warren Clarke (4e partie). *Les services secrets du KGB en Grande-Bretagne. Une série décapante.*

21.40 Documentaire : Balagan. D'Andres Veiel. *Une réflexion sur l'actualité et l'avenir des relations entre Juifs et Arabes au Proche-Orient.*
23.10 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Patrice Blanc-Francard. Frog Mouth ; Mégamix : le rap et islam.
0.25 Série : Johnny Staccato. 4. La Boutique des quatre vents, avec John Cassavetes, Eduardo Ciannelli (v.o., 20 min) *Enquête à Chinatown sur un homme mystérieux qui tue des Japonais.*

CÂBLE

TV 5 19.00 C'est tout Coffe. 19.25 La Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Le Journal de la TSR. En direct. 20.00 Feuilleton : Au nom du père et du fils. 21.00 Le Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Perdu de vue. Rediff. de TF 1 du 9 janvier. 23.40 J'ai un problème... Rediff. de France 2 du 21 janvier. 0.35 Le Journal de France 3. Edition Soir 3 (25 min).
PLANÈTE 19.40 Quand les Romands rêvent l'Amérique. De Viviane Mermod-Gasser et Claudio Tonetti. 20.20 Gentleman Racer. D'Hervé Tiberghien. 20.35 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 12. F 14 Tomcat. 21.35 ▶ Pierre Mendès France. De Jean-Christophe Rozé. 23.10 Du raï pour Jimmy. De Fred Gremeaux. 23.35 BD : spécial Angoulême 94. De Christophe Heili. 0.05 Force brute. De Robert Kirk. 19. Le génie. 0.55 Planète océan. D'Hugh Piper. 8. Sauver la mer.
PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 Paris modes homme. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Billard à 3 bandes. Coupe du monde. Finale. A Gand (Belgique). 22.30 Embouteillage. 23.35 Johnny Hallyday dans la chaleur de Bercy. Concert enregistré en 1990. (125 min).
CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 La Véritable Histoire de Malvira. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Raconte-nous une autre histoire. 20.00 Moby Dick.
CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Allemagne, août 1916. 21.50 Série : Au nom de la loi. 22.20 Nonante. 23.20 Série : Lonesome Dove. 0.15 Road Test. 0.40 Série : Seinfeld (30 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Tonnerre mécanique. 20.45 Série : Les Boussardel. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Belphégor ou le fantôme du Louvre. 1re époque : Le Louvre (70 min).
MCM 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 Naked City. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Sting Unplugged. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).
EUROSPORT 17.25 Football. En direct de Toulouse. Championnat de France D2 : 26e journée. Toulouse-Gueugnon. 19.30 Saut à skis. En différé. Coupe du monde. A Lahti (Finlande). 20.30 Biathlon. En différé. Coupe du monde. A Ruhpolding (Allemagne). 21.00 Golf. En différé. Johnny Walker Classic : 3e jour. A Manille (Philippines). 22.00 Tennis. Résumé de la finale simple dames des Internationaux d'Australie de Melbourne. 23.00 Boxe. En direct d'Afrique du Sud. Championnat du monde des poids mi-mouche WBO. Baby Jake Matla la-Alberto Jimenez. 1.00 International Motorsport. 4.00 Tennis. En direct de Melbourne. Finale simple messieurs des Internationaux d'Australie.
CINÉ CINÉFIL 10.25 ▶ Le Dernier Tournant. ■ ■ Film français de Pierre Chenal (1939). 18.05 Actualités Pathé nº 1. 19.00 Actualités Pathé nº 2. 19.50 Actualités Pathé nº 3. 20.40 Le Club. Invité : Robert Evans. 22.00 Documentaire. 23.00 J'avais cinq fils. ■ Film américain de Lloyd Bacon (1944, N., v.o.). 0.50 Cargaison clandestine. □ Film français d'Alfred Rode (1947, N.).
CINÉ CINÉMAS 18.15 Les cow-boys ne pleurent pas. Téléfilm américain d'Anne Wheeler. 20.00 Hollywood 26. 20.30 Sourdes rivalités. Téléfilm américain de Paul Wendkos (95 mn). 23.00 Au-delà de la peur. ■ Film français de Yannick Andrei (1974). 0.30 Le Vice dans la peau. Téléfilm classé X.

RADIO

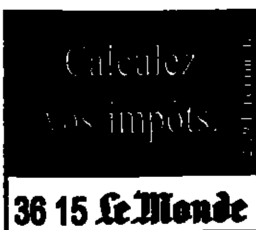
FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Récital Petr Kral. 20.00 Le Temps de la danse. Théâtre de la ville : Les rendez-vous chorégraphiques de Sceaux ; Strasbourg. 20.30 Photo-portrait. François Lesage, brodeur. 20.45 Fiction. Giacomo le Tyrannique, de Giuseppe Manfridi. 22.35 L'Air du temps. Splendeurs et misères des compositeurs contemporains. 0.05 Clair de nuit. Jean-Marc Aubert, écrivain.

FRANCE-MUSIQUE 19.15 Soliste. Clara Haskil, piano. Concerto pour piano et orchestre nº 3 op. 37, de Beethoven, par l'Orchestre des concerts Lamoureux, dir. Igor Markevitch ; Concerto pour piano et orchestre K 271, de Mozart, par l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. Paul Sacher. 20.00 Soirée Lyrique. Donnée le 13 juillet 1994 au Covent Garden de Londres, par le Chœur et Orchestre de l'Opéra Royal de Covent Garden, dir. Colin Davis, Manon, de Massenet, Léontina Vaduva (Manon), Rosemary Joshua (Pousette), Yvonne Barclay (Javotte). 0.05 Musique pluriel. Concert donné le 14 novembre 1994 à la salle Favart de l'Opéra Comique, par l'Ensemble Tomkins et l'Ensemble Modern, dir. Peter Eötvös, What is the world op. 30, de Kurtag, Marta Kurtag et György Kurtag, pianos. 0.05 Auto-portrait. Marc Minkowski, directeur des Musiciens du Louvre.

DIMANCHE 29 JANVIER

TF 1

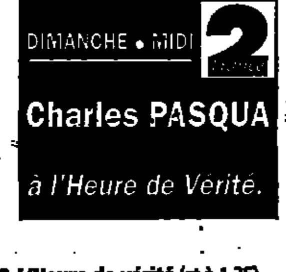
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Invités : François Léotard, ministre de la défense ; Philipe Biberson, président de Médecins sans frontières.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.



20.45 Cinéma : Haute Sécurité. ■ Film américain de John Flynn (1989).
22.40 Magazine : Ciné dimanche.

22.50 Cinéma : Cinema Paradiso. ■ ■ Film italo-français de Giuseppe Tornatore (1989).
0.55 Journal et Météo.
1.10 Concert à Notre-Dame-de-Cléry. Œuvres de Grieg, Vivaldi, Mozart, Respighi, par le *Sinfonietta* de Chambord, l'Orchestre régional du Centre, dir. Amaury du Closel.
2.25 TF 1 nuit (et à 3.20, 4.25).
2.35 Programmes de nuit. L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 3.30, Le Vignoble des maudits ; 4.35, Musique ; 5.05, Histoires naturelles.

FRANCE 2



12.00 L'Heure de vérité (et à 1.25). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Charles Pasqua.
12.50 Météo (et à 13.15).
12.55 Loto, Journal et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec East 17.
15.00 Série : Le Renard.
16.10 Dimanche Martin (suite).
17.45 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.
18.15 Magazine : Stade 2 (et à 4.40).
19.50 America Cup.
19.59 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : Le Choix d'aimer. □ Film américain de Joel Schumacher (1991).
22.45 ▶ Magazine : Géopolis. L'argent des Français, de Michel Hermant.
0.08 Les Films Lumière.
0.10 Journal, Météo et Journal des courses.
0.25 Magazine : Musiques au cœur. Présenté par Eve Ruggieri. Spécial danse. Invité : François Raffinot, chorégraphe.
2.25 Programmes de nuit. La Revue de presse de Michèle Cotta ; 3.15, Le Huitième Ciel ; 3.30, J'ai un problème (rediff.) ; 4.20, Descentes ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Documentaire : Les Cinq Continents. Belfast à l'école de la paix, de John Bertucci, Serge Gordey, Patrice Barrat.
14.00 Série : Les Mystères de l'Ouest.
14.50 Magazine : Sports dimanche. A 14.55, Tiercé : Prix d'Amérique ; à 15.35, Escrime : épreuve de Coupe du monde de fleuret hommes à Paris ; à 16.00, Cyclo-cross : Championnat du monde ; à 16.35, Athlétisme : Masters de Vittel.
18.00 Magazine : Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, journal régional.
20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
21.55 Téléfilm : Cœur de père. D'Agnès Delarive, avec Jean-Paul Comart, Anne Le Ny.

22.55 Dimanche soir. Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc ; suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.35 Météo et Journal.
23.55 Cinéma : Remorques. ■ ■ ■ Film français de Jean Grémillon (1939-1941). Avec Jean Gabin, Michèle Morgan, Madeleine Renaud.
1.20 Musique : Cadran lunaire. *Tosca* (extrait), de Puccini, par l'Orchestre municipal de Rio, dir. John Demain (15 min).

M 6

12.10 Magazine : Mode 6. Spécial Yves Saint Laurent.
12.40 Série : Flash.
13.30 M 6 Kid.
15.00 Série : L'Etalon.
15.25 Magazine : Fréquenstar (et à 2.30). Henri Salvador.
16.20 Série : Le Joker.
17.15 Téléfilm : Commissaire Flemming, le prince et l'assassin.
18.55 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.40 Sport 6 (et à 0.40).

20.45 Magazine : Capital. Les aventuriers de l'export. Reportages : Carrefour s'attaque au Mexique ; Les jeux vidéo français : des petits jeunes qui marchent fort ; La livraison d'un Airbus ; Alcatel : un vaisseau-amiral de la France en Chine ; Indiana Jones en casque de chantier ; Le filon vietnamien des médicaments français.

22.45 Magazine : Culture pub (et à 5.40). La saga des marques. Peugeot, au bonheur du Français moyen. Enquête : sport et industrie.
23.15 Cinéma : Frissons asiatiques. □ Film italien d'Albert Thomas. Avec Chai Lee.
0.50 Magazine : Rock express.
1.25 Musique : Boulevard des clips (et à 6.05).
3.25 Rediffusions. Coup de griffes (Hanae Mori) ; 3.50, Portrait des passions françaises (La colère) ; 4.45, Fidae 1992, Chili.

CANAL +

EN CLAIR JUSQU'À 14.05

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : L'Annamite. De Thierry Chabert, avec Axelle Grelet, Marie Bunel.
15.45 ▶ Documentaire : Gérard Philipe, un prince dans la foule. De Dominique Cazenave et Anne Andreu.
17.00 Dessin animé : Les Simpson.

EN CLAIR JUSQU'À 18.30

17.25 Ça cartoon.
18.15 Sport : Football. En direct. Monaco-PSG. Match décalé de la 24e journée du championnat de France ; à 18.30, coup d'envoi.

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

20.30 Magazine : Le Journal du art. Présenté par Jean Teulé. Rubriques : Une histoire du art ; Une nouvelle du art ; Une vacherie du art.

20.35 Cinéma : Le Saint de Manhattan. □ Film américain de Tim Hunter (1992). Avec Danny Glover, Matt Dillon, Rick Aviles.
22.15 Flash d'informations.

22.20 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; Athlétisme.
0.00 Sport : Football américain. En direct de Miami (Floride). Finale du Super Bowl : San Francisco 49ers-San Diego Chargers (240 min.).

LA CINQUIÈME

12.00 Pose ton cartable. Téléchat ; La Vie devant moi : le métier d'astronaute ; Grimmy ; Rintintin : Rintintin et le chef apache.
13.00 Jeu : Ça déménage.
13.30 Les Grands Séducteurs. Gregory Peck.
14.30 Magazine : L'Esprit du sport. Invité : Jean Lacouture.
15.30 Magazine : Jeux d'encre.
16.00 Magazine : Détours de France.
17.00 Magazine : Le Sens de l'Histoire. Le grand jeu (la guerre froide). Témoins : André Fontaine, Emmanuel Behr.
18.30 Magazine : Va savoir. Orléans.

ARTE

19.00 Série : Max Linder. Max n'aime pas les chats (1913). Max ne se mariera pas (1911). La Malle au mariage (1912).
19.30 Magazine : Métropolis. Exposition Paul Klee ; John Ford a cent ans ; Le carnaval alémanique ; La bibliothèque bosniaque.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Fou, fou, foot américain. Soirée proposée par Laurent Plégelatte.
20.41 Cinéma : Le Lion de papier. ■ Film américain d'Alex March (1968).

22.25 Documentaire : Super bowl, un rêve américain. De Laurent Plégelatte. *Tout sur le football américain. Le dernier dimanche de janvier, on prévoit que plus de 150 millions d'Américains seront devant leur poste de télévision pour la finale du championnat professionnel.*
23.35 Prends le ballon et tire-toi. Montage burlesque de Pierre Coutrot (1995), avec Buster Keaton, Lloyd Hamilton, Mac Sennett.
23.55 Documentaire : The Coach. De Anand Tucker (v.o., 52 min). *Tom Landry, entraîneur des Dallas Cowboys pendant vingt ans. Portrait d'une figure légendaire. Un document qui insiste sur les liens entre football et religion.*

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 à 19.00. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Pierrot le Fou. ■ ■ ■ Film français de Jean-Luc Godard (1965). 23.35 Bas les masques. Rediff. de France 2 du 11 janvier. Je l'aime mais je ne devrais pas. 0.45 Journal de France 3. Edition de Soir 3.
PLANÈTE 15.33 ▶ Variations sur un thème d'alto. De Jean-Claude Wouters. 19.05 Les Iles aux trésors. De Dafydo Williams. 6. Les trésors de l'île d'Elbe. 19.30 Liban : bout à bout. D'Olga Nakkas. 20.35 Dinosaures. De Robin Bates (3/4). 21.30 Asi'na'ma, Cuba l'Africaine. De Mireille Mercier-Bala et Daniel Pinos. 22.35 Quand les Romands rêvent l'Amérique. De Viviane Mermod-Gasser et Claudio Tonetti. 23.10 Gentleman Racer. D'Hervé Tiberghien. 23.25 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 12. F 14 Tomcat. 0.25 ▶ Pierre Mendès France. De Jean-Christophe Rozé.
PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. Depuis le restaurant Ledoyen. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Paris modes homme (et 23.55). 21.00 Gloria. ■ ■ Film américain de John Cassavetes (1980, v.o.). 23.00 Documentaire : *Daniel Humair. 0.25 Le Canal du savoir* (60 min).
CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. A la découverte d'une espèce animale, ses rapports avec l'homme, ses caractéristiques. 18.30 Série : Le Chemin de la réussite. 19.30 Raconte-nous une autre histoire.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.30 Série : Dream on. 21.00 Country Box. 21.30 Série : Monty Python's Flying Circus (25 min). 22.10 Série : New York Police Blues. 23.00 Destinations séries. 23.30 Série : Les Envahisseurs. La mutation (50 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Tonnerre mécanique. 20.45 Série : Mission impossible-année 1. 21.35 Série : Mission impossible-année 2. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Les Boussardel. Les Enfants gâtés (90 min).
MCM 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends. Spécial U2. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 Naked City. 0.30 Blah-Blah Metal (25 min).
MTV 20.30 The Brothers Grunt. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers'Ball (150 min).
EUROSPORT 15.00 Cyclo-cross. En direct. Championnats du monde open. A Eschenbach (Suisse). *19.30 Saut à skis. En différé.* Coupe du monde de saut à skis. A Lahti (Finlande). 20.30 Biathlon. En différé. Coupe du monde. A Ruhpolding (Allemagne). 21.00 Athlétisme. En différé. Meeting indoor de Moscou (Russie). 22.00 Tennis. Résumé des finales simples messieurs et dames des Internationaux d'Australie de Melbourne (Australie).
CINÉ CINÉFIL 19.10 Le club. 20.30 J'avais cinq fils. ■ Film américain de Lloyd Bacon (1944, N., v.o.). 22.20 Le Cottage enchanté. ■ ■ Film américain de John Cromwell (1945, N.). 23.50 La Splendeur des Amberson. ■ ■ ■ Film américain d'Orson Welles (1942, N., v.o.).
CINÉ CINÉMAS 18.00 C'est arrivé entre midi et trois heures. ■ Film américain de Frank D. Gilroy (1976). 19.35 Fall/Summer Preview. 20.00 Movie Show Special. 20.30 La Vengeance d'une femme. ■ ■ ■ Film français de Jacques Doillon (1989). 22.40 The Kiss. ■ Film américain de Pen Densham (1988, v.o.). 0.15 Bob Roberts. ■ ■ Film américain de Tim Robbins (1992, v.o.).

RADIO

FRANCE-CULTURE *19.00 Projection privée.* 7e Festival cinématographique européen d'Angers. Avec Tonino Guerre, scénariste. 19.40 Fiction. Trois nuits avec Madox, de Matei Visniec. 20.30 Atelier de création radiophonique. Aujourd'hui, aujourd'hui. 22.25 Poésie sur parole. Les poètes du Chat Noir. 22.35 Le Concert. Transcontinentales. Le Quintet Art Bebop dans le cadre du Bebop moderne. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Marc Alhanatti ; Rub a dub dub, par Thierry Beauchamp ; Rémanences et la durée du oui, par Irène Omélianenko.

FRANCE-MUSIQUE 17.30 A bon entendeur salut ! Carmen, de Bizet. 20.00 Musique aujourd'hui. Concert donné le 27 septembre 1994 à l'Auditorium Debussy-Ravel de la Sacem, par le *Conjunto Iberio* (octuor de violoncelles), Trauermusik pour alto et orchestre à cordes, de Hindemith ; Miro, concerto armonico nº 1, de Marco ; Dionysos, de Burgan ; Fratres, Pärt ; Fandango, de Halffter. 21.30 Voix souvenirs. Germaine Cernay, soprano. Œuvres de Gounod, Lalo, Leroux, Massenet, Puccini, Mascagni, et B enregistrées entre 1928 et 1942. 22.30 Les Greniers de la mémoire. Serge Lifar. 23.00 Les magiciens de la terre. Inde du Sud. 0.05 Atelier. La nuit américaine.

Les interventions à la radio

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : « Israéliens et Palestiniens : séparation ou coexistence ? » (« Nouveau Orient »).

RTL, 18 h 30 : Dominique Strauss-Kahn (« Grand Jury »).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Le Monde
LE MONDE / DIMANCHE 29 - LUNDI 30 JANVIER 1995

L'aggravation des inondations perturbe l'activité économique dans l'Ouest

L'OUEST de la France restait largement sous les eaux, samedi 27 janvier dans la matinée, tandis qu'une certaine accalmie était enregistrée dans l'est du pays. Mais la situation devait se dégrader de nouveau durant le week-end, avec l'arrivée prévue de nouvelles précipitations. Météo-France a annoncé le retour de la pluie sur le nord-ouest de la France. Poussées par des vents de 60 à 80 km/h, les averses doivent gagner samedi les régions situées au nord de la Loire, et être particulièrement fortes sur le quart nord-est. En une semaine, les inondations ont provoqué la mort de six personnes. La dernière est un sans-abri qui s'est noyé à Caen (Calvados), dans la nuit de jeudi à vendredi. Quatre personnes sont par ailleurs toujours portées disparues dans la Sarthe, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère.

A l'Ouest, la décrue n'est toujours pas amorcée. Samedi 28 janvier, en dépit d'une légère amélioration dans certains départements, de larges zones restent inondées, avec la menace de nouvelles pluies accompagnées de vents forts. C'est dans le Maine-et-Loire que la situation s'est le plus dégradée. Les zones inondées se sont considérablement étendues du fait de la montée de l'Oudon, de la Sarthe, du Loir et de la Maine. 350 habitants de la commune de Cheffes ont dû être évacués.

La tendance est aussi à l'aggravation des inondations en Loire-Atlantique et dans la région de Redon (Ille-et-Vilaine). Une dizaine de villages des bords de Loire, en amont de Nantes, sont isolés. Dans la Sarthe, l'eau continue sa progression à La Flèche, où un lycée accueillant 1 000 élèves a dû être fermé.

Dans le Finistère, où il est tombé en dix jours le quart du volume de pluie enregistré habituellement en un an, on redoute la conjonction de forts coefficients de marée, prévus à partir de lundi, de vents d'Ouest et de précipitations. Ces fortes marées risquent d'empêcher l'écoulement dans la mer des rivières déjà en crue. Les inondations commencent à peser sérieusement sur l'activité économique de l'Ouest de la France. Le trafic ferroviaire au départ de Quimper, ainsi que sur les tronçons Rennes-Redon et Rennes-Caen, sont perturbés. La ligne TGV Paris-Nantes a été coupée à Morannes (Maine-et-Loire). Les gares de Quimper et de Saint-Lô sont sous les eaux. L'accès des ferries au port de Ouistreham est perturbé. On ne compte plus les axes routiers coupés ou perturbés. La direction de l'usine Citroën de Rennes a décidé deux jours de chômage technique en raison d'une rupture d'approvisionnement en pièces détachées.

En ce qui concerne le Nord de la France, c'est dans les Ardennes que la situation est la plus critique, avec un millier de maisons touchées à des degrés divers par les inondations. La Meuse, dont la crue s'était stabilisée vendredi grâce à l'arrêt des précipitations, a recommencé a gonfler. Dans l'Est en revanche, vendredi a été une journée de répit. Les rivières alsaciennes, de même que celles de Franche-Comté, sont repassées sous leur côte d'alerte. Si les crues semblent s'atténuer autour de Toul et de Pont-à-Mousson, la situation demeure préoccupante dans les secteurs de Metz et de Thionville, puisque les pluies devaient reprendre.

A Paris, le Zouave du pont de l'Alma a les pieds dans l'eau, même si le niveau de la Seine (4,5 mètres) est encore loin des 6 mètres atteints en 1985. La navigation des péniches a été interdite en raison de très forts courants. Dans l'Oise, le maximum des crues devrait toucher, samedi et dimanche, l'Aisne. Cette montée des eaux ne peut plus être limitée par les barrages-réservoirs, pleins depuis jeudi. Plus rien ne régule le cours de l'Aisne, qui va grossir l'Oise puis la Seine.

Dans le Val-d'Oise, une cellule de crise a été installée, vendredi 27 janvier, à la préfecture, et le plan départemental d'alerte déclenché. La hauteur de l'eau restait partout vendredi en dessous de la côte d'alerte, mais l'eau monte régulièrement, de 40 centimètres par 24 heures, et les premiers débordements devraient intervenir en milieu de semaine prochaine. Déjà, quelques caves ont été inondées à Neuville, près de Pontoise, et le grossissement de la Seine, qui empêche l'Oise de s'écouler, devrait encore alimenter les inondations.

■ Le ministre des entreprises, Alain Madelin, a annoncé vendredi 27 janvier des *« mesures d'urgence »* en faveur de tous les commerçants et artisans sinistrés. Dès leur indemnisation par les assurances, les entreprises pourront bénéficier, par le biais du Fonds d'intervention et de sauvegarde de l'artisanat et du commerce, d'une aide directe pour reconstituer leurs stocks et leurs outils de travail.

François Mitterrand fait l'éloge de ses deux septennats

NEVERS
de notre correspondant

« Au bout de ces quatorze années, l'opinion publique se partage toujours en deux grands courants. L'un préfère le mouvement et la réforme, l'autre le statu quo *et la conservation. Les péripéties de la vie politique n'ont rien changé à cet état de fait »*, affirme François Mitterrand dans un entretien accordé au *Journal du Centre* et publié samedi 28 janvier.

Le président de la République appuie cette affirmation sur le bilan de ses deux septennats : *« Avec les gouvernements socialistes que j'ai nommés, nous avons maintenu les acquis de 1936 et de la Libération. Nous avons décidé et mis en œuvre, entre autres, les 39 heures, la retraite à soixante ans, l'abolition de la peine de mort, la décentralisation, la suppression des tribunaux d'exception, la libération du secteur audiovisuel, le revenu minimum d'insertion, la reconnaissance de nouveaux droits pour la femme et pour l'enfant.*

» D'autres pays comparables au nôtre ont, dans le même temps, renoncé à une grande part de leur législation sociale. Ce faisant, ils ont rendu plus difficilement supportables les dommages de la crise qu'ont subie les salariées depuis près de vingt ans. Est-ce que ceci ne suffit pas à montrer la différence fondamentale entre deux politiques ? »

Cette satisfaction affichée ne vaut cependant pas pour le chômage : *« Je comprends que l'opinion publique ait du mal à comprendre pourquoi tous les gouvernements de droite et de gauche ont échoué sur ce plan-là, même si à certains moments nous sommes parvenus à une certaine stabilisation. »*

Le président argumente cependant : *« Il faut bien se rendre compte de ce que c'est d'être élu président de la République en 1981, sept ou huit ans après le début de la plus grave crise économique et financière depuis les années 30. Aujourd'hui, le pouvoir n'est pas maître des événements qui se produisent dans le monde de l'économie et de la finance internationale.*

» L'argent circule, l'argent s'en va et il fuit les places où il ne se sait pas en sécurité. Une vue réaliste des choses oblige à regarder le monde tel qu'il est, ce qui ne veut pas dire qu'il faille renoncer à agir pour le rendre plus juste et plus équitable. »

L'ANNIVERSAIRE DE SA CANDIDATURE

Cet entretien, accordé à un quotidien que le président connaît bien (*Le Journal du Centre* diffuse ses 41 000 exemplaires essentiellement dans le département de la Nièvre où François Mitterrand a été élu de 1946 à 1981), paraît le jour même où se tient à Château-Chinon une « grand'messe » socialiste à l'occasion d'un banquet républicain.

Des militants et des élus locaux, une dizaine d'anciens ministres et les deux candidats à la candidature du PS, Henri Emmanuelli et Lionel Jospin, sont attendus. Le banquet prévu marque l'anniversaire de l'entrée en campagne, il y a quatorze ans, du candidat François Mitterrand, au terme d'un congrès socialiste extraordinaire à Créteil, durant lequel Lionel Jospin avait succédé, à la direction du PS, à celui qui n'était encore que le député de la Nièvre et le maire de Château-Chinon.

Dans ce même entretien au *Journal du Centre*, François Mitterrand affirme à propos des financements occultes des partis politiques : *« Avant 1990, la République a connu bien des campagnes électorales dont le financement venait de nulle part. C'était la règle du non-dit. J'avais incité le gouvernement Chirac, en 1987, à préparer un texte. Une première loi a été approuvée qui n'a pas traité complètement le problème. J'ai donc voulu que le gouvernement Rocard remette en chantier une grande réforme du financement de la vie politique. Clarté et rigueur ont enfin été introduites dans les relations entre l'argent et la politique. Je me suis d'autant plus réjoui que soit ajoutée à ce dispositif l'interdiction du financement des partis politiques par les entreprises que j'avais moi-même vainement demandée en 1992. »*

Philippe Depalle

SOMMAIRE

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

LE RÉVEIL DES JUIFS DE HONGRIE : Cinquante ans après le génocide, la plus forte communauté juive à l'est de Paris réapprend à exister après avoir failli être totalement exterminée par les nazis, comme le furent toutes celles d'Europe centrale.

Tirage du *Monde* du samedi 28 janvier : 509 191 exemplaires.

Ariane 5 passe avec succès un important test au sol

KOUROU
de notre envoyé spécial

Les Européens viennent de franchir une étape décisive dans la longue course qui doit les conduire, le 29 novembre, à tirer le premier exemplaire du lanceur lourd Ariane 5. Vendredi 27 janvier, sur la base guyanaise de Kourou, ils ont effectué avec succès un essai au sol avec mise à feu qui a réuni, pour la première fois dans un test de ce genre, le moteur, les équipements électriques ainsi que les calculateurs et les logiciels qui équiperont l'étage principal d'Ariane 5.

Avec cette nouvelle fusée, fruit d'un programme de 6,5 milliards d'écus (45,5 milliards de francs, prix 1992) lancé en 1984 et approuvé en 1987 à La Haye (Pays-Bas), l'Europe spatiale espère préserver la place enviée qu'elle tient sur le marché des services de lancement de satellites. La tâche ne sera guère facile dans la mesure où la concurrence américaine, russe, chinoise et japonaise se fait plus pressante et où le nombre des satellites à lancer à tendance à se tasser. Les Européens ont donc, pour leur nouveau lanceur, fait le choix d'une certaine modernité sans pour autant verser dans les rêves d'ingénieur. Comme les Japonais, ils ont opté pour la propulsion cryogénique (*Le Monde* du 26 janvier). Cette technique permet de concevoir des moteurs de fusée qui brûlent de l'hydrogène et de l'oxygène liquides, un couple chimique qui en fait à la fois des sprinters et des marathoniens. Seule petite différence, les Japonais se sont lancés dans la voie plus moderne et onéreuse des moteurs cryogéniques « à flux intégré », tandis que les Européens ont fait le choix, classique, des engins « à flux dérivé », beaucoup plus économique.

Cette « facilité » n'est cependant qu'apparente. Depuis des mois, les ingénieurs et les techniciens de la propulsion se succèdent à Kourou pour multiplier les essais et remédier aux difficultés, sous l'œil vigilant du Centre national d'études spatiales (CNES) français, maître d'œuvre, et de l'Agence spatiale européenne. Une tâche ingrate, sans laquelle le rendez-vous de novembre ne pourrait être tenu, ce qui ajouterait au climat tendu qui pèse déjà sur la préparation de la conférence que les ministres européens doivent tenir à l'automne sur l'avenir de l'Europe spatiale. La réussite de ce nouvel essai du moteur cryogénique Vulcain est donc une excellente chose pour la poursuite des programmes. Dès le 15 mars, une nouvelle campagne de sept essais devrait permettre de préparer les trois derniers essais de qualification de l'été.

Jean-François Augereau

La Russie envisage un taux de change fixe du rouble

DAVOS. Venu plaider la cause de la Russie devant les patrons réunis à Davos, en Suisse, à l'occasion du Forum de l'économie mondiale (du 26 au 31 janvier), Anatoli Tchoubaïs, premier vice-premier ministre, a révélé qu'il avait à l'étude *« un plan plus radical »* pour s'attaquer aux maux de l'économie russe : *« L'instauration d'un taux de change fixe du rouble avec le dollar »*. Traduisant le délabrement de l'économie russe, encore aggravé par l'affaire tchétchène, la monnaie russe s'est effondrée depuis le 20 octobre, le dollar ayant franchi, cette semaine, le seuil de 4.000 roubles. Le responsable des réformes économiques, un libéral reconnu, a uniquement indiqué qu'il fallait désormais engager *« une seconde étape dans la stabilisation »*. M. Tchoubaïs estime que les deux conditions à un accord de crédit *stand by* avec le Fonds monétaire international – la libéralisation du commerce pétrolier et l'adoption du budget – sont désormais remplies. Le prêt en négociation s'élève à 6,4 milliards de dollars. *(Corresp.)*

La croissance américaine a encore progressé fin 1994

LA CROISSANCE économique s'est accélérée aux Etats-Unis fin 1994. Le PIB (produit intérieur brut) a progressé de 4,5 % en rythme annuel au cours du quatrième trimestre, après +3,9 % au troisième trimestre. Finalement, sur l'ensemble de l'année 1994, la croissance aura atteint 4 %, taux le plus élevé enregistré depuis 1984. En 1988, dernière bonne année du cycle de croissance précédent, le PIB avait progressé de 3,9 %. La poursuite d'une activité aussi forte pousse la plupart des observateurs à penser que la Réserve fédérale relèvera le taux interbancaire d'un demi-point pour le porter à 6 % au cours de sa réunion des 31 janvier et 1er février.

DÉPÊCHES

CINÉMA : Steven Spielberg pourrait installer ses studios à New York. La nouvelle compagnie fondée par Steven Spielberg, Jeffrey Katzenberg et David Geffen, Dreamworks SKG, envisage de transférer son quartier général sur la côte est des Etats-Unis et de construire un studio sur Long Island, près de Manhattan, à New York. Avec un budget estimé à 3 milliards de francs et l'utilisation d'une technologie de pointe, Dreamworks pourrait, en moins d'un an, être en mesure de fabriquer des films et de constituer une unité complète de recherche et fabrication de produits audiovisuels interactifs. La dimension du site choisi, dix mille mètres carrés, permettrait au studio de rivaliser avec les plus grands plateaux hollywoodiens. – *(Corresp.)*

■ **ALLEMAGNE : les contribuables allemands ont eu la première mauvaise surprise** de l'année fiscale en découvrant sur leur feuille de paie la portée des toutes nouvelles taxes, principalement destinées à financer la coûteuse reconstruction de l'ex-RDA. Très controversé, ce nouveau prélèvement, qui représente 7,5 % de l'impôt sur le revenu, est entré en vigueur début janvier. Comme l'impôt sur le revenu est prélevé à la source, le contribuable allemand vient seulement d'en prendre la mesure en consultant son bulletin de salaire. A la grande déconvenue des Allemands, s'est ajouté un nouveau prélèvement de 1 % du revenu brut qui finance l'assurance-dépendance destinée à payer les soins aux personnes âgées. – *(AFP.)*

■ **DROITS D'AUTEUR : l'échec des négociations sino-américaines sur la protection de la propriété intellectuelle** a été constaté, samedi 28 janvier, après dix jours de négociations entre les deux parties, à Pékin. Washington estime à plus de 5 milliards de francs par an les pertes des sociétés américaines provoquées par le non-paiement par Pékin des *copyrights* dans les domaines du cinéma et de la musique. – *(AFP.)*

■ **PRESSE : le quotidien régional *Le Républicain Lorrain*** était absent des kiosques, samedi 28 janvier, à la suite d'une grève de 24 heures votée vendredi par les journalistes de la rédaction. Déplorant l'insuffisance des effectifs et *« la dégradation continue de leurs conditions de travail »*, les syndicats SNJ, CFDT et FO avaient demandé *« les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission »* à la direction, avant que 90 des 148 journalistes ne votent un arrêt de travail.

■ **BANDE DESSINÉE : le Grand prix de la ville d'Angoulême 1995** a été décerné, vendredi 27 janvier, à Philippe Vuillemin, 36 ans, pour l'ensemble de son oeuvre. Ancien élève des arts appliqués, Vuillemin a fait ses débuts dans *L'Echo des Savanes* en 1977. Depuis, il a notamment publié (chez Albin Michel) *Frisson de bonheur* (1983), *Raoul Teigneux contre les druzes* (1984), et *Les Sales blagues de l'Echo* (1994).

■ **MUNICIPALES : Yvan Blot, conseiller régional et député européen,** président de la fédération Front national (FN) du Bas-Rhin, a annoncé samedi 28 janvier dans l'émission Opinions publiques diffusée sur France 3-Alsace, qu'il conduira une liste aux prochaines élections municipales à Strasbourg. M. Blot est le quatrième candidat déclaré à la mairie de Strasbourg. – *(AFP.)*

Les membres du CSA se répartissent les dossiers

LA PREMIÈRE RÉUNION, vendredi 27 janvier, du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), sous la présidence d'Hervé Bourges, a été consacrée à la répartition des dossiers entre les membres. Roland Faure reste chargé des radios publiques et privées, du dossier « sport et télévision », du Club DAB (radio numérique) et de l'Université radiophonique et télévisuelle internationale. Monique Augé-Lafon s'occupera de TF1, de la télévision privée d'Outre-Mer et des programmes jeunesse ; Geneviève Guicheney du câble, de la publicité, du parrainage et des télévisions locales métropolitaines ; Monique Dagnaud de La Cinquième, de M6, de la production audiovisuelle et d'ARTE ; Georges-François Hirsch de France 2, France 3 et RFO (pour la télévision) ; Philippe-Olivier Rousseau du satellite, des nouvelles technologies et des « affaires européennes et internationales ». Philippe Labarde, est chargé des radios publiques et privées, et Jean-Marie Cotteret, le second venu, s'occupera des campagnes électorales, du suivi du pluralisme, des questions juridiques et de la télévision privée d'Outre-Mer.